



MÉRIGNAC
AGENDA  21



Demain a déjà commencé

Diagnostic
Plan stratégique
Plan d'action

2006-2008

sommaire

DIAGNOSTIC

Préambule 6

LE DIAGNOSTIC PARTAGÉ POUR APPRÉHENDER LE TERRITOIRE

Un projet de développement durable de la ville de Mérignac 7

Le diagnostic partagé 7

La connaissance au service de l'action 7

QU'EST-CE QUE L'AGENDA 21 LOCAL ?

La volonté de Mérignac 7

Un outil pour appréhender l'avenir 7

Une démarche globale 7

LES ÉCHELLES TERRITORIALES DÉJÀ TRÈS URBANISÉES 8

UN VASTE TERRITOIRE DE GRANDE QUALITÉ, DÉJÀ TRÈS URBANISÉ 8

De l'espace à profusion, mais une consommation sans modération 8

Une ville Verte qui soigne le cadre de vie de ses habitants 9

Un rééquilibrage engagé entre le "tout automobile" et les autres modes de déplacements 9

Les enjeux pour le développement durable 10

UNE POLITIQUE DE L'ENVIRONNEMENT À DÉVELOPPER

L'eau : une ressource naturelle fragilisée mais une prise de conscience récente 11

Les énergies renouvelables : des ressources trop longtemps ignorées 11

Une réelle volonté communale d'éco-gestion et de maîtrise des énergies 12

Une pollution atmosphérique liée au trafic automobile 12

Les modes de déplacements domicile - travail 13

Des espaces naturels fragilisés 13

Une politique de valorisation des déchets en progression 13

Une politique de lutte contre les nuisances à améliorer 14

Une gestion préventive des risques et nuisances à renforcer et à développer 14

Une offre de services pour la santé facilement accessibles 14

Les enjeux pour le développement durable 15

UN PÔLE ÉCONOMIQUE FORT ET DIVERSIFIÉ

Une économie de petites entreprises, avec la présence de grands donneurs d'ordre 16

Un bon niveau de desserte et d'accessibilité 16

L'aéronautique une activité à l'impact économique et environnemental fort 17

Un Tourisme d'affaires à développer 17

Des démarches éthiques et environnementales à renforcer 17

L'évaluation environnementale dans les entreprises en développement 17

Une population qualifiée mais des structures de formation et de recherche à renforcer 17

Un pôle d'emploi fort 18

Un partenariat pour la création d'entreprises et l'appui au développement 18

Les enjeux pour le développement durable 19

LE DÉVELOPPEMENT SOLIDAIRE, AU CŒUR DE L'ACTION MUNICIPALE

Une politique volontariste de prévention et de lutte contre les inégalités 20

Un patrimoine témoin du passé rural viticole de la commune, méconnu et peu valorisé 20

Des services et équipements sportifs, culturels et de loisirs de haut niveau 21

Une ville sportive, mais des équipements encore insuffisants et anciens 21

Une population en croissance, qui se renouvelle rapidement et attend "toujours plus" de services 21

Une offre de services importante en faveur de la petite enfance et des personnes âgées 21

Les enjeux pour le développement durable 22

VERS UNE NOUVELLE GOUVERNANCE

Une dynamique engagée pour intégrer les principes du développement durable 23

Des moyens pertinents d'information et de concertation, favorisant la participation des habitants 23

Une politique de gestion de proximité efficace 23

Une volonté d'agir localement sur des problématiques plus globales 23

Les enjeux pour le développement durable 24

DES ENJEUX FORTS POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE À MÉRIGNAC 25



PLAN STRATÉGIQUE

Préambule 28

1. UN CADRE DE VIE AMÉLIORÉ POUR UNE PLUS GRANDE ATTRACTIVITÉ

Urbanisme et aménagement 29

Déplacements et transports collectifs 29

Environnement et cadre de vie 29

Maîtriser l'urbanisation 30

Développer la Haute Qualité Environnementale 30

Valoriser et développer l'image de « ville verte » 30

Valoriser les espaces et les espèces 31

Valoriser le patrimoine et les paysages 31

Améliorer l'offre de transports en commun et la mobilité 31

Favoriser les déplacements doux 32

Maîtriser les consommations d'eau 32

Maîtriser les consommations d'énergie 32

Gérer les déchets 33

Lutter contre les risques et les nuisances 33

2. UNE ÉCONOMIE RESPECTUEUSE DE L'ENVIRONNEMENT, PRODUCTRICE DE RICHESSE ET SOLIDAIRE

Proposer aux entreprises un cadre d'activité attractif 34

Concilier entreprises et environnement 35

Favoriser l'accueil de nouvelles entreprises 35

Créer des emplois de proximité accessibles à tous 36

Compléter l'offre de formation 36

3. UN DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET HUMAIN INSCRIT AU COEUR DE L'ACTION MUNICIPALE

Renforcer la vie citoyenne et développer la démocratie locale participative 37

Impliquer tous les acteurs dans la vie locale 38

Conduire des actions d'éducation au développement durable 38

Valoriser la mixité et le lien social 38

Donner à tous accès à la citoyenneté 38

Développer les services à la petite enfance et permettre à chacun de se maintenir en bonne santé 39

Renforcer la tranquillité et encourager le civisme 39

Maintenir des services et des équipements culturels et de loisirs de haut niveau 39

Favoriser l'accès de tous aux activités sportives 40

4. UNE GOUVERNANCE GARANTE D'UNE POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Impliquer le personnel municipal dans la démarche d'Agenda 21 41

Montrer l'exemple en matière de développement durable 41

Développer l'information à destination de la population 42

Susciter la participation de la population 42

Mettre en synergie les projets de Mérignac avec ceux des autres collectivités et partenaires publics 42

Poursuivre la coopération décentralisée 43

Développer des partenariats avec les autres acteurs 43

PLAN D'ACTION 45-92

AMÉLIORER NOTRE CADRE DE VIE

Haute Qualité Environnementale

Action 1 : Mise en œuvre de la démarche HQE pour tous les bâtiments publics

Action 2 : Réalisation des aménagements publics selon des critères de qualité environnementale

Déplacements

Action 3 : Valorisation du transport en commun

Action 4 : Développement des modes de déplacements doux

Action 5 : Développement des actions de prévention sur la sécurité routière

Action 6 : Réalisation d'une carte de bruit

Eau

Action 7 : Optimisation de la gestion de l'eau et préservation de sa qualité

Espaces Naturels

Action 8 : Élaboration et mise en œuvre d'un plan de gestion différenciée des espaces verts

Action 9 : Élaboration d'une charte paysagère

Action 10 : Aménagement du Parc de Bourran et d'espaces verts de proximité

Action 11 : Réalisation d'une étude sur la coulée verte, avenue François Mitterrand

Énergie

Action 12 : Amélioration de l'efficacité énergétique du patrimoine communal

Action 13 : Développement de l'information des Mérignacais sur l'énergie en partenariat avec l'Espace Info Énergie

Action 14 : Diffusion de l'énergie solaire thermique sur le territoire communal

Action 15 : Réalisation du Bilan Carbone de la Commune

sommaire

Déchets

Action 16 : Développement du biocompostage sur l'ensemble des quartiers pavillonnaires de Mérignac

Patrimoine

Action 17 : Réalisation de l'inventaire du patrimoine bâti public et privé remarquable

Action 18 : Mise en place d'une signalétique du patrimoine bâti

Gestion locale

Action 19 : Application de la réglementation locale vis-à-vis de l'affichage publicitaire

Action 20 : Signature et application d'une charte des bonnes pratiques sur la téléphonie mobile

ÉCONOMIE ET RICHESSE SOLIDAIRE

Entreprises et environnement

Action 21 : Requalification des zones d'activités

Action 22 : Réalisation d'un parc aéronautique et spatial (Technowest aéroport) intégrant des critères de qualité environnementale

Soutien aux entreprises

Action 23 : Soutien aux commerces de proximité et valorisation des marchés de plein air

Action 24 : Soutien aux actions collectives des entreprises en faveur de l'environnement

Action 25 : Soutien à la pépinière et à l'incubateur Bordeaux Technowest

Emploi

Action 26 : Soutien au développement économique et à l'emploi

Action 27 : Développement des initiatives en faveur de l'insertion

DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET HUMAIN

Solidarité

Action 28 : Soutien au logement social

Action 29 : Affirmation de la place des personnes handicapées dans la Ville

Action 30 : Développement de l'accès à la culture et aux multimédias

Intergénération

Action 31 : Développement des services à la petite enfance

Action 32 : Mise en place d'un Projet Éducatif Local

Action 33 : Amélioration du service favorisant le maintien des personnes âgées à domicile

Acteurs locaux

Action 34 : Développement des jardins familiaux

Action 35 : Soutien aux initiatives de développement durable dans les pratiques sportives

Action 36 : Participation du milieu associatif à la démarche Agenda 21

Éducation

Action 37 : Éducation à l'environnement et au développement durable

GARANTIR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE

Mobilisation interne

Action 38 : Sensibilisation du personnel municipal et communication interne sur le développement durable

Action 39 : Formation du personnel municipal au développement durable

Exemplarité

Action 40 : Mise en œuvre du Plan de Déplacement des Entreprises au sein de l'Administration municipale

Action 41 : Développement de démarches d'achats éco-responsables

Implication citoyenne

Action 42 : Communication externe sur le développement durable

Action 43 : Développement de l'information municipale sur les gestes citoyens

Action 44 : Renforcement du rôle des conseils de quartiers

Coopérations et Partenariats

Action 45 : Poursuite des coopérations Nord-Sud

Action 46 : Participation à des réseaux d'échanges nationaux et internationaux sur les Agendas 21

MINI GLOSSAIRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE 93

QUELQUES SITES INTERNET 94

GLOSSAIRE DES ABRÉVIATIONS 94

LES ÉLUS RÉFÉRENTS 95



1 DIAGNOSTIC



MÉRIGNAC LANCE SON AGENDA 21

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE À L'ÉCHELLE DE MÉRIGNAC

Dans la suite logique de sa Charte Environnement et de son projet de territoire formalisé dans sa contribution au PADD de la Communauté Urbaine de Bordeaux, la commune de Mérignac s'est engagée dans la réalisation d'un Agenda 21 local.

La Ville de Mérignac souhaite en effet inscrire son action dans un cadre plus global défini par les engagements internationaux pris lors du Sommet de la Terre de Rio en 1992, en participant à son échelle aux grands enjeux planétaires de demain que sont, entre autres, le changement climatique (protocole de Kyoto), la préservation de la biodiversité, un développement économique soutenable et des échanges équitables entre les peuples.

Au travers de l'Agenda 21 local, les objectifs de la Ville sont :

- > d'analyser son territoire dans toute sa diversité grâce à un diagnostic partagé ;
- > d'établir un projet de développement durable, le plan stratégique, qui met en cohérence les actions déjà engagées par la Municipalité et celles que les concertations ont fait émerger ;
- > d'élaborer un plan d'actions en fonction des priorités stratégiques définies par les Élus. Ces actions s'inscrivent dans une dynamique prospective puisque les orientations souhaitées par la commune sont établies sur le moyen et le long terme ;
- > assurer le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre de l'Agenda 21 au moyen d'indicateurs ;
- > de pérenniser l'Agenda 21 local en ancrant les politiques locales dans les politiques applicables sur le territoire communal : politiques européennes, nationales, régionales, départementales et intercommunales.

L'Agenda 21 est ainsi l'expression d'un projet global sur la commune. Quatre orientations majeures ont été retenues à l'issue de l'ensemble de la phase stratégique et de la concertation :

- > un cadre de vie amélioré pour une plus grande attractivité ;
- > une économie respectueuse de l'environnement, productrice de richesse et solidaire ;
- > un développement social et humain inscrit au cœur de l'action municipale ;
- > une gouvernance garante d'une politique de développement durable.

L'Agenda 21 est construit sur des valeurs partagées par la Municipalité et la population mérignacaise, il met notamment en avant :

- > l'appropriation par tous des objectifs du développement durable,
- > le recentrage de l'humain au cœur des préoccupations de la Ville,
- > l'exemplarité de la Municipalité en matière de développement durable,
- > l'élaboration d'un projet phare, le parc aéronautique et spatial, qui permettra à Mérignac de développer l'innovation et le transfert technologique dans le domaine de l'environnement

Le présent document présente le Plan d'Action de l'Agenda 21 local envisagé par la Ville de Mérignac.

Le diagnostic partagé pour appréhender le territoire

Un projet de développement durable de la ville de Mérignac

Suite à l'élaboration de sa charte de l'environnement, la ville de Mérignac a décidé de s'engager dans une démarche Agenda 21. Il s'agit de définir un projet de développement durable qui réponde aux besoins présents tout en permettant aux générations futures de satisfaire leurs propres besoins. Une telle démarche porte sur tous les aspects de la vie locale (économique, environnemental, social et humain).

Le diagnostic partagé

Le préalable indispensable à toute démarche de développement durable est l'élaboration d'un diagnostic partagé, associant les élus, les techniciens, les partenaires et la société civile. Cette étape a été réalisée début 2004 et a permis de dresser un état des lieux du territoire et d'évaluer les diverses actions déjà engagées. Sa finalité a été de repérer les enjeux, de fixer les objectifs afin d'élaborer l'Agenda 21 Mérignacais.

Ce document présente la synthèse du diagnostic suivant les thèmes hiérarchisés par la commune.

La connaissance au service de l'action

La démarche d'élaboration du diagnostic partagé consiste tout d'abord à recueillir toutes les données et toutes les informations qui permettent d'appréhender la réalité du territoire Mérignacais dans toute sa complexité et selon toutes ses composantes. Cette connaissance, acquise à partir d'indicateurs objectifs a été enrichie de l'expérience et du témoignage des acteurs locaux.

Qu'est-ce que l'AGENDA 21 local ?

Les collectivités locales constituent un niveau d'action déterminant pour la mise en œuvre du développement durable et la sensibilisation des populations.

La volonté de Mérignac

L'Agenda 21 repose sur une démarche volontariste de développement durable qui prend en compte les préoccupations économiques, environnementales et sociales.

Un outil pour appréhender l'avenir

- > Il fixe les objectifs du développement durable au travers d'un programme stratégique et opérationnel sur le long terme,
- > il impulse les premières actions,
- > il organise un suivi et un système d'évaluation.

Une démarche globale :

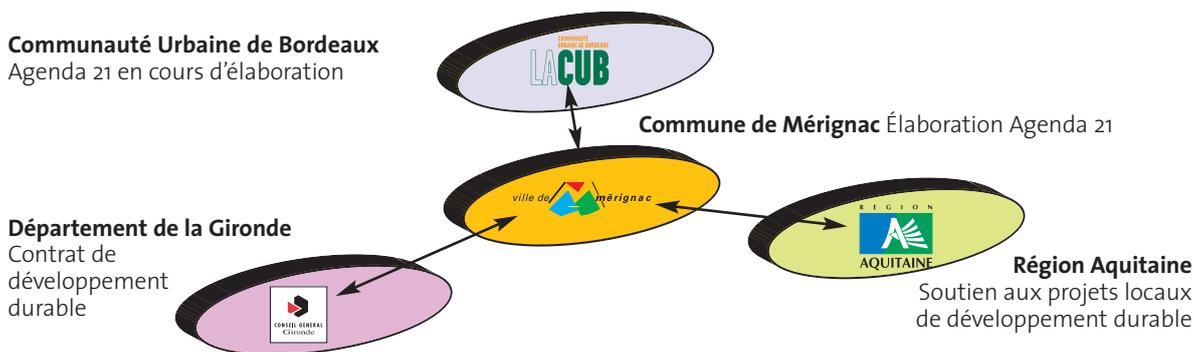
- > une démarche transversale qui permet de sortir d'une logique sectorielle,
- > une démarche de planification urbaine transversale et intégrée qui prend en compte les aspects environnementaux, économiques et socioculturels,
- > une démarche qui doit s'intégrer aux démarches de programmations existantes (PLU, PDU, SCOT...).



Les échelles territoriales déjà très urbanisées

La CUB, le Département et la Région mènent des politiques influant sur le territoire Mérignacais. L'inclusion de Mérignac dans ces divers échelons territoriaux doit être prise en compte comme un élément majeur pour l'élaboration et la mise en œuvre d'un agenda 21. La ville doit, dans ses projets, intégrer les démarches déjà engagées par la CUB, le Département ou la Région.

Les échelles territoriales et le principe de subsidiarité sont ainsi au cœur des démarches de développement durable. La coopération et la contractualisation entre les différents partenaires sont une condition sine qua non de la réussite d'un Agenda 21. En effet, ces actions ne sont pas inscrites dans un cadre réglementaire mais sont basées avant tout sur la volonté politique locale. La réalisation des actions de l'Agenda 21 repose donc sur un renforcement de la connaissance et de l'appréciation des échelles territoriales et des mécanismes de subsidiarité, et leur maîtrise par l'ensemble des acteurs concernés.



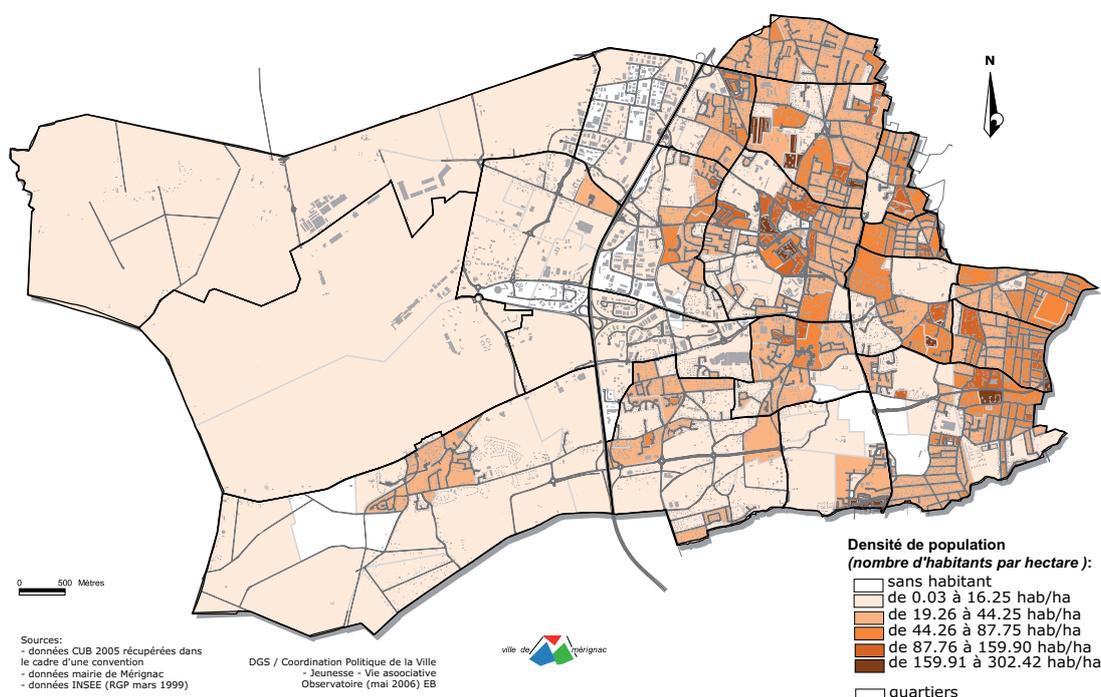
Un vaste territoire de grande qualité, déjà très urbanisé

De l'espace à profusion, mais une consommation sans modération

La ville de Mérignac est une ville étalée et peu dense comportant des zones d'activités fortement consommatrices d'espace. Cette faible densité permet de conserver une capacité d'accueil élevée de nouvelles activités et de nouveaux habitants, sans extension de la tache urbaine. Le territoire communal bénéficie d'un bon équilibre entre les espaces d'habitat, zones d'activités et espaces non urbanisés.

Malgré la présence d'un réseau de centres de quartiers identifiés, l'absence d'un centre dense, bien défini et attractif constitue un handicap lourd pour Mérignac.

La mise en œuvre du projet de territoire, et sa traduction dans le PLU communautaire, constituent le cadre d'une politique de maîtrise de l'urbanisation et de présentation des espaces naturels et agricoles, à l'usage des générations futures.



Une ville Verte qui soigne le cadre de vie de ses habitants

Le territoire communal est doté d'entités naturelles de qualité qui appellent une certaine attention. De plus, la Ville s'est donné les moyens techniques pour une gestion adaptée particulière à chaque espace vert. Des démarches de qualité sont menées dans l'entretien des espaces.

Les divers parcs présents sur le territoire communal font l'objet d'une sensibilisation et d'une information du public, et constituent un cadre pour de nombreuses actions pédagogiques.

La ville s'est engagée dans une charte qualité des espaces verts, permettant notamment un suivi et une évaluation des réalisations et une gestion intégrée. Les espaces verts publics sont majoritairement concentrés à l'est de Mérignac. Leur trame est à compléter plus à l'ouest, et leur mise en réseau à développer. Sur ce dernier point, des projets de liaisons vertes sont étudiés par la CUB et Mérignac, en particulier le long des ruisseaux de la Dèze et du Peugue.

Au-delà de l'aménagement et la gestion des parcs, la Ville soigne le cadre de vie de la population par des démarches globales de valorisation du paysage :

- > un règlement local de publicité a été élaboré, et adopté le 18 février 2003 ;
- > un plan de paysage visant à définir des principes de valorisation des paysages identitaires de Mérignac a également été lancé en 2003.



Un rééquilibrage engagé entre le “tout automobile” et les autres modes de déplacements

Une utilisation de l'automobile dominante dans une ville étalée implique une sous-utilisation des transports en commun : plus de 65 % des déplacements à Mérignac sont effectués en voiture particulière.

Par ailleurs, l'offre des transports en commun en matière de desserte des zones d'activités, de l'aéroport et de certains quartiers d'habitat est relativement restreinte. Le réseau de pistes et bandes cyclables reste lui aussi insuffisant de par une discontinuité entre les itinéraires.

Le Plan de Déplacements Urbains pour 2000-2005 établi à l'échelle de la CUB est un outil permettant d'organiser les déplacements et les transports en prenant en compte les préoccupations environnementales. Mais la volonté de la commune est d'aller au-delà du PDU en axant ses actions sur les objectifs suivants : un partage plus équilibré de l'espace public pour favoriser les déplacements doux, un report modal plus volontariste en faveur des transports collectifs et l'amélioration de la sécurité des déplacements.

L'arrivée du tramway représente une réelle opportunité pour rééquilibrer les modes de déplacements et changer les habitudes.

Les enjeux pour le développement durable

Réussir, à Mérignac, la mise en œuvre partagée du projet d'aménagement et de développement durable du territoire inscrit dans le PLU communautaire de la CUB

Anticiper l'arrivée du tramway pour engager avec l'ensemble des habitants et des acteurs de la vie sociale, une nouvelle façon d'habiter, de vivre, de se déplacer à Mérignac

ATOUTS

- > Un territoire équilibré entre habitat, activités et espaces naturels et agricoles
- > Une capacité forte d'accueil de nouveaux habitants et de nouvelles activités
- > Un renouvellement urbain engagé ou en projet dans plusieurs quartiers
- > Une Ville verte, de nombreux espaces verts publics de qualité, bien entretenus, supports d'actions pédagogiques. Un Plan de Paysage engagé
- > Une politique de sensibilisation et d'aménagements en faveur des modes de déplacements alternatifs à la voiture
- > Des démarches de Haute Qualité Environnementale engagées sur des équipements et bâtiments publics
- > La création d'un pôle développement durable dans l'organigramme des services municipaux, assurant la transversalité entre l'aménagement urbain, le développement économique, l'emploi, l'insertion et la démocratie de proximité

FAIBLESSES

- > De l'espace disponible favorisant l'urbanisation extensive. Des distances importantes favorisant l'usage de la voiture. Une prise de conscience difficile des méfaits de l'étalement urbain
- > L'absence d'un véritable centre-ville attractif et clairement identifié à l'échelle de l'agglomération
- > Une ingénierie de l'aménagement urbain marquée par la culture du "tout automobile", qui freine la volonté de promouvoir, un partage plus équilibré de l'espace public
- > Le paysage dégradé de plusieurs entrées de ville, de grands axes de circulation et de certaines zones d'activités
- > Des transports en commun insuffisants et sous-utilisés, des secteurs d'activités et certains quartiers mal desservis. Une infrastructure ferroviaire (gare de Caudéran) sous-utilisée

OPPORTUNITÉS

- > Plusieurs projets de renouvellement urbain d'envergure (Centre, La Glacière, Mondésir, Montesquieu...) à saisir pour mettre en œuvre les orientations de l'Agenda 21 (concertation, prescriptions environnementales)
- > Le PLU communautaire : intégration du projet de territoire mérignacais et des orientations de son Agenda 21
- > Le Plan de Paysage : une démarche cadre, lancée en 2003 pour une maîtrise globale de l'évolution des paysages de la commune
- > L'arrivée du tramway en 2007 : l'opportunité majeure pour une mutation en profondeur des modes de déplacements et un nouveau partage de l'espace public rééquilibré en faveur des transports en commun, des piétons et des deux-roues
- > Le Plan de Déplacements Urbains
- > Une réflexion engagée sur l'agriculture péri-urbaine

MENACES

- > Un avenir incertain pour les espaces naturels et agricoles. L'absence de projets collectifs pour une agriculture péri-urbaine
- > De fortes pressions pour l'extension des zones d'activités et des zones d'habitat au détriment des espaces naturels et agricoles
- > Une prise de conscience faible sur la nécessité du renouvellement urbain de certaines zones d'activités
- > Une augmentation continue du nombre de déplacements en voiture et une stagnation des déplacements à pied et à deux-roues

Système de détection des fuites d'eau dans les équipements municipaux de Mérignac

- > Diagnostic 2002 et mise en œuvre en 2003
- > Agent municipal : travail de collecte et d'analyse des relevés de consommations d'eau par équipement, déclenchement d'interventions techniques
- > Achat de matériel technique en 2003 : programmeurs d'arrosage, détecteurs, capteurs. Équipement progressif des bâtiments municipaux
- > Automatisation de l'arrosage des espaces verts, forages
- > Relevé des compteurs plus fréquents
- > Un suivi mensuel des consommations d'eau par équipement
- > Surveillance des consommations centralisée et en temps réel (Système Hydro-Veille)
- > Une consommation d'eau de -14 % entre 2002 et 2003 ÉCONOMIE de 14 000 euros sur la facture d'eau de la Ville.

Une politique de l'environnement à développer

L'eau : une ressource naturelle fragilisée mais une prise de conscience récente

La très bonne qualité de l'eau potable est menacée par la mauvaise protection de la ressource en eaux souterraines : c'est un enjeu majeur pour la CUB.

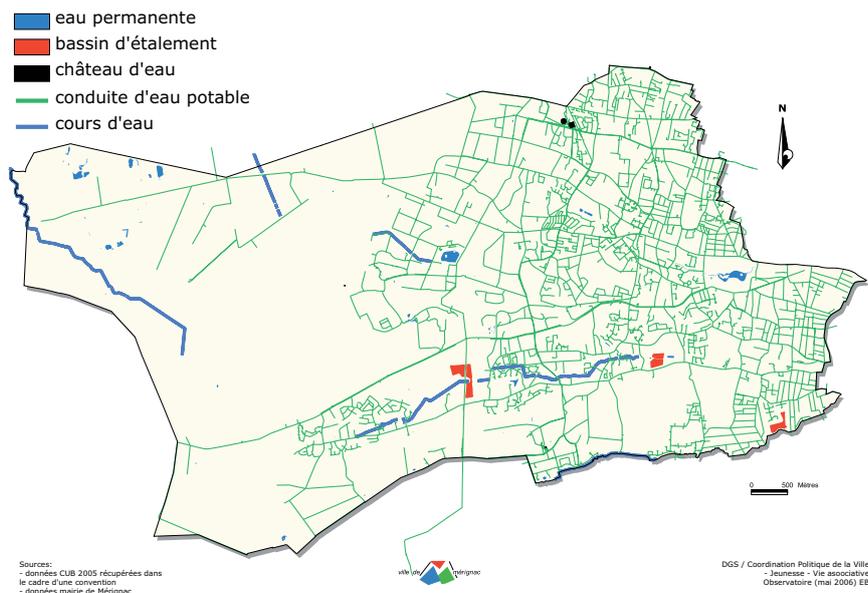
Une politique de maintien de la consommation d'eau potable est menée par la Ville sur les bâtiments et terrains avec des moyens techniques importants. Des progrès restent cependant à réaliser afin de réduire les consommations trop élevées de plusieurs gros équipements municipaux. Le principal d'entre eux est le stade nautique municipal.

Des progrès sont également nécessaires pour les terrains de sport. Une réflexion sur les horaires d'arrosage et sur la minéralisation des sols est en cours. La consommation d'eau industrielle, qui ne représente pas la majeure partie des consommations, est cependant réglementée et surveillée.

La gestion des eaux usées est une compétence de la CUB. Ses priorités résident en l'amélioration du taux de raccordement des particuliers et des industriels au réseau et de la conformité de ces raccordements. La CUB travaille également à l'amélioration de la qualité du traitement des eaux usées (des objectifs de réduction des substances polluantes ont été fixés).

La qualité des eaux pluviales rejetées dans le milieu naturel ne fait pas l'objet de suivi. Un Schéma Directeur des Eaux Pluviales pour la période 2004-2014 est en cours d'élaboration par les services de la CUB. Dans le cadre de la lutte contre les inondations, la CUB propose des moyens techniques de maîtrise des eaux pluviales pour éviter les ruissellements directs dans les réseaux ou pour retenir les flux.

Carte de l'eau à Mérignac

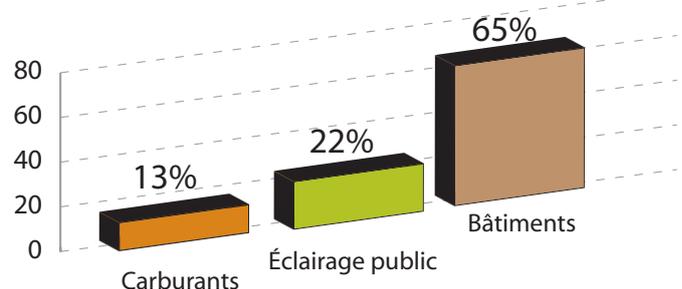


Les énergies renouvelables : des ressources trop longtemps ignorées

À Mérignac, comme sur le reste de l'agglomération, les énergies renouvelables (soleil, vent, géothermie...) sont très peu développées à quelques exceptions près : l'installation de chauffe-eau solaires est prévue dans plusieurs réalisations de bâtiments publics en cours (crèche en construction, Maison des Associations, bâtiment d'accueil de la ferme pédagogique).

De manière générale, les énergies renouvelables sont encore peu connues du grand public.

Dépenses publiques en matière d'énergie
3,7 % du budget de fonctionnement de la commune en 2000



Une réelle volonté communale d'éco-gestion et de maîtrise des énergies

La Ville s'est engagée dans plusieurs démarches HQE sur des projets de construction neuve, de réhabilitation ou de rénovation de bâtiments publics.

Cette démarche environnementale a été engagée dans les domaines énergétique et thermique pour les chantiers de la Maison des Associations et celui de l'Hôtel de Ville. Actuellement la démarche est engagée sur quelques projets ciblés dans un but d'exemplarité. La première réalisation selon une démarche HQE, est la Maison des Associations.

Des réflexions sont en cours sur les méthodes et les coûts (réflexion notamment sur les dépenses de fonctionnement ultérieures). Il s'agit d'une nouvelle culture à acquérir pour les services concernés.

La reconstruction des résidences des Fleurs et des Pins fait l'objet d'une démarche qualité.

Des progrès sont cependant à mettre en œuvre en ce qui concerne l'optimisation de l'éclairage public.



La Maison des Associations Haute Qualité Environnementale

Actions à poursuivre...

- 5 bâtiments équipés en matériel économiseur d'eau en 2003
- > Hôtel de ville
- > 1 groupe scolaire
- > 2 stades
- > 1 gymnase

Soit

- > une diminution de 30 % et 70 % des consommations mensuelles relevées entre 2003 et 2004.

Une pollution atmosphérique liée au trafic automobile

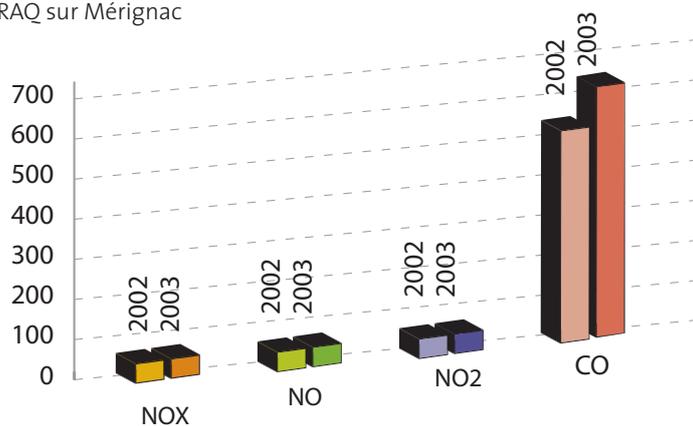
L'amélioration de la qualité de l'air est un enjeu de santé publique. Divers documents cadre permettent un suivi régulier et une amélioration de la qualité de l'air sur la Ville. Un Plan régional pour la qualité de l'Air, le Plan de Protection de l'Atmosphère de l'Agglomération Bordelaise ou encore la station de proximité automobile AIRAQ installée à Mérignac en font partie.

Le Plan de Déplacements Urbains 2000-2005 de l'agglomération comporte aussi des axes d'actions relatives à la qualité de l'air notamment dans la promotion des modes de circulation douces ou du développement de la part des véhicules moins polluants.

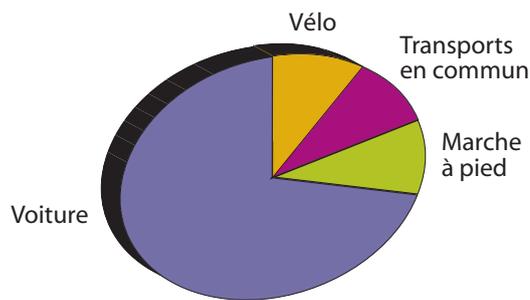


Mesures de pollution de l'air

Station AIRAQ sur Mérignac



Les modes de déplacements domicile - travail



Les modes de déplacements domicile - travail

Le lancement d'un Plan de Déplacement concernant la mairie et les 16 gros employeurs de la ville est un premier pas vers la réduction de la pollution automobile donc vers une amélioration de la qualité de l'air.

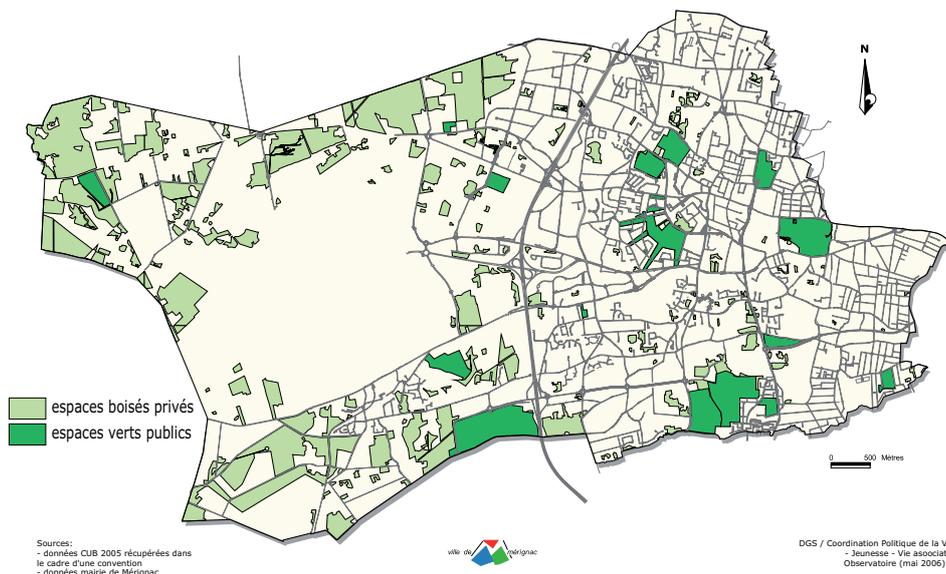
Ci-contre sont présentés les résultats d'un questionnaire sur les habitudes de déplacements (34 % de réponses). La prédominance de l'utilisation de la voiture a été justifiée par les raisons suivantes : trajets et horaires inadaptés, distance trop longue pour le vélo. Les salariés de la mairie sont 12 % à faire du covoiturage régulièrement (contre 8 % parmi les salariés du privé).

Des espaces naturels fragilisés

La Ville de Mérignac possède, sur le tiers de son territoire, un patrimoine naturel, enjeu majeur du développement durable.

Le schéma directeur de l'agglomération ne prend en compte que partiellement ces espaces. Ainsi, l'élaboration du PLU communautaire constitue une opportunité à ne pas manquer pour affirmer une politique de protection et de mise en valeur plus ambitieuse. Afin de faire face aux pressions de l'urbanisation, ces espaces naturels doivent faire l'objet d'un projet cohérent de mise en valeur pour répondre aux attentes des générations futures.

Carte des espaces boisés



Le service municipal d'enlèvement des déchets verts : une filière qui fonctionne

- > 2270 tonnes valorisables collectées en 2003. (40500 tonnes collectées et recyclées sur la CUB)
- > 1023 tonnes collectées chez les particuliers en 2003 totalement valorisées en compost. Évolution 2002-2003 : + 29 %
- > 1250 tonnes provenant des services municipaux. Évolution 2002-2003 : + 23 %
- > qualité des déchets améliorée depuis 2001

Une politique de valorisation des déchets en progression

La gestion des déchets ménagers est assurée en régie par la CUB. Elle a mis en place des filières de collecte sélective et la Ville complète cette politique par un service de collecte des déchets verts en porte à porte qui marche relativement bien auprès des utilisateurs.

En matière de gestion des déchets non ménagers, les organismes producteurs sont responsables de leur élimination. Cependant, la ville a mobilisé un employé municipal afin d'organiser la collecte papiers/cartons dans les bâtiments municipaux administratifs et scolaires.

Par ailleurs, plusieurs expériences de tri des chantiers de construction et de démolition se sont déroulées sur la commune, notamment pour les résidences des Fleurs et des Pins.

Une politique de lutte contre les nuisances à améliorer

La commune de Mérignac est exposée au bruit généré par de nombreuses infrastructures de transports :

- > l'aéroport, qui est soumis à un Plan de Gêne Sonore, à l'ouest de la commune,
- > la voie ferrée de ceinture, à l'est du territoire communal,
- > la rocade, la VDO et la voie de l'aéroport classées en catégorie 1 des voies bruyantes, selon la nomenclature de l'arrêté ministériel du 30 mai 1996,
- > la plupart des axes routiers de la commune, classés en catégorie 2
- > quelques voies, moins importantes, classées en catégorie 3.

Une politique concertée de réduction de ces nuisances sonores et de protection des riverains est à mettre en place.

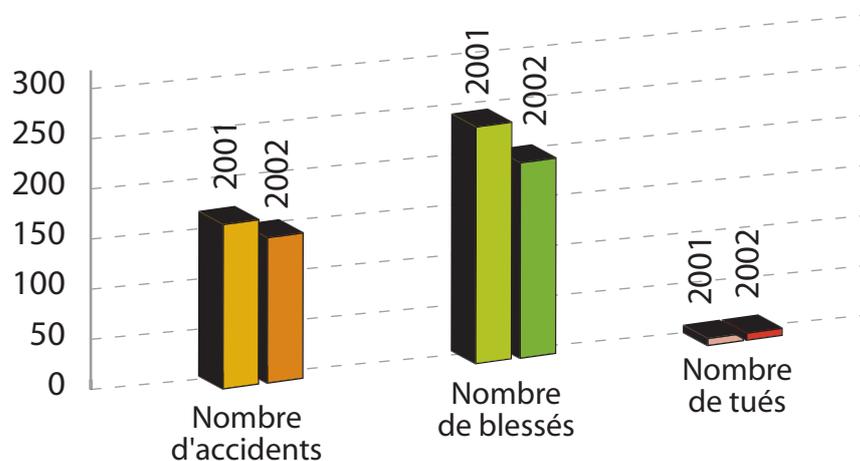
Deux outils de gestion des nuisances de l'aéroport existent et sont en cours de révision : le Plan d'Exposition au Bruit, destiné à maîtriser l'urbanisation autour de l'aéroport et le Plan de Gêne Sonore qui définit les zones à l'intérieur desquelles les riverains peuvent bénéficier d'aides à l'insonorisation.

Une gestion préventive des risques et nuisances à renforcer et à développer

La prévention contre les risques quotidiens et naturels permet de diminuer les impacts sociaux, économiques et environnementaux des événements. Elle doit comprendre une part d'information de la population afin d'impliquer celle-ci dans les mesures prises et d'éviter des comportements risqués.

Mérignac contribue à la lutte contre les inondations de Bordeaux avec ses bassins de rétention. La commune envisage l'élaboration d'un dossier Communal Synthétique qui permettra de recenser tous les risques naturels communaux et les mesures à prendre afin d'améliorer la prévention contre les risques naturels.

En matière de sécurité routière, malgré la baisse du nombre des blessés entre 2001 et 2002 sur Mérignac, les efforts engagés sont à poursuivre.



Une offre de services pour la santé facilement accessibles

Une démarche menée par la mairie est en cours afin de développer une offre cohérente entre acteurs publics et privés pour le maintien des personnes âgées à domicile.

La Ville porte une attention toute particulière sur les questions de sécurité alimentaire. L'ouverture de la cuisine centrale de Bordeaux- Mérignac en 2004, dont l'enjeu est la qualité de la restauration collective pour les scolaires et personnes âgées, va au-delà des simples mesures de sécurité sanitaire

Les enjeux pour le développement durable

Mettre en synergie les démarches environnementales de Mérignac et de ses partenaires (Région, Département C.U.B.). Fixer des ambitions partagées sur le territoire communal

Dynamiser ou mettre en chantier, avec les habitants et les acteurs locaux, les axes de travail engagés autour de la charte de l'environnement mérignacaise

ATOUTS

- > Une charte de l'environnement qui fédère l'action des services techniques de la commune
- > Une sensibilisation de la population sur les économies d'énergie. Des actions pédagogiques sur les milieux naturels et la biodiversité
- > Des actions d'écogestion entreprises par la Ville : des politiques d'économies d'eau et d'énergie, un service de collecte sélective des déchets des particuliers en lien avec l'action de la CUB. Des premiers résultats positifs
- > Des espaces naturels agricoles et forestiers de grande qualité. La "vigne citadine" en développement

FAIBLESSES

- > Un volume de recyclage des déchets ménagers encore trop limité
- > L'insuffisance de la gestion préventive des risques et des nuisances et de l'information du public
- > Une mauvaise protection de la ressource en eau
- > Des ressources naturelles non valorisées, notamment les eaux pluviales
- > Une mauvaise connaissance et une protection insuffisante des espaces naturels de la commune

OPPORTUNITÉS

- > Le PLU communautaire : l'opportunité de protéger des espaces fragiles majeurs pour le maintien de la biodiversité
- > La Maison des Associations : la promotion de la Haute Qualité Environnementale dans la construction, les économies de ressources (eau, énergie), et la sensibilisation des associations au développement durable
- > La ville exemplaire et incitative en matière d'environnement

MENACES

- > Une régression de la biodiversité. Des espaces naturels insuffisamment protégés
- > Une ressource en eau potable qui pourrait devenir insuffisante
- > L'accroissement du bruit, de la pollution atmosphérique et des consommations d'énergies



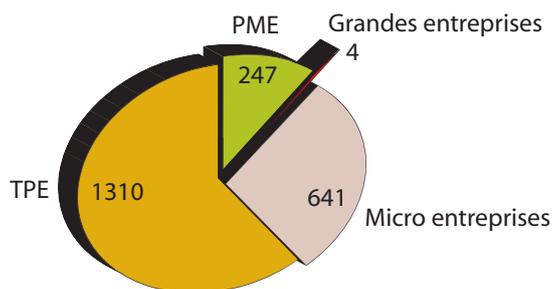
Un pôle économique fort et diversifié

Une économie de petites entreprises, avec la présence de grands donneurs d'ordre

Mérignac est composée essentiellement de PME (Petites et Moyennes Entreprises) qui présentent un fort potentiel mais qui demandent à être consolidées.

La forte présence de TPE (Très Petites Entreprises) et de quelques grands donneurs d'ordre est un atout fort en matière de valeur ajoutée et de développement technologique mais peut également être un facteur de fragilisation de l'économie à moyen terme. L'appui au développement de PME autonomes et exemplaires sur le plan du développement économique et environnemental serait emblématique d'une politique de développement durable.

La taille des entreprises à Mérignac



Micro entreprises : pas de salarié
 TPE < 20 salariés
 PME < 500 salariés
 Grandes entreprises > 500 salariés

- > L'Aquitaine, troisième région française en matière d'aéronautique
- > Mérignac, un pôle industriel et tertiaire majeur en Gironde
- > La Ville, deuxième pôle d'emplois de la CUB. Un des grands pôles commerciaux de l'agglomération bordelaise
- > Mérignac appartient à la zone Bordeaux Technowest qui est une association de 7 communes autour des domaines aéronautique, défense et spatial.

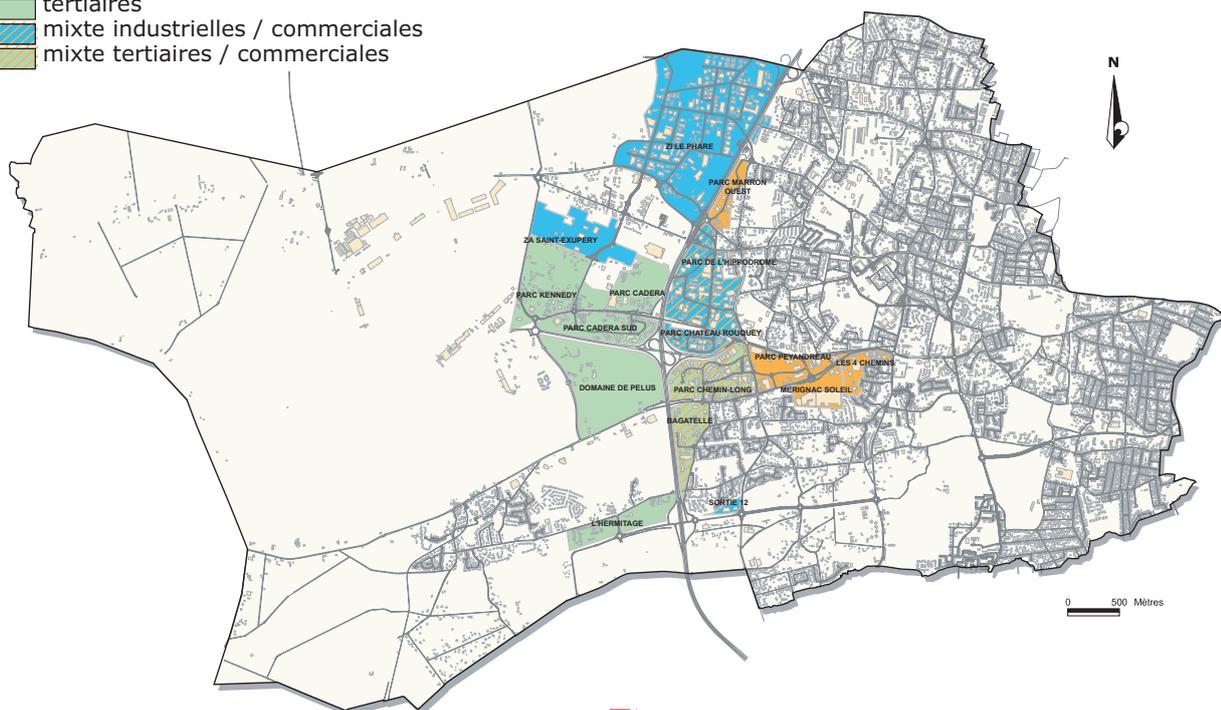
Un bon niveau de desserte et d'accessibilité

Mérignac est attractive pour les entreprises. Vingt-cinq Zones d'Activités ont été aménagées occupant 1/3 du territoire de la commune. Les Zones d'Activités du Phare et l'Hippodrome vieillissent. Une réflexion sur le devenir de ces espaces doit être menée afin que Mérignac ne perde pas de son attractivité. La mise en place d'un observatoire des Zones d'Activités pour mieux connaître leur dynamique serait opportune. Le projet de création d'un Techno parc accueillant des PME et TPE dans la Haute Technologie va contribuer à la consolidation de l'image de marque de Mérignac.

Localisation des zones d'activités

Zones d'activités :

- commerciales
- industrielles
- tertiaires
- mixte industrielles / commerciales
- mixte tertiaires / commerciales



Sources:
 - données CUB 2005 récupérées dans le cadre d'une convention
 - données mairie de Mérignac



DGS / Coordination Politique de la Ville
 - Jeunesse - Vie associative
 Observatoire (mai 2006) EB

Un exemple : la charte de l'environnement de l'aéroport de Bordeaux-Mérignac

Il s'agit d'engager une politique environnementale volontariste pour la période 2002-2006. L'engagement de l'industrie aéronautique de Mérignac dans des démarches de qualité, de sécurité et de management de l'environnement va bénéficier au reste du territoire. Cet exemple doit encourager les entreprises à mettre en pratique les principes du développement durable.

Les premières démarches environnementales d'entreprises

Seulement trois entreprises sont certifiées pour leur système de management de l'environnement (ISO 14001). Elles appartiennent toutes les trois à des grands groupes. Une seule exploitation réalisant une agriculture biologique est présente sur le territoire de Mérignac. Les entreprises de plus de 200 salariés réfléchissent avec les acteurs de la commune à l'élaboration d'un Plan de Déplacement d'Entreprises.

L'aéronautique une activité à l'impact économique et environnemental fort

La spécificité du tissu économique de Mérignac fondé sur l'Aéronautique, la Défense et le Spatial (ADS) et la présence de l'aéroport sont des leviers essentiels du développement économique de la région bordelaise et de la CUB. Ainsi, 49 % des entreprises de production de la commune travaillent dans l'aéronautique et fournissent 26,4 % des emplois recensés. L'aéroport apporte à lui seul 1 million de taxe foncière à la ville de Mérignac.

Les régions Midi-Pyrénées et Aquitaine ont décidé de créer le premier pôle européen aéronautique et spatial. Cette collaboration entre régions et aéroports (Bordeaux-Mérignac et Toulouse Blagnac) va être l'occasion d'intégrer les principes du développement durable dans le développement économique.

Un Tourisme d'affaires à développer

L'espace de congrès du Pin Galant a accueilli près de 65 000 congressistes sur 127 journées en 2002-2003. Par ailleurs, la CCI souhaite développer un futur parc d'affaires sur l'aéroport intitulé "45° parallèle".



Des démarches éthiques et environnementales à renforcer

La région subventionne dans le cadre du plan État-Région 2000-2006 des démarches environnementales d'entreprises, de collectivités et de particuliers. Les opérations concernées à Mérignac sont : la construction d'une déchetterie professionnelle, d'une chaufferie bois et la mise au point d'un véhicule électrique pour handicapés.

Les élus veulent un développement économique de qualité pour Mérignac. Cette volonté implique de privilégier les entreprises à forte valeur ajoutée, offrant des emplois de qualité et ayant des démarches environnementales satisfaisantes.

L'évaluation environnementale dans les entreprises en développement

Les grandes entreprises françaises doivent publier des informations environnementales et sociales dans leur rapport annuel, ce qui est le cas pour huit entreprises sur Mérignac. La mise en place d'une politique économique respectueuse de l'environnement dépend de la volonté politique des entreprises et de l'appui que pourront apporter les collectivités. Le rôle d'accompagnement de proximité que peut jouer la commune de Mérignac en collaboration étroite avec la CUB, le Département et la Région est un élément fort du renforcement des pratiques environnementales dans les entreprises.

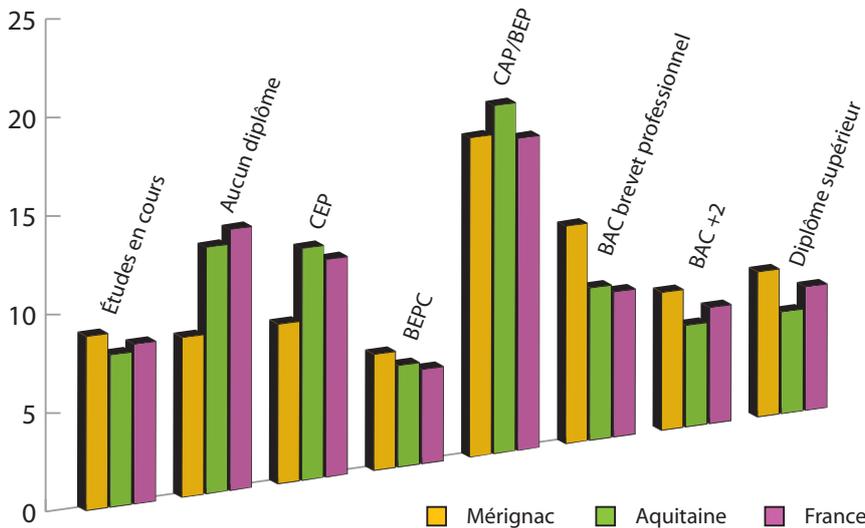
Une population qualifiée mais des structures de formation et de recherche à renforcer

Le niveau de qualification des habitants de la commune de Mérignac est élevé : la population qui détient un diplôme qualifiant s'élève à 64,4 %.

Mérignac est proche des grands centres de formation. Ceux qui sont implantés sur la commune répondent aux besoins locaux (industries ou commerces). Toutefois, une réflexion est engagée pour élargir l'offre, notamment en matière de recherche et de formation universitaire.



Diplôme pour la population des 15 ans ou plus

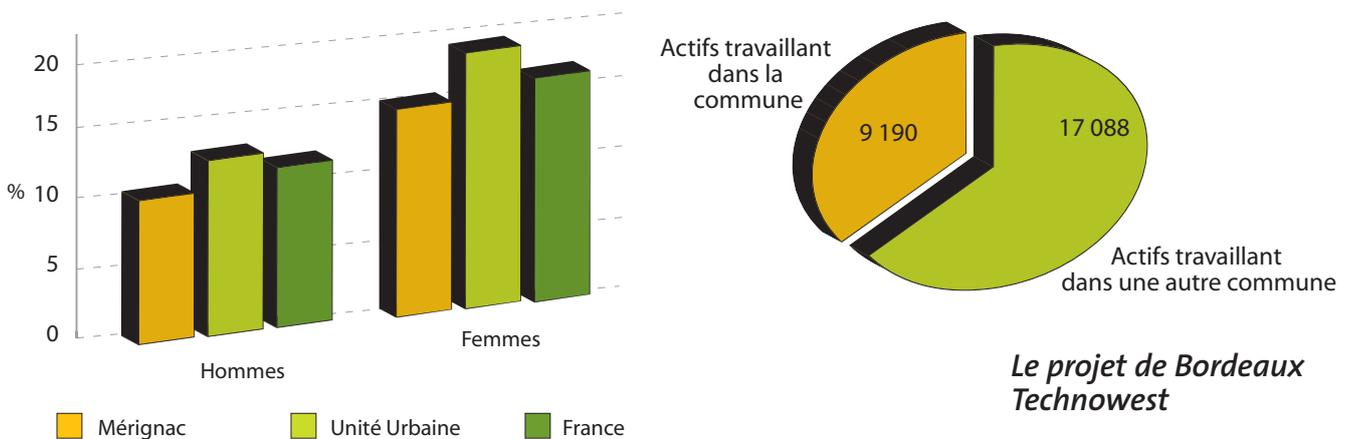


À titre d'exemple, le partenariat entre l'Institut de Maintenance Aéronautique et les industriels Aquitains a permis de développer un secteur de recherche et de transfert de technologie et un centre de métrologie.

Un pôle d'emploi fort

L'emploi a augmenté sur la période 1990-1999 pour la population de Mérignac. Le taux de chômage de la commune est inférieur à celui de l'Unité urbaine et proche du taux national, mais seulement 35 % des actifs ont un emploi sur place.

De nombreuses démarches d'insertion sont en cours sur la commune. Ces actions sont coordonnées par le service municipal Emploi Insertion.



Un partenariat pour la création d'entreprises et l'appui au développement

Le développement économique, compétence de la CUB, est accompagné par différentes structures (Bordeaux Technowest, Bordeaux Recherche Accueil, Bordeaux Technowest Initiatives, Club d'entreprises de Mérignac).

La Ville intervient pour faire connaître les acteurs auprès des entreprises et est présente dans les instances économiques pour faire valoir ses objectifs de développement. La commune de Mérignac doit recevoir un appui fort pour mettre en place une politique plus offensive pour attirer de nouvelles entreprises :

- > plus performantes, en particulier sur le plan environnemental,
- > apportant une plus grande Valeur Ajoutée,
- > répondant aux nouveaux besoins des principaux donneurs d'ordres.

Le dispositif régional d'aide à la création d'entreprises propose aux entreprises aquitaines une offre complète en outils financiers destinés à renforcer leurs fonds propres à tous les stades de leur vie d'entreprise. Dans une optique de développement durable, les projets de création d'entreprises dans le secteur de l'environnement devraient être encouragés.

La région Aquitaine et la CUB déploient un réseau haut débit. La CUB a un projet qui permettrait à Mérignac de compléter le réseau de fibre optique qui dessert déjà ses principales zones d'activités.

Des initiatives sociales d'entreprises mérignacaises

Décathlon a recruté en priorité des jeunes et des personnes handicapées des communes de Mérignac et de Bordeaux, en partenariat avec la mission locale Technowest, l'ANPE et Cap Emploi (handicapés).

D'autres enseignes participent à des opérations similaires (Boulangier, Alinéa, Surcouf, Planète Saturn...).

En 2004, 12 demandeurs d'emploi habitant le quartier ont bénéficié d'une insertion sur le chantier de démolition – reconstruction de la Résidence des Fleurs. Le même dispositif est programmé notamment pour la Résidence des Pins, la médiathèque et les immeubles de logements de la ZAC du centre-ville.

Le projet de Bordeaux Technowest

Une pépinière et un incubateur spécifique aux métiers de l'aéronautique, de l'aérospatiale, de la défense ont été créés en 2004, regroupant ainsi un pool de compétences autour de ces domaines.

Bordeaux Technowest oriente son activité à trois niveaux de demandes avec :

- > l'essaimage des grands groupes et d'autres sociétés : valorisation de process, produits développés en interne n'ayant pas eu de suite industrielle
- > l'installation d'entreprises développant des métiers, des produits de process, ayant une application pour l'aéronautique en terme de sous-traitance
- > l'installation de bureaux d'études.

Les enjeux pour le développement durable

Permettre le développement raisonné des activités économiques. Renforcer la valeur ajoutée et accueillir des entreprises technologiques de pointe et porteuses d'emplois et d'excellence économique

Permettre le développement d'un pôle environnemental exemplaire et appuyer les démarches d'entreprise éco-citoyennes. Engager un projet d'agriculture périurbaine viable pour les générations futures

ATOUTS

- > Un tissu économique et un pôle d'emploi importants pour l'agglomération bordelaise
- > Des disponibilités foncières locales et des structures d'appui au développement économique en partenariat avec d'autres collectivités
- > Une population qualifiée et un taux de chômage inférieur à la moyenne de l'unité urbaine et de la France
- > La proximité d'importants centres de formation et une offre en formation continue sur la commune
- > La présence sur le territoire Mérignacais de quelques entreprises pionnières engagées dans des démarches de développement durable
- > De nombreuses démarches d'insertion par l'économique engagées, en partenariat avec la Ville, les responsables économiques et les entreprises

OPPORTUNITÉS

- > Une volonté de privilégier les entreprises à forte valeur ajoutée et créatrices d'emplois
- > Des entreprises phares dans des secteurs porteurs pouvant servir d'exemple en matière d'environnement et de déplacements (Plan de Déplacement des Entreprises)...
- > La création d'une zone d'activité High Tech exemplaire et le partenariat avec Saint-Laurent (Canada)
- > Le projet de réseau de fibre optique de la CUB
- > Le projet de réorganisation, de modernisation et de requalification de la zone de Mérignac-Soleil et d'autres zones anciennes
- > Un projet de pépinière d'entreprises
- > Un Plan Local d'Insertion par l'Emploi (PLIE)
- > La ville exemplaire et incitative en matière d'environnement

FAIBLESSES

- > Encore peu d'entreprises engagées dans la protection de l'environnement ou dans des démarches de développement durable
- > Un déséquilibre entre les emplois offerts et le niveau de qualification de la population
- > Une interface Recherche et Développement / entreprises / formation encore faible, notamment dans le domaine de l'environnement
- > Pas d'établissement de recherche publique sur la commune

MENACES

- > La fragilisation du tissu à moyen terme par le poids des grands donneurs d'ordre et la faiblesse du transfert de technologie notamment dans les domaines de l'environnement
- > Une perte d'attractivité économique due à la dégradation de l'image générale des zones commerciales et industrielles les plus anciennes de Mérignac et du renouvellement de la demande
- > Le départ d'une population qualifiée



Le développement solidaire, au cœur de l'action municipale

Une politique volontariste de prévention et de lutte contre les inégalités

À Mérignac, plusieurs quartiers d'habitat concentrent des difficultés sociales et économiques. Pour lutter contre ces inégalités, de nombreuses structures menant des actions de développement social sont présentes sur la commune. Le territoire de la commune est maillé par des centres sociaux, des maisons de quartiers... etc.

Mérignac est considérée comme une ville de pointe pour l'intégration des personnes handicapées.

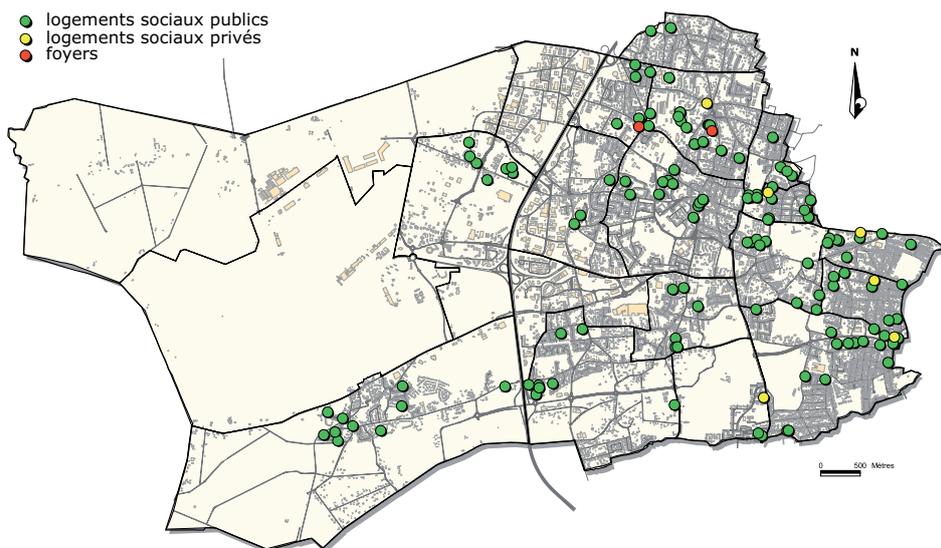
Dans la commune, 18 000 personnes sont impliquées dans la vie associative, soit 28 % de la population. Le dynamisme associatif est très important, notamment en matière de sports, de loisirs, de solidarité intergénérationnelle (maisons de quartiers, MJC, centres de loisirs). La création de la Maison des Associations doit permettre de fédérer et de mettre en synergie les actions associatives avec celles de la Ville, en particulier en matière de développement durable.

La volonté municipale est de renforcer l'offre éducative et de sensibiliser les jeunes au développement durable. La ville de Mérignac cherche à adapter l'offre éducative aux besoins de la population locale, en proposant des services et des structures complémentaires de l'école.

Des formes de sensibilisation à l'environnement et au développement durable ont déjà été mises en place, notamment grâce aux activités de la ferme pédagogique de Bellevue.

D'autres formes de sensibilisation doivent encore être développées.

Logements sociaux



Sources:
- données CUB 2005 récupérées dans le cadre d'une convention
- données des bailleurs (DOE - 2003)
- données mairie de Mérignac

ville de Mérignac

DGS / Coordination Politique de la Ville
- Jeunesse - Vie associative
Observatoire (mai 2006) EB

Un patrimoine témoin du passé rural viticole de la commune, méconnu et peu valorisé

Une grande partie du patrimoine bâti de Mérignac a disparu au fur et à mesure de la poussée de l'urbanisation. Un recensement et une signalisation de ce patrimoine bâti doivent être mis en place.





Des services et équipements sportifs, culturels et de loisirs de haut niveau

La ville veut permettre à tous d'accéder à la culture et aux loisirs. La municipalité soutient financièrement et matériellement l'action associative de loisirs dans les quartiers. Elle cherche également à permettre aux jeunes (15-18 ans) et aux personnes âgées d'accéder aux équipements culturels plus facilement grâce au "Pass pour jeune" et à la "Carte Merveil".

La construction de la médiathèque va donner une dynamique culturelle supplémentaire à la ville.

Celle-ci possède déjà des équipements culturels à fort rayonnement tels que le Pin Galant.



Une ville sportive, mais des équipements encore insuffisants et anciens

Mérignac est une ville sportive. Elle se distingue par une structure sportive majeure : le Sport Athlétique Mérignacais (SAM) qui est le plus grand club omnisport d'Aquitaine, avec 28 disciplines différentes et 7 000 licenciés.

Les priorités inscrites dans le contrat de ville sont :

- > l'ouverture des équipements à tous et particulièrement aux adolescents en difficulté,
- > le développement de la pratique sportive sur les lieux de vie des gens,
- > le soutien aux projets favorisant le lien social.

Pour cela, la Ville met à disposition de nombreux équipements et son personnel d'animation. Une équipe d'animateurs territoriaux travaille dans les écoles et les centres de loisirs.

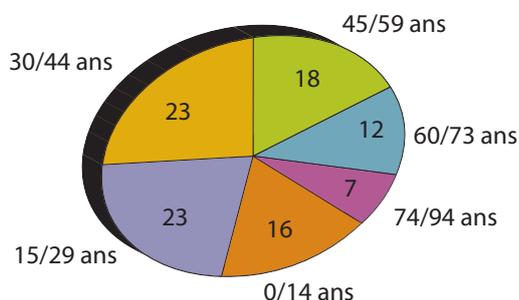
Mais le manque et la vétusté de certains terrains de jeux collectifs anciens se font sentir. La demande de la part des clubs, associations, établissements scolaires, centres de loisirs, comités d'entreprises... est difficile à satisfaire. La question de leur renouvellement et de leur gestion se pose.

Une population en croissance, qui se renouvelle rapidement et attend "toujours plus" de services

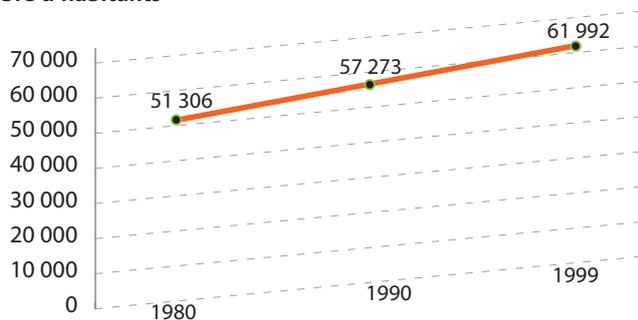
Mérignac compte plus de 63 000 habitants. La population a augmenté de plus de 10 % au cours des 10 dernières années. Près d'un quart de la population est renouvelé tous les 5 ans. Les services à la population doivent donc s'adapter en permanence, aux évolutions démographiques et sociales.

Les parts respectives des jeunes et des personnes âgées sont en croissance, faisant évoluer la demande de services en faveur de ces catégories de populations.

Structure par âge de la population de Mérignac en 1999



Nombre d'habitants



Une offre de services importante en faveur de la petite enfance et des personnes âgées

Le niveau de services à la petite enfance et aux personnes âgées est, globalement, plus élevé à Mérignac qu'ailleurs :

- > plus de 20 % des enfants de moins de 3 ans sont accueillis en crèche,
- > l'amplitude horaire (7 h – 19 h) pour l'accueil des enfants dans toutes les écoles publiques maternelles et primaires est plus large que dans les villes voisines,
- > l'équité intergénérationnelle est un des objectifs du contrat de développement durable signé entre la Ville et le Conseil Général, des structures d'accueil (116 lits) pour personnes âgées et des services de maintien et de soins à domicile se développent.



Les enjeux pour le développement durable

Poursuivre l'action volontariste de développement solidaire, de prévention et de lutte contre les inégalités, sans alourdir les charges de fonctionnement de la commune

Poursuivre et approfondir l'action en faveur du développement durable de la vie associative, au travers du conseil local de la vie associative. Moderniser et renouveler les équipements et services publics pour répondre aux nouvelles attentes des Mérignacais

ATOUTS

- > Une vie associative particulièrement développée et dynamique. Une charte de la vie associative exemplaire
- > Un partenariat avec l'action associative dans les quartiers. Des actions privilégiant le lien social
- > Une politique dynamique privilégiant les structures d'accueil et les services de gestion urbaine et sociale de proximité. Des centres sociaux, des maisons de quartier, de l'aide à domicile
- > Une politique globale de prévention, d'aide aux habitants et de lutte contre les inégalités. L'intégration des personnes handicapées
- > Le niveau élevé de services et d'équipements sportifs, culturels et de loisirs. De nombreuses manifestations culturelles
- > Une offre éducative importante. De nombreuses actions associatives d'éducation. Des écoles largement ouvertes aux activités de quartier

FAIBLESSES

- > Des quartiers en difficulté. Une partie de la population en situation de précarité, dont de nombreuses femmes
- > Un budget de fonctionnement en limite de capacité, à la hauteur des services rendus, mais ne pouvant plus augmenter sensiblement. Certaines demandes insatisfaites
- > Des décalages entre les attentes (des jeunes en particulier) et l'offre de services sportifs, culturels et de loisirs
- > La fréquentation encore faible des Mérignacais de certains équipements culturels

OPPORTUNITÉS

- > Création en 2004 du Conseil local de la vie associative pour renforcer la démocratie locale ainsi que le dialogue et l'initiative interassociatifs
- > Le projet de médiathèque pour 2007 face à la station terminus du tramway : projet phare pour dynamiser la politique culturelle de la Ville
- > La réouverture de la vieille église au cœur du centre-ville pour une vocation culturelle
- > La rénovation du CL2V sur le quartier de Montesquieu, à la limite entre Mérignac et Bordeaux
- > Des projets de création de nouveaux équipements sociaux, culturels, et de loisirs dans les quartiers

MENACES

- > Le haut niveau de charges de fonctionnement généré par les nouveaux services et équipements
- > Le désengagement financier de l'État faisant peser des risques sur le budget de fonctionnement communal
- > Le vieillissement de la population : un accroissement des besoins en services spécifiques

Vers une nouvelle gouvernance

Les outils de communication et d'information en interne :

- > un intranet simple
- > un journal interne "les ondes du vivier" trimestriel
- > un observatoire Social Urbain qui centralise des informations sur la ville

Des publications régulières :

- > *Mérignac Proche*, mensuel 35 000 ex.
- > *Mérignac Ville Verte*, trimestriel 40 000 ex.
- > *Un agenda culturel trimestriel*
- > *Le journal des Jeunes*
- > *Des guides :*
guide de l'environnement (annuel, 35 000 ex.), guide des associations (annuel, 10 000 ex)

Trois jumelages

Vilanova y la Geltru (Espagne), Matosinhos (Portugal) et Kaolack et les îles du Saloum (Sénégal)
Mérignac est membre de Cités Unies France et de la Fédération Française des Villes Jumelées.

Des associations de solidarité
L'Amicale franco-hongroise, Bordeaux-Gironde-Québec, Fraternité africaine Ste-Bernadette (à vocation humanitaire vers la Côte d'Ivoire)

Le comité Mérignac Solidarité (mis en place par la Ville en 2000)
7 associations caritatives et humanitaires : Croix-Rouge, Secours Catholique, Restaurants du Cœur...

Une dynamique engagée pour intégrer les principes du développement durable

La démarche d'Agenda 21 est avant tout le reflet d'une volonté municipale. La Ville de Mérignac s'y est engagée depuis plusieurs années. Elle a créé un Pôle Développement Durable dans l'organigramme des services municipaux, regroupant l'aménagement urbain, le développement économique, l'emploi, l'insertion et la démocratie de proximité.

Deux principes fondamentaux sont inhérents à la démarche de développement durable. Il s'agit du principe de subsidiarité qui consiste à gérer les problématiques aux échelons les plus appropriés et selon les compétences de chacun et du principe de transversalité qui permet d'appréhender les différents aspects d'un problème et d'améliorer les réponses apportées.

La Ville s'efforce de mettre en œuvre ces deux principes en développant des coopérations avec la CUB, le Département et la Région, en matière de développement durable. Elle s'est engagée dans un mode de fonctionnement interne et en direction des habitants plus transversal, plus transparent et va mettre en œuvre une démarche d'évaluation régulière des résultats obtenus.

Des moyens pertinents d'information et de concertation, favorisant la participation des habitants

La communication et l'information entre les services municipaux et la population sont essentielles dans une démarche de développement durable. De ce point de vue, Mérignac possède des moyens d'information et de participation pertinents. De nombreuses publications ou encore l'affluence des visiteurs sur le site Internet (500 visiteurs par jour en moyenne) concrétisent cette communication active de la Ville.

Au-delà de la communication, de l'information, la participation de la population au processus d'élaboration de la décision est fondamentale.

Ce système participatif s'exerce au sein des 10 conseils de quartiers, ou encore au sein du conseil consultatif de la Jeunesse. Le tissu associatif de la Ville est riche de 350 associations. Une Charte Mérignacaise de la vie associative permet de clarifier les relations entre la Ville et les associations.

Une politique de gestion de proximité efficace

La démarche de développement durable passe aussi par une amélioration du cadre de vie et de la sécurité publique.

Mérignac mène une politique de prévention à laquelle ont été donnés des moyens (agents de médiation, permanence téléphonique, service d'astreinte de nuit et pendant le week-end) pour améliorer les échanges entre la mairie, les habitants et la police. Un Contrat Local de Sécurité et de Citoyenneté permet une meilleure écoute de la population. Un service de médiation a été mis en place avec les agents locaux de médiation sociale (ALMS).

Par ailleurs, une politique d'éducation, de prévention et de sensibilisation à la sécurité routière est menée par la Ville afin d'encourager des comportements responsables et citoyens.

Une volonté d'agir localement sur des problématiques plus globales

Mérignac s'est engagée dans une coopération internationale couvrant différents domaines : culturel, sportif, échange de fonctionnaires et aide à des partenaires étrangers. Elle a mené des actions sur son territoire en impliquant les écoles, bibliothèques et centres de loisirs sur certaines thématiques.

Dans une optique de développement durable, il s'agira de bien intégrer cette coopération dans l'Agenda 21 local et de vérifier la mise en pratique des principes du développement durable dans les actions de coopération. La présence locale de Médecins Sans Frontières constitue bien évidemment une opportunité dans cette démarche.

Sur le thème de l'échange en matière d'Agenda 21 local, des premiers contacts ont été pris avec des villes engagées dans des Agendas 21 locaux, pour procéder à des échanges d'expériences et envisager des coopérations élargies.



Les enjeux pour le développement durable

Réussir à intégrer la démarche de développement durable dans la politique municipale (concertation, management, évaluation)

Poursuivre et approfondir les actions en faveur d'une démocratie participative et le dialogue avec les citoyens

Développer une politique de coopération à toutes les échelles, du local vers le global

ATOUTS

- > Une sensibilisation et une dynamique engagées avec la création d'un pôle développement durable et le lancement d'un premier plan d'actions en 2006
- > Des outils d'information et de communication internes et externes performants, vecteurs pertinents pour développer la démocratie participative
- > Une commune désendettée. Des marges de manœuvre pour investir dans un développement durable porteur d'économies de fonctionnement
- > La création d'une maison des Associations et d'un conseil local de la vie associative

FAIBLESSES

- > Un fonctionnement des services qui manque de transversalité et d'évaluation
- > Un manque de visibilité à terme sur le budget de fonctionnement de la commune (Transferts de l'État, départs en retraite et renouvellement des effectifs, évolution du cadre fiscal...)
- > La faiblesse de la prise en compte des coûts sociaux et environnementaux induits

OPPORTUNITÉS

- > Le site internet de la Ville, consulté régulièrement par les Mérignacais, support idéal d'une démarche participative d'Agenda 21
- > La présence d'associations engagées dans le développement durable, à l'échelle planétaire sur le territoire Mérignacais (MSF ...)
- > Des contacts en cours avec un réseau de villes engagées dans des Agendas 21
- > Trois jumelages dont un avec une ville africaine et l'appartenance aux réseaux d'échanges Cités Unies France et Fédération Française des Villes Jumelées

MENACES

- > Une demande de services de plus en plus importante, générant une augmentation des dépenses de fonctionnement

Des enjeux forts pour le développement durable à Mérignac

Faire de Mérignac un espace propice au développement durable

Le développement durable de Mérignac passe avant tout par une maîtrise de l'extension de la tache urbaine vers l'ouest et une valorisation des espaces non urbanisés. Les opérations d'aménagement et de renouvellement urbain devront poursuivre l'objectif d'amélioration de la qualité de l'habitat tout en privilégiant la mixité urbaine et sociale.

Anticiper l'arrivée du tramway et impulser une nouvelle façon de vivre, de se déplacer à Mérignac

L'arrivée du tramway en 2007 représente une réelle opportunité pour dynamiser les politiques en faveur des modes de déplacements alternatifs à la voiture. La création d'un véritable centre ville accompagnée d'une amélioration du patrimoine végétal fait partie intégrante d'une amélioration du cadre de vie.

Mettre en synergie les chartes de l'environnement de la CUB et de Mérignac, fixer des ambitions partagées sur le territoire communal

Les objectifs de protection et de valorisation des ressources naturelles devront être affirmées notamment dans le PLU communautaire. La communication et la sensibilisation auprès des entreprises et des habitants constituent des outils essentiels pour la réduction des nuisances, des déchets et des consommations en eau.

Dynamiser ou mettre en chantier avec des habitants et des associations locales les axes de travail de la charte de l'environnement mérignacaise

Mérignac doit poursuivre et promouvoir toutes les actions d'écogestion. La mise en synergie et en cohérence des efforts engagés par la municipalité et l'ensemble des acteurs apparaît indispensable.

Permettre le développement raisonné des activités économiques

Pour se maintenir à une place importante dans l'économie girondine, Mérignac doit pérenniser, développer et optimiser la dynamique de son pôle économique. L'intégration de l'environnement dans les pratiques des entreprises devient une dimension importante d'un développement économique durable.

Renforcer la valeur ajoutée et l'excellence économique

En développant les partenariats publics - privés, l'innovation, la formation, la recherche et le transfert de technologies, le pôle économique de Mérignac pourra attirer les entreprises à fort potentiel technologique. Ces dernières renouvelleront l'offre locale, et amélioreront les performances économiques et environnementales.

Développer un pôle environnemental exemplaire

La mise en place d'un Plan de Déplacement des Entreprises constitue une première démarche en faveur du développement durable qui doit être prolongée par une amélioration des performances environnementales des entreprises et des zones d'activités.

Poursuivre l'action volontariste de prévention et de lutte contre les inégalités, sans alourdir le budget de fonctionnement

L'intégration passe par une information régulière, une valorisation des services et des équipements publics et une optimisation des moyens déployés pour associer les habitants à la vie citoyenne. En outre, la promotion du développement durable comme dimension culturelle de l'action et comme nouvelle base des relations permettra de renouveler le dynamisme communal en matière d'action sociale.

Moderniser et renouveler les équipements publics pour répondre aux nouvelles attentes des mérignacais

Les équipements publics existants et futurs doivent être renouvelés et adaptés aux besoins de la population. L'implantation d'équipements phares comme la médiathèque ou la maison des associations montrent la voie. La commune pourra de ce fait consolider sa place au niveau culturel dans l'agglomération bordelaise.

Intégrer le management environnemental dans les politiques publiques

L'intégration des principes de développement durable, la transversalité et l'évaluation, sont indispensables pour permettre une amélioration constante des politiques menées. Ainsi, des critères sociaux et environnementaux doivent être incorporés dans les achats et les opérations publiques.

Renforcer la concertation et la participation de la société civile

Les actions en faveur de la communication et de la concertation avec les habitants doivent être poursuivies et approfondies afin d'impulser une prise de conscience des enjeux du développement durable auprès de tous les citoyens.

Optimiser la coopération et la contractualisation entre les échelles territoriales

L'amélioration et le développement des échanges entre les différentes échelles territoriales sont essentiels dans l'aboutissement de l'Agenda 21 Mérignacais.



PLAN STRATÉGIQUE

2



UN AGENDA 21 POUR AFFIRMER L'IDENTITE DE MERIGNAC

La ville de Mérignac bénéficie de nombreux atouts qui forgent son identité.

Mérignac est une ville vivante et diverse. Elle accueille de l'habitat, des commerces, des industries, des activités culturelles, sportives et de loisirs. Elle dispose ainsi de tous les éléments qui participent à en faire une ville vivante et non une ville-banlieue de l'agglomération.

Cette diversité s'appuie sur des caractéristiques appréciées des Mérignacais comme des habitants des communes voisines. Autant de points forts qui font l'identité de la commune :

- > la qualité de l'environnement (espaces verts, parcs publics...), le sport (grand club, équipements), et la culture (Pin Galant, Krakatoa...);
- > l'existence d'un ensemble de quartiers bénéficiant de services et d'équipements importants;
- > l'activité d'un puissant pôle industriel et tertiaire (construction aéronautique et spatiale) qui constitue un important bassin d'emplois et le premier centre économique et commercial de la région.

L'Agenda 21 de Mérignac a l'ambition d'affirmer l'identité de la commune en s'appuyant sur ses points forts et en comblant ses faiblesses. Les 4 axes stratégiques de l'Agenda 21 doivent permettre de construire le Mérignac de demain en proposant :

1. Un cadre de vie amélioré pour une plus grande attractivité
2. Une économie respectueuse de l'environnement, productrice de richesse et solidaire
3. Un développement social et humain inscrit au cœur de l'action municipale
4. Une gouvernance garante d'une politique de développement durable

L'Agenda 21 est construit sur des valeurs partagées par la Municipalité et la population mérignacaise, le plan stratégique résultant à la fois du diagnostic du territoire et d'une concertation de la population. Il met en avant :

- > l'appropriation par tous des objectifs du développement durable ;
- > le recentrage de l'humain au cœur des préoccupations de la Ville ;
- > l'exemplarité de la Municipalité en matière de développement durable,
- > l'élaboration d'un projet phare, le parc aéronautique et spatial, qui permettra à Mérignac de développer l'innovation et le transfert technologique dans le domaine de l'environnement.

Enfin, Mérignac s'engage à être porteur des valeurs définies par l'Agenda 21 dans ses relations avec les autres Collectivités, et en particulier à la Communauté Urbaine de Bordeaux (CUB) dont elle fait partie aux côtés de 26 autres communes. Une illustration exemplaire de la façon dont le développement durable de la Ville de Mérignac peut affirmer son identité dans le cadre d'un partenariat avec la CUB, est l'arrivée du tramway en 2007.

UN CADRE DE VIE AMÉLIORÉ POUR UNE PLUS GRANDE ATTRACTIVITÉ

1

L'aménagement durable de Mérignac passe par une nouvelle façon d'habiter, de se déplacer, de vivre. Les mutations urbaines doivent être anticipées et accompagnées, l'extension urbaine doit être maîtrisée. C'est ainsi que Mérignac développera son attractivité et sa capacité d'accueil de nouveaux habitants. L'espace public entre les différents modes de déplacement doit être partagé de manière équilibrée. Cela permettra à terme de résorber les problèmes de circulation et d'améliorer le confort de vie de la population. Les citoyens doivent pouvoir continuer à trouver un cadre de vie agréable. La Municipalité renforcera ses actions conduites dans le cadre de larges partenariats (État, Collectivités, organismes et entreprises du secteur privé) pour requalifier les paysages urbains, valoriser les espaces naturels, agricoles et forestiers, préserver les ressources...

Urbanisme et aménagement

La Ville de Mérignac est une ville étalée et peu dense comportant des zones d'activités consommatrices d'espace mais qui contribuent à la mixité des fonctions urbaines. Cette faible densité permet de conserver une capacité d'accueil élevée pour de nouvelles activités et de nouveaux habitants, sans extension des surfaces urbanisées. Ainsi, le territoire communal bénéficie d'un bon équilibre entre espaces d'habitat, zones d'activités et espaces non urbanisés.

La ville de Mérignac bénéficie de la présence d'un réseau de centres de quartiers bien identifiés. En devenant plus attractif, le centre-ville renforcera ses fonctions au cœur de ce réseau. Un travail sur la qualité des espaces publics (places, délaissés, voiries...) et des liaisons interquartiers va être entrepris avec détermination. La redynamisation du centre-ville doit s'accompagner d'un renforcement des services de proximité dans les quartiers pour assurer un maillage cohérent de l'ensemble de la commune.

La mise en œuvre du projet de territoire et sa traduction dans le PLU communautaire, constituent le cadre d'une politique de maîtrise de l'urbanisation, de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers et de préservation des paysages, à l'usage des générations futures. C'est en développant la prise en compte des aspects sociaux et environnementaux dans ses projets urbains que Mérignac s'affirmera en tant que « ville durable ».

Déplacements et transports collectifs

L'automobile est souvent indispensable ; pour autant elle est source de pollution de notre environnement avec des conséquences lourdes sur la santé publique. En émettant des gaz polluants, elle participe au réchauffement climatique.

La priorité est de mener une politique de déplacements qui privilégie les modes de déplacements alternatifs à l'automobile. Améliorer l'offre de transports en commun et favoriser les déplacements doux s'inscrit donc pleinement dans la logique de développement durable de la ville de Mérignac qui engagera une réflexion sur la problématique de la mobilité.



D'ores et déjà, dans la contribution au PADD communautaire de 2002, la Ville de Mérignac a proposé des orientations en matière de mobilité urbaine et de déplacements pour aller au-delà du PDU. Les objectifs définis sont :

- > favoriser les déplacements doux ;
- > un report modal plus volontariste en faveur des transports collectifs ;
- > une réduction importante des nuisances liées à la mobilité urbaine ;
- > une accessibilité renforcée aux commerces et aux services.

Environnement et cadre de vie

La Ville de Mérignac souhaite développer sa politique environnementale de manière exemplaire en s'appuyant sur une politique économe, sobre et responsable de l'utilisation de ses ressources. Il s'agit de prendre en compte au niveau local, les enjeux globaux.

La préservation des ressources en eau et de la qualité de ces ressources est un enjeu majeur.

Un autre enjeu majeur est le réchauffement climatique. Ainsi, en 1997, le protocole de Kyoto a fixé un objectif international de réduction des émissions de GES. Dans ce cadre, la France s'est engagée à maintenir ses émissions en 2010 à leur niveau de 1990. Les collectivités territoriales sont au cœur des actions à mener.

Une gestion des déchets « durable » implique de réutiliser les matériaux et l'énergie présents dans les déchets, et de ne rejeter dans le milieu naturel que des produits assimilables par lui ou inertes. Elle implique également de maîtriser la production de déchets et de veiller à ce que ceux-ci contiennent de moins en moins d'éléments difficiles à traiter (par valorisation ou détoxification).

Enfin, la préservation de la qualité de vie implique de lutter contre les risques et les nuisances auxquels peuvent être exposées les populations.



Maîtriser l'urbanisation

La nouvelle politique de développement urbain du territoire de la CUB, décidée après une longue concertation, en cohérence avec le schéma directeur de l'agglomération, intègre les valeurs du développement durable :

- > développement des transports collectifs et des modes de déplacement doux ;
- > renouvellement du tissu économique et du tissu urbain ;
- > consommation raisonnée du territoire pour répondre aux besoins de développement ;
- > préservation des espaces naturels de discontinuité à l'usage des générations futures.

La mise en œuvre de cette politique doit guider les projets phares en cours ou projetés à Mérignac (Montesquieu, La Glacière, Mondésir, le Centre...).

De plus, l'arrivée du tramway en 2007 constituera un précieux levier permettant à Mérignac de se renouveler sur elle-même et :

- > de créer un véritable centre-ville et de renforcer les polarités de quartiers, en améliorant leur attractivité autour des fonctions urbaines (habitat, commerce, loisirs, bureaux), tout en améliorant les services à la population ;
- > de renforcer la qualité des formes urbaines : densité, mixité et qualité des espaces publics et paysagers pour améliorer non seulement l'intégration des populations, mais aussi leur cadre de vie.

Développer la Haute Qualité Environnementale

La mise en œuvre de la démarche Haute Qualité Environnementale (HQE®) sur des bâtiments municipaux (Maison des Associations, restructuration de l'Hôtel de Ville, crèche, médiathèque, bâtiment de la ferme pédagogique et foyer restaurant pour les personnes âgées du Jard) constitue l'amorce de l'intégration du développement durable dans les projets d'urbanisation.

La démarche HQE sera, à terme, systématisée sur tous les projets de construction ou de réhabilitation d'équipements et de bâtiments publics.

Au-delà des seuls bâtiments, la démarche HQE ou l'approche environnementale de l'urbanisme (méthode développée par l'ADEME pour intégrer le développement durable dans l'urbanisme) pourra être adoptée pour les projets d'aménagement.

Valoriser et développer l'image de « ville verte »

Le territoire communal est doté d'espaces naturels de qualité qui recouvrent le tiers de sa superficie. La Ville s'est donné les moyens techniques de les gérer.

Pour conforter la logique de développement durable, les espaces verts seront gérés selon les principes de la gestion différenciée. Celle-ci consiste à entretenir les espaces en fonction des usages en privilégiant une gestion au plus proche de la nature, à préserver et enrichir la biodiversité locale, à préserver les zones humides, à gérer les ressources naturelles (eau en particulier), à limiter les pollutions (diminution des produits phytosanitaires, lutte intégrée dans les serres). Au-delà de cette gestion différenciée, les concepts de nature en ville, champ fleuri, haie vive, verger public, politique de l'arbre seront développés.

Enfin, la politique de la Ville en matière d'aménagement d'espaces verts sera poursuivie avec notamment :

- > les aménagements complémentaires du Parc de Bourran ;
- > l'aménagement d'espaces verts de proximité ("jardins de poche" aménagés sur des délaissés, ouverture d'aires de jeux des écoles et des centres de loisirs le week-end).



Valoriser les espaces et les espèces

Le maintien et la valorisation des espaces et des espèces animales et végétales est un enjeu majeur du développement durable. En outre, le citoyen doit pouvoir conserver un lien avec la nature pour son épanouissement personnel.

La prise en compte des espaces naturels est intégrée dans plusieurs documents cadres à différentes échelles, dont :

- > le SCOT d'agglomération (91 communes)
 - > le PLU communautaire ;
 - > le contrat d'agglomération 2000-2006 ;
 - > le Schéma Directeur de l'aire métropolitaine bordelaise ;
 - > le SDAGE Adour-Garonne, le SAGE "nappes profondes de la Gironde", et les périmètres de protection des sources ;
 - > le Schéma Directeur des Eaux Pluviales 2004-2014 ;
 - > les programmes pluriannuels des voiries et parcs de stationnement de la CUB ;
 - > les règlements de zones d'aménagement concerté.
- > Pour résister sur le long terme aux pressions de l'urbanisation, les espaces naturels et agricoles feront l'objet d'un projet cohérent et partagé. Une attention particulière sera portée à la coulée verte et aux milieux humides. L'existence d'une coulée verte permet en effet les flux d'espèces et joue ainsi le rôle primordial de corridor écologique.

Valoriser le patrimoine et les paysages

La transmission des valeurs d'une génération à l'autre passe par la transmission du patrimoine.

Le patrimoine bâti de Mérignac offre une richesse qui mérite d'être mieux connue et valorisée. C'est ce à quoi s'attache la Ville, en rénovant par exemple la vieille église Saint-Vincent, et en entretenant des propriétés remarquables (château du Burck, parc de Bourran,...). Le patrimoine privé doit être mieux connu et, tout comme le patrimoine public, faire l'objet d'un inventaire et de la mise en place d'une signalétique.

Au-delà de l'aménagement et de la gestion de ses parcs (parc de Bourran, bois du Burck, parc Saint-Exupéry, parc du Vivier, parc du Château), la Ville soigne le cadre de vie de la population par des démarches globales de valorisation des paysages :

- > elle veille à ce que les afficheurs appliquent le règlement local de publicité adopté le 18 février 2003 ;
- > elle élabore une charte paysagère dans le cadre du plan paysage lancé en 2003.



Améliorer l'offre de transports en commun et la mobilité

L'arrivée du tramway en 2007 représente une réelle opportunité pour rééquilibrer les modes de déplacements et changer les habitudes actuelles en faveur de la voiture. Le tramway constitue également un vecteur du renouveau urbain et de la transformation de l'image de Mérignac. La Ville pourra aller au-delà du Plan de Déplacement Urbain (PDU) de la CUB en structurant, autour d'un équipement d'intérêt communautaire, un report modal volontariste en faveur des transports collectifs et une amélioration de la qualité des déplacements. Le principe de subsidiarité trouve ici tout son sens.

La restructuration du réseau de bus en 2007, en lien avec l'arrivée du tramway permettra de dynamiser les déplacements sur la ville.

L'offre de transport en commun en matière de desserte des zones d'activités, de l'aéroport et de certains quartiers d'habitat sera aussi repensée.

Cela sera également l'occasion de conduire une réflexion sur les stationnements, notamment de leur gratuité, pour favoriser les transports en commun.

La Municipalité a engagé un Plan de Déplacement des Entreprises de plus de 200 salariés (déplacements domicile travail). Des solutions permettant d'améliorer la mobilité seront trouvées en concertation avec les grandes entreprises, et en partenariat avec la CCI.



Favoriser les déplacements doux



La ville inscrira son action dans une politique de développement des circulations douces. Le réseau de pistes et bandes cyclables doit être suffisamment développé et sécuritaire pour inciter les personnes à utiliser les modes de déplacement doux. Le maillage du territoire communal et le développement des zones 30 permettront d'ici quelques années d'offrir un réseau cohérent.

Les circulations douces doivent mailler les quartiers vers les centralités et vers les transports en commun à proximité desquels les stationnements vélo et voiture doivent être facilités. La Ville, en lien avec la CUB, s'est engagée dans un programme d'équipements. Ainsi, 500 accroche-vélos seront installés à proximité des équipements publics, des abribus, des commerces de proximité. Un programme d'équipements à l'intérieur des écoles est à l'étude.

Maîtriser les consommations d'eau

Les Mérignacais bénéficient d'une eau potable de très bonne qualité. Pour maintenir cette qualité, les nappes souterraines dans lesquelles s'approvisionne la CUB doivent bénéficier d'une protection. Cela est inscrit dans le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux « nappes profondes de la Gironde » approuvé en novembre 2003.

Une politique de maîtrise de la consommation d'eau potable est menée par la Ville sur ses propres équipements (bâtiments, espaces verts) avec des moyens techniques importants. La Ville a rempli les objectifs du SAGE en réduisant de plus de 15 % ses consommations. Les efforts portent leurs fruits, puisque 40 000 m³ d'eau ont été économisés en 3 ans. Des progrès restent à réaliser sur certains équipements municipaux (stade nautique, terrains de sport). Par ailleurs, des actions de sensibilisation seront menées par la ville, en liaison avec les partenaires publics et les associations, afin d'inciter la population à gérer de manière responsable.

La gestion des eaux usées est une compétence de la CUB. Ses priorités résident en l'amélioration du taux de raccordement des particuliers et des industriels au réseau et de la mise en conformité de ces raccordements. La CUB travaille également à l'amélioration de la qualité de traitement des eaux usées.

La CUB a élaboré un Schéma Directeur des Eaux Pluviales pour la période 2004-2014. Dans le cadre de la lutte contre les inondations, la CUB propose des moyens techniques de maîtrise des eaux pluviales pour éviter les ruissellements directs dans les réseaux ou pour retenir les flux. Une réflexion sera conduite pour que soit assuré un suivi de la qualité des eaux pluviales.

Maîtriser les consommations d'énergie

La maîtrise de l'énergie se situe au cœur du développement durable, puisque c'est autour de cette problématique que les enjeux globaux doivent être pris en compte au niveau local.

La Ville elle-même est consommatrice d'énergie (3,7 % du budget de fonctionnement en 2000). Elle peut donc conduire des actions visant à limiter ses consommations d'énergie tout en améliorant le confort des usagers : utilisation des sources d'énergie renouvelables et en particulier du solaire thermique pour l'ensemble de ses équipements neufs, amélioration de l'éclairage public, intégration de la Haute Qualité Environnementale dans la conception des bâtiments publics, intégration de véhicules propres dans sa flotte.... Ces actions s'inscrivent dans le cadre de la politique de l'État (ADEME) et de la Région.

Il est donc indispensable que Mérignac développe une politique volontariste en matière de réduction des consommations d'énergie dans le cadre d'un Plan Climat Territorial. Il s'agit d'une mesure du Plan Climat national, qui consiste à définir des objectifs quantitatifs en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Le Bilan Carbone permet de quantifier les émissions de gaz à effet de serre et de suivre les progrès réalisés grâce à la mise en œuvre des actions du Plan Climat Territorial.

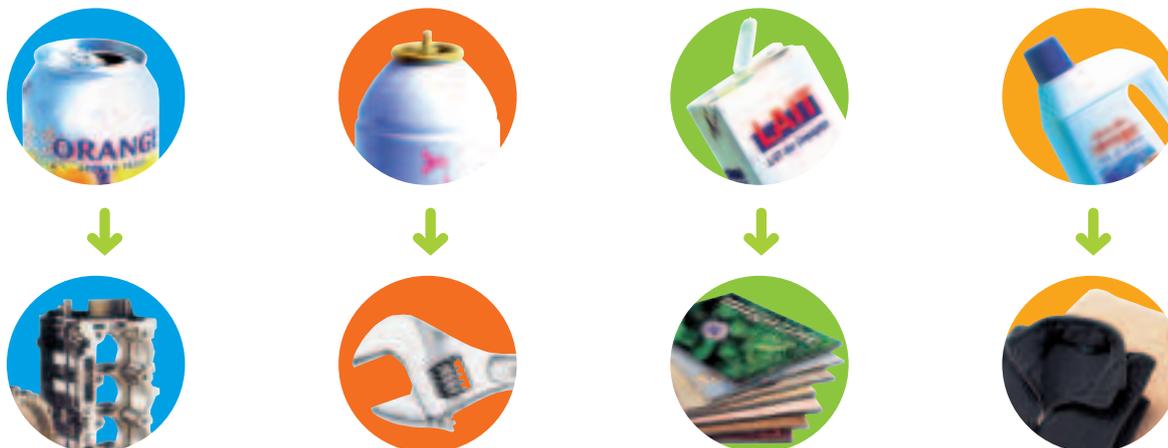
La Ville intervient en faveur de ses citoyens avec l'Espace Information Énergie, dont la gestion est confiée à l'association Consommation, Logement, Cadre de Vie (CLCV).

Gérer les déchets

La gestion des déchets ménagers est assurée en régie par la CUB. Celle-ci a mis en place des filières de collecte sélective et la Ville complète cette politique par une collecte des déchets verts en porte à porte. La Ville encouragera la réduction des déchets à la source notamment en favorisant le compostage des déchets verts et fermentescibles.

En matière de gestion des déchets non ménagers, les organismes producteurs sont responsables de leur élimination. Ainsi, la Ville a mobilisé un employé municipal afin d'organiser la collecte papiers/cartons dans les bâtiments municipaux administratifs et scolaires. Par ailleurs, plusieurs expériences de tri sur les chantiers de construction et de démolition sont en cours sur la commune.

La ville s'engagera sur des actions d'information et de sensibilisation des habitants à la gestion des déchets.



Lutter contre les risques et les nuisances

La commune de Mérignac n'est pas aujourd'hui soumise à des risques majeurs, tant naturels que technologiques. Les risques naturels sont pris en compte par la préfecture de Gironde (plan départemental des incendies et des secours, applicable aux forêts situées à l'ouest de la commune) et par la CUB (inondation).

Les 17 installations classées pour la protection de l'environnement présentes sur le territoire communal ne sont pas classées SEVESO, et font l'objet d'un suivi par les services de l'État pour l'application de la réglementation.

La Ville de Mérignac est soucieuse de limiter les expositions des Mérignacais aux nuisances que peuvent générer les infrastructures de transport. Ainsi, deux outils de prévention sont opérationnels :

- > le plan d'Exposition au Bruit, destiné à maîtriser l'urbanisation autour de l'aéroport ;
- > le plan de Gêne Sonore qui définit les zones à l'intérieur desquelles les riverains peuvent bénéficier d'aides à l'insonorisation.

Une cartographie de la situation permettra, grâce à une connaissance affinée de la réalité, d'optimiser la prise en compte du bruit dans la politique de la Ville.

La Ville de Mérignac prendra en compte les inquiétudes de certains de ses citoyens envers les antennes de téléphonie mobile en signant avec les opérateurs une charte des bonnes pratiques.

Enfin, les actions d'information à destination de la population sur les risques et nuisances seront poursuivies afin que celle-ci s'implique dans les mesures prises et évite les comportements risqués.



UNE ÉCONOMIE RESPECTUEUSE DE L'ENVIRONNEMENT, PRODUCTRICE DE RICHESSE ET SOLIDAIRE

Mérignac est caractérisée par un puissant pôle industriel et tertiaire, grâce à la construction aéronautique et spatiale. Pour renforcer son rôle économique et social dans le pôle girondin (2^e pôle d'emploi de la Communauté Urbaine de Bordeaux), la Ville de Mérignac doit inciter et aider les entreprises à relayer sa politique de développement durable, à travers diverses mesures.

Le projet de parc technologique, zone accueillant des PME et des TPE dans la haute technologie, tournées vers le tertiaire et non polluantes, pourra servir de modèle et permettre à Mérignac d'affirmer son exemplarité en matière d'environnement et de développement durable.

Ainsi, la volonté de la Ville de Mérignac est :

- > de permettre le développement raisonné des activités économiques en prenant en compte l'environnement pour en assurer la pérennité ;
- > de renforcer la valeur ajoutée et l'excellence économique pour renouveler l'offre locale ;
- > de favoriser l'accès à l'emploi pour tous (handicapés, femmes, jeunes) et mettre en relation les emplois et la main-d'œuvre au niveau local en appuyant les démarches d'entreprises citoyennes et responsables.

Proposer aux entreprises un cadre d'activité attractif

La spécificité du tissu économique de Mérignac fondé sur l'aéronautique, la défense et le spatial, et la présence de l'aéroport, sont des leviers essentiels du développement économique de la région bordelaise et de la CUB.

Pour se développer dans de bonnes conditions et pour que le cadre de vie des entreprises soit attractif pour les clients et les salariés, la Ville de Mérignac, avec ses partenaires, souhaite intervenir pour améliorer le parc industriel et tertiaire. En effet, les zones d'activités occupent le tiers du territoire de la commune.

Le projet de parc technologique va structurer la poursuite du développement économique de Mérignac. Il permettra de développer les services aux entreprises, le transfert de technologies, l'enseignement, la formation continue. Il pourra être aménagé dans un souci de qualité environnementale et de développement durable. Plus largement, un cahier des charges HQE/développement durable pourrait être élaboré pour les zones d'activités futures.

La Ville participera également au suivi de la mise en œuvre du programme général d'aménagement durable de l'aéroport.

Par ailleurs, les zones d'activités du Phare et l'Hippodrome vieillissent. Une réflexion sur le devenir de ces espaces et sur leur requalification doit être menée afin que Mérignac ne perde pas de son attractivité.

Enfin, le futur pôle de compétitivité ASD (Aéronautique, Spatial, Défense), retenu parmi les projets phares au niveau national permettra à la Ville de Mérignac de renforcer et de développer les compétences et les emplois dans ces domaines, grâce aux entreprises installées sur son territoire. La Ville veillera à ce que les questions environnementales et sociales soient prises en compte dans ce projet de premier ordre.

Au-delà des infrastructures et des conditions d'accès, les entreprises devront pouvoir évoluer dans un cadre cohérent avec la politique de la Ville et leur propre politique.



Concilier entreprises et environnement

La mise en place d'une politique économique respectueuse de l'environnement dépend à la fois de la volonté des entreprises et de l'appui que pourront apporter les collectivités.

Le rôle d'accompagnement de proximité que peut jouer la Ville de Mérignac en collaboration avec la CUB, le Département et la Région est un élément fort de renforcement des pratiques environnementales dans les entreprises.

La Ville pourra soutenir les actions collectives des entreprises en faveur de l'environnement : plan de déplacement des employés, management environnemental, bilan carbone, signalétique, collecte et traitement des déchets...

Une réflexion pourra être engagée pour définir les partenariats à établir et les moyens à mettre en œuvre pour favoriser le développement d'achats éco-responsables (éthiques, équitables et environnementaux).



Favoriser l'accueil de nouvelles entreprises

Le développement économique est accompagné par différentes structures (Bordeaux Technowest, Bordeaux Recherche Accueil, Bordeaux Technowest Initiatives, Club d'entreprises de Mérignac). La Ville intervient pour faire connaître les acteurs auprès des entreprises et est présente dans les instances économiques pour faire valoir ses objectifs de développement. La ville de Mérignac doit recevoir un appui fort de ses partenaires pour mettre en place une politique plus offensive pour attirer de nouvelles entreprises : plus performantes, en particulier sur le plan environnemental, apportant une plus grande valeur ajoutée et répondant aux nouveaux besoins des principaux donneurs d'ordre.

La recherche et l'innovation doivent permettre de développer de nouvelles activités ou technologies respectueuses de l'environnement et visant une amélioration des conditions de vie et de travail. Cela peut constituer une réelle opportunité pour favoriser l'offre de proximité, pour créer des emplois qualifiés.

La commune dispose déjà d'un vivier d'entreprises disposant de compétences particulières dans le domaine de l'environnement.

Les Très Petites Entreprises (TPE) constituent un élément important du tissu économique, ce qui montre le dynamisme et l'actuelle diversité du pôle économique. La Ville et ses partenaires souhaitent également contribuer au développement de Petites et Moyennes Entreprises (PME).

La mise en place d'une convention de coopération entre la Ville et la CUB pour l'accueil des entreprises pourra être étudiée.





Créer des emplois de proximité accessibles à tous

Le développement de l'activité économique pourra favoriser la création d'emplois de proximité, et faire l'objet d'actions favorisant l'accès à l'emploi pour tous (jeunes, handicapés, femmes).

La Ville, dans le cadre d'un partenariat entre le service économique et le service emploi insertion, continuera d'apporter son soutien :

- au club des entreprises ;
- à l'association Bordeaux Technowest ;
- à l'association Bordeaux Technowest Initiatives.

La Ville, dans le cadre du PLIE et de la mission locale Technowest, contribuera également au développement des initiatives en faveur de l'insertion (regroupement des services de l'emploi et de l'insertion, chantiers d'insertion...) et de l'économie sociale et solidaire.

D'autre part la Ville s'engage à soutenir les marchés de plein air et les commerces de proximité, notamment à travers l'aménagement d'espaces spécifiques (place Charles de Gaulle, Arlac, Mondésir - La Glacière, Montesquieu...). Des réflexions seront menées concernant l'appui à la création d'une boutique d'économie solidaire.

Compléter l'offre de formation

De par sa proximité avec les entreprises, la Ville est à même de faire remonter aux instances régionales et nationales les besoins en formation des entreprises.

Elle cherchera à établir et développer un partenariat avec les acteurs de la formation pour contribuer activement à la mise en adéquation de l'emploi et de la formation.



UN DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET HUMAIN INSCRIT AU CŒUR DE L'ACTION MUNICIPALE

L'enjeu pour la Ville est de donner envie à ceux qui sont des "usagers spectateurs" de devenir des "citoyens acteurs". Telle est l'ambition de Mérignac, ville socialement responsable et solidaire. Cette ambition passe par : le renforcement de la vie citoyenne et une plus grande participation des acteurs de la vie locale au développement d'une ville solidaire ; des choix urbains en terme d'habitat, d'aménagement, favorisant la mixité sociale et la solidarité ; le renouvellement des services apportés à la population.

L'intégration

L'intégration passe par une information régulière, une valorisation des services et des équipements publics, et une optimisation des moyens déployés pour associer les habitants à la vie citoyenne. En outre, la promotion du développement durable comme dimension culturelle de l'action et comme nouvelle base des relations sociales permettra de renouveler le dynamisme communal en matière d'action sociale.

Vie citoyenne

Les actions en faveur de l'information et de la participation auprès des habitants seront poursuivies et approfondies pour impulser une prise de conscience des enjeux du développement durable auprès des citoyens, afin qu'ils intègrent ces valeurs dans leur quotidien.

Mixité sociale et solidarité

Mettre en place la mixité sociale est aujourd'hui une condition de l'évolution sociale de chacun, de la paix sociale et de l'intégration.

Malgré l'existence d'un pôle économique fort et d'un taux de chômage légèrement inférieur à la moyenne nationale, une partie de la population mérignacaise est en situation de précarité. Les salariés à faibles revenus, les jeunes et les familles monoparentales, et en particulier les femmes, sont les plus exposés.

Quelques quartiers d'habitat présentent des difficultés sociales et économiques avec un taux de chômage plus élevé qu'ailleurs. Depuis les années 1990, Mérignac a construit une politique pour lutter contre l'exclusion et la précarisation des quartiers.

La politique de la Ville doit pouvoir intégrer des principes de qualité environnementale et de développement durable, et renforcer ainsi la mixité sociale et la solidarité.

Services à la population

Les équipements doivent être adaptés aux besoins de la population. L'implantation d'équipements phares comme la médiathèque ou la maison des associations montre la voie. La commune pourra ainsi consolider sa place au niveau culturel dans l'agglomération bordelaise.

Le renouvellement des services à la population devra se faire en veillant à :

- > conserver les équipements adaptés aux besoins de la population et prenant en compte son évolution ;
- > penser les équipements au niveau de l'agglomération ;
- > une vision de complémentarité et de non-concurrence;
- > équilibrer les services existants et les nouveaux services.

Renforcer la vie citoyenne et développer la démocratie participative

Le dynamisme de Mérignac résulte de l'implication de ses habitants dans la vie de la cité. Les 10 Conseils de quartier sont et continueront à être force de proposition. Une réflexion est engagée sur les moyens à mettre en œuvre afin de favoriser la participation des jeunes.

La Commission consultative de l'environnement est garante d'une concertation entre la Ville, les riverains et l'aéroport. Les investissements aéroportuaires se font également dans la concertation grâce à la Commission de Développement Aéroportuaire qui réunit les collectivités locales (Région, Département, CUB, communes).



Impliquer tous les acteurs dans la vie locale

20 000 Mérignacais, soit un tiers de la population, sont impliqués dans la vie des 350 associations de la commune. La Ville a adopté, dans le cadre de sa Charte Mérignacaise de la Vie Associative, la charte nationale du 1^{er} juillet 2001. Elle reconnaît ainsi « l'importance de la contribution de la vie associative à l'intérêt général dont elle est garante ». Les associations culturelles, sportives, les maisons de quartier, les centres sociaux et diverses autres associations doivent pouvoir déployer leurs actions en faveur de la population.

Pour renforcer la synergie entre les actions associatives et celles de la Ville, pour impliquer plus largement les citoyens dans la vie locale, la Ville de Mérignac a créé la Maison des Associations. Elle veut également faire preuve d'exemplarité en matière de développement durable. C'est pourquoi la Municipalité a choisi l'adoption des critères de la Haute Qualité Environnementale pour la conception du bâtiment, l'utilisation de produits issus du commerce équitable pour son fonctionnement. Ainsi la Maison des Associations constitue un support pédagogique pour le développement durable.



La Ville de Mérignac a également mis en place le Conseil Local de la Vie Associative qui anime des groupes de travail sur différents thèmes : formation, création d'une lettre interassociative, technologies de l'information et de la communication, projets interassociatifs, nouvelles solidarités nouvelles économies... Ce Conseil s'inscrit au cœur même du développement durable.

Conduire des actions d'éducation au développement durable

Il est nécessaire de former et d'éduquer les jeunes. Le Bureau Information Jeunesse accompagne les jeunes dans le montage de projets individuels et collectifs « développement durable » dans le cadre du Contrat Temps Libre Jeunes.

Les enfants bénéficient d'actions d'éducation sur l'environnement et le développement durable grâce notamment à la ferme de découverte de Bellevue et à la richesse de la flore et de la faune des parcs de la Ville (parc de Bourran, bois du Burck, parc Saint-Exupéry, parc du vivier, parc du Château).

Le Projet Éducatif Local élaboré avec la CAF et la DRJS élargit l'offre éducative sur le Développement Durable. Cette initiative encourage notamment les projets « jeunes » de coopération et les nouvelles formes de partenariats.

Enfin, des actions grand public (expositions, conférences, etc.) seront conduites.

Valoriser la mixité et le lien social

L'échelle de mixité sociale doit être définie à différents niveaux : îlot, quartier, ville. Il est important pour la Ville de Mérignac que cette mixité sociale soit forte et maintenue dans l'ensemble de la ville.

C'est ainsi que des logements sociaux (HLM et conventionnés) sont intégrés dans les différents programmes. Ils constituent aujourd'hui 27 % du parc et cette proportion sera maintenue dans l'avenir.

Les opérations de renouvellement/réaménagement urbain réalisées dans le cadre du Contrat de Ville 2002-2006 (Beaudésert, Les Fleurs et Les Pins...) seront poursuivies dans les quartiers.

Les jardins familiaux de Beaudésert illustrent bien ce que la Ville peut faire en matière de mixité. D'autres initiatives allant dans ce sens pourront être soutenues.

Donner à tous l'accès à la citoyenneté

L'intégration des personnes les plus fragiles, les plus démunies, est l'un des enjeux du développement durable. La Ville déploie sa politique sociale par son Centre Communal d'Action Sociale : instruction de demandes d'aide légale, apport d'aides financières, gratuité des transports pour les demandeurs d'emploi, les bénéficiaires du RMI, appui aux personnes handicapées...

Cette politique s'inscrit dans le Contrat de Développement Durable que la Ville a signé en mars 2003 avec le Conseil Général de la Gironde. Son objectif prioritaire est de « prévenir et combattre l'exclusion sociale et économique, et préserver la solidarité entre les générations et envers les plus faibles ».

La Municipalité prend en compte dans sa politique les plus défavorisés en coordonnant l'activité de deux organismes :

- > le Comité Mérignac Solidarité composé de 7 associations caritatives et humanitaires. Il assure la complémentarité des actions de ces associations ;
- > le Comité Inter associatif pour Personnes Handicapées, instance de concertation et de réflexion. Il réunit les divers intervenants œuvrant dans le domaine du handicap (responsables d'associations, directeurs d'établissements).

Un plan d'action pour l'accessibilité des personnes handicapées sous toutes ses formes (aménagement publics, transport, logement, emploi, formation, etc.) est en cours d'élaboration.

Développer les services à la petite enfance et permettre à chacun de se maintenir en bonne santé

La Ville de Mérignac assurera la bonne exécution du Contrat Enfance passé avec la CAF (appui aux différents modes de garde, création et réhabilitation de crèches publiques et associatives, etc.). Une réflexion sera notamment engagée sur l'intergénération et sur l'adaptation au temps de travail des parents.

Tous les Mérignacais doivent avoir accès aux soins. La Ville veillera à ce que l'offre de services pour la santé demeure complète. Les actions de prévention en matière de santé publique conduites en partenariat avec des associations et des médecins seront poursuivies.

Les actions de la Municipalité visant à favoriser le maintien des personnes âgées à domicile (aide à domicile municipale et mandataire, service de soins à domicile, service de téléalarme, foyers restaurant, port de repas à domicile...) seront amplifiées, renforçant dans le même temps la cohérence des actions des acteurs privés et publics.

La Ville est également attentive aux questions de sécurité alimentaire.



Renforcer la tranquillité et encourager le civisme

Mérignac mène une politique de prévention en améliorant les échanges entre mairie, habitants et police (agents de médiation locaux, Contrat Local de Sécurité et de Citoyenneté). Ceux-ci ont été complétés par des actions d'urbanisme contribuant à diminuer le sentiment d'insécurité.

Le Contrat Local de Sécurité et de Citoyenneté permet une meilleure écoute de la population par la mise en place d'une cellule de veille, de permanences victimes, de classes relais pour les jeunes concernés par des mesures éducatives et de justice...

Par ailleurs, la politique d'éducation, de prévention et de sensibilisation à la sécurité routière conduite par la Ville pour encourager des comportements responsables et citoyens, sera poursuivie.

Maintenir des services et des équipements culturels et de loisirs de haut niveau

La culture et les loisirs contribuent à la construction des individus et à la création du lien social. La Ville intervient de manière volontariste pour permettre à tous d'accéder à la culture et aux loisirs :

- > elle dispose de lieux culturels d'envergure régionale : Pin Galant, Krakatoa et vieille Église Saint Vincent.
- > elle met à disposition des Mérignacais de nombreux services et équipements : bibliothèques, archives communales, conservatoire municipal de musique, arts plastiques, danse et art dramatique, cinéma.
- > elle soutient financièrement et matériellement l'action culturelle associative, en particulier pour les compagnies théâtrales dans les quartiers, par l'intermédiaire notamment des centres d'animation,
- > elle permet aux jeunes de 15-18 ans (« Pass pour les jeunes ») et aux personnes âgées (carte « Merveil ») d'accéder aux équipements culturels.

La construction de la Médiathèque va donner une dynamique culturelle supplémentaire à la ville. Elle se trouve en réseau avec les autres bibliothèques et points lecture de quartier (réseau de lecture publique). C'est un équipement culturel et un outil de lecture au bénéfice de toute la population.



La Municipalité poursuivra ses actions visant à favoriser l'accès de tous à la culture et aux loisirs en entretenant et développant ses services et équipements.



Favoriser l'accès de tous aux activités sportives

La pratique du sport favorise, outre le maintien en bonne santé, la structuration individuelle, l'intégration sociale et la vie collective. La Municipalité veut continuer à favoriser la cohésion sociale sur des valeurs partagées.

Mérignac se caractérise par une vie sportive importante autour de plusieurs structures et notamment d'une structure majeure : le Sport Athlétique Mérignacais qui est le plus grand club omnisports d'Aquitaine, avec 28 disciplines et 7000 licenciés. La Ville travaille en partenariat étroit avec les associations, et met à leur disposition de nombreux équipements et locaux sportifs ainsi que du personnel d'animation.

Afin de mieux répondre aux demandes des clubs, associations, établissements scolaires et centres de loisirs, la Ville de Mérignac va poursuivre sa politique sportive en entretenant et améliorant les équipements et services existants, et en déployant des installations légères au sein des quartiers pour se rapprocher de la population.

En raison de l'évolution de la demande et de la massification des pratiques sportives (sport fédéral, sport d'entreprise, sport famille, sport santé), il apparaît à la municipalité nécessaire de développer un plan d'aménagement des équipements sportifs permettant un véritable maillage de la Ville offrant à chaque mérignacais la possibilité de pratiquer le sport de son choix.

L'aménagement d'une plaine de sports, la restructuration du stade nautique, la construction d'une salle pouvant accueillir les grands événements sportifs font déjà l'objet de projets qui ne demandent qu'à éclore.

Pour compléter ces espaces structurants, la Ville va impulser une dynamique d'aménagement d'espaces de proximité en concertation avec les représentants des quartiers, des M.J.C. et des Centres sociaux et favoriser ainsi l'implantation prioritaire de City stades, de skate park et autres dans les quartiers d'habitat social.

Enfin, pour renforcer le lien social et assurer une plus grande mixité sociale, des initiatives seront prises en faveur des jeunes en développant et rendant plus accessibles les écoles multisports, les vacances sportives et l'organisation de manifestations ouvertes au plus grand nombre.



UNE GOUVERNANCE GARANTE D'UNE POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

4

L'Agenda 21 est une démarche transversale et partenariale s'inscrivant sur le long terme. Ainsi, les responsables politiques et les services de la commune, l'ensemble des acteurs de la vie économique, sociale et culturelle, l'ensemble des citoyens, pourront trouver dans l'Agenda 21 des réponses à leurs attentes et à leurs ambitions par rapport au devenir de la commune.

Pour intégrer dans sa politique une nouvelle gouvernance, la Ville de Mérignac s'attachera à :

- > impliquer son propre personnel dans la démarche d'Agenda 21 ;
- > développer l'information à destination de la population et susciter sa participation ;
- > rendre exemplaire sa politique de gestion de proximité ;
- > poursuivre les actions locales sur des problématiques globales.

Cela permettra à l'ensemble des citoyens de mieux se connaître, de mieux s'informer, d'agir ensemble.

Impliquer le personnel municipal dans la démarche d'Agenda 21

La démarche d'Agenda 21 est avant tout le reflet d'une volonté municipale. La Ville de Mérignac s'y est engagée depuis plusieurs années, avec notamment la création d'un Pôle Développement Durable dans l'organigramme des services, regroupant l'aménagement urbain, le développement économique, l'emploi, l'insertion et la démocratie de proximité. Ce pôle répond au principe de transversalité, principe fondamental du développement durable.

Les agents communaux de l'ensemble des services seront sensibilisés et formés à la démarche de l'Agenda 21 et au développement durable.

La communication interne sur le développement durable sera développée (intranet, journal interne...).

Montrer l'exemple en matière de développement durable

La Ville de Mérignac veut faire preuve d'exemplarité en matière de développement durable. Elle intervient ainsi sur différents aspects son propre fonctionnement :

- > réduction des charges de fonctionnement de la commune (économies d'eau, économies d'énergie pour le chauffage des bâtiments, les transports, l'éclairage) ;
- > intégration dans ses choix d'investissement des coûts sociaux et environnementaux ;
- > achats éco-responsables : éthiques, équitables et environnementaux ;
- > réduction de l'utilisation du papier à usage interne ;
- > tri sélectif dans les services ;
- > élaboration et mise en œuvre d'un Plan de Déplacement Collectivité (prêt de vélos aux agents municipaux, participation financière aux abonnements aux transports en commun des agents municipaux...) ;
- > lancement d'une démarche qualité dans l'administration communale.



Développer l'information à destination de la population

La communication et l'information entre la Municipalité et la population sont essentielles dans une démarche de développement durable. De ce point de vue, Mérignac possède des moyens pertinents qui concrétisent le caractère actif de cette communication :

- > des publications régulières (Mérignac proche, Mérignac Ville Verte, journal des jeunes, publications des maisons de quartier et des centres sociaux) ;
- > des guides (guide de l'environnement, guide des associations, guide d'accueil des nouveaux habitants, guide Petite Enfance) ;
- > un site internet ;
- > dix espaces multimédias gratuits ;
- > un lieu de sensibilisation à l'environnement : la ferme de découverte de Bellevue ;
- > un espace d'information sur les projets de ville (zac, médiathèque, tramway...) ;
- > le Bureau Information Jeunesse ;
- > un point d'information 3^e âge en Mairie.

Ces moyens de communication évolueront en fonction des attentes de la population.



Susciter la participation de la population

Au-delà de la communication et de l'information, la participation de la population au processus d'élaboration de la décision est fondamentale.

C'est ainsi qu'un comité de pilotage élargi et un Forum 21 ont été mis en place pour l'élaboration de la politique de développement durable de la Municipalité.

Les conseils de quartier pourront constituer le lieu privilégié pour aborder l'avancement de l'Agenda 21. Le programme d'actions a ainsi été soumis à la population dans les réunions des Conseils de quartiers.

Ce système participatif s'exerce au sein de 10 Conseils de quartier qui existent depuis 1997, ou encore au sein du Conseil Consultatif de la Jeunesse. Les Conseils de quartier pourront constituer le lieu privilégié pour aborder l'avancement de l'Agenda 21.

La Ville engagera une réflexion sur la façon dont elle pourra optimiser ses relations avec la population : création d'un conseil des jeunes, élargissement des horaires d'ouverture des maisons de quartier et des centres sociaux...

Mettre en synergie les projets de Mérignac avec ceux des autres collectivités et partenaires publics

Les actions d'aménagement de l'espace, de développement économique, d'évolution démographique, de politique de la Ville, de services d'intérêt collectif... doivent être conduites en cohérence avec la dynamique des autres collectivités. Les Agendas 21 de la CUB et de Mérignac devront être mis en synergie, en fixant des ambitions partagées sur le territoire communal. Les objectifs de protection et de valorisation des ressources naturelles devront être affirmés notamment dans le PLU communautaire. La communication et la sensibilisation des entreprises et des habitants constituent des outils essentiels pour la réduction des nuisances, des déchets, et des consommations en eau et en énergie. Toutes ses actions seront conduites en relation étroite avec la CUB.

Le Département de la Gironde mène une politique de développement durable en direction des territoires urbains et ruraux depuis 2001, en concluant des Contrats de Développement Durable (CDD) avec des partenaires locaux. Dans ce cadre, la Ville de Mérignac a contractualisé avec le Département en mars 2003 pour la période 2003-2006.

Le Conseil Général apporte son soutien pour la mise en œuvre d'actions ayant principalement trait à ses compétences en matière d'action sociale (lutte contre les exclusions, solidarités), d'environnement (protection et valorisation d'espaces naturels, sensibilisation de la population) et d'éducation (collèges). L'Agenda 21 de la Gironde est en cours de réalisation.

La Région Aquitaine a également sa propre démarche de soutien aux projets locaux de développement durable dans le cadre de ses compétences propres. Elle mène une double politique de développement économique (soutien à l'innovation des entreprises en particulier) et de qualité de l'environnement.

Poursuivre la coopération décentralisée

Mérignac s'est engagée dans une coopération internationale couvrant différents domaines : culturel, sportif, échange de fonctionnaires et aide à des partenaires étrangers. Elle a mené des actions sur son territoire en impliquant les écoles, bibliothèques et centres de loisirs sur certaines thématiques. Elle mène également des actions de jumelage et divers partenariats internationaux.

Dans ses nouvelles coopérations, Mérignac veillera à ce que soient respectés les critères de coopération durable. La présence de Médecins Sans Frontière (section logistique) constitue une bonne opportunité dans cette démarche.



Sur le thème de l'échange en matière d'Agenda 21 local, des contacts ont été pris avec plusieurs villes pour procéder à des échanges d'expériences et envisager des coopérations élargies.

L'ouverture de la ville de Mérignac vers d'autres cultures doit passer par la mise en œuvre de projets de coopération durable. Excellents supports d'actions pédagogiques, ils méritent à ce titre d'impliquer les jeunes et les adolescents et d'être soutenus par la Ville.

Développer des partenariats avec les autres acteurs

Il est important pour la Ville de renforcer ses partenariats avec les acteurs privés et associatifs impliqués dans la vie locale.

Ainsi, par exemple, la Ville veillera à renforcer son dialogue avec le monde économique et social à travers les entreprises, les syndicats, les chambres consulaires, etc.

De même, les liens avec les associations sociales, culturelles, sportives... méritent d'être approfondis.

Les actions de l'Agenda 21 pourront ainsi être portées par la Ville et l'ensemble des acteurs concernés.





2011
—
2014

Un petit pas pour moi...
un grand pas pour Mérignac

Plan d'actions

MÉRIGNAC
AGENDA  21

C'EST
QUOI?

COMMENT

MÉRIGNAC

MÉRIGNAC
AGENDA  21

C'EST
QUI?



Edito



La commune de Mérignac s'est engagée en 2003 dans la réalisation d'un agenda 21 local afin d'inscrire son action dans le cadre défini par les engagements internationaux pris lors du Sommet de la Terre de Rio en 1992. La Ville souhaite participer à son échelle aux grands enjeux planétaires de demain que sont, entre autres, le changement climatique (protocole de Kyoto), la préservation de la biodiversité, un développement économique soutenable et des échanges équitables entre les peuples.

Après un long processus de concertation en interne mais aussi avec les institutions locales, les membres de la vie associative, les acteurs du secteur économique et surtout avec les habitants au sein des différents conseils de quartiers, la Ville de Mérignac a traduit ses engagements dans un premier plan de 47 actions sur la période 2006-2008. La démarche a été reconnue « agenda 21 local France » en 2007 puis en 2010 par le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable et a été distinguée au titre des rubans du développement durable pour la période 2009-2011.

LA VILLE
SOUHAITE
PARTICIPER
À SON ÉCHELLE
AUX GRANDS ENJEUX
PLANÉTAIRES
DE DEMAIN

La Ville vient de valider un second plan d'actions pour les années 2011-2014 qui repose sur trois grandes orientations :

- Un aménagement durable de la Ville garant d'une forte attractivité et d'une haute qualité de vie
- Un développement social et humain au cœur de l'action municipale
- Une administration exemplaire reposant sur l'écocitoyenneté, la bonne gouvernance, la coopération et la recherche de synergies

Ce plan a été construit à partir des résultats de l'évaluation, de la concertation de l'ensemble des acteurs locaux et partenaires, mais aussi avec une volonté d'impulser une plus forte participation citoyenne. Pour cela la Ville s'est appuyée en plusieurs temps sur les dix conseils de quartier et des forums publics.

A travers la mise en œuvre de ce second plan d'actions, sont recherchés plus de partenariats, une émulation de l'action par l'ensemble des acteurs du territoire (afin de faire sortir la démarche de la Mairie) et une meilleure évaluation des impacts des actions sur le territoire mérignacais.

Cet agenda 21 local, qui bénéficie notamment des soutiens financiers du Conseil Général de la Gironde et de la Communauté Urbaine de Bordeaux, est un projet pluriannuel, évolutif, participatif et partenarial.

Merci à tous ceux qui ont contribué à son élaboration et merci aussi à ceux qui souhaiteront nous apporter leurs avis, réactions et propositions.

Michel Sainte-Marie
Maire de Mérignac
Député de la Gironde

RAPPEL

→ DÉFINITION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Selon la définition proposée en 1987 par la Commission mondiale sur l'environnement et le développement dans le rapport Brundtland, le développement durable est : « un développement qui répond aux besoins des générations du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ».

L'agenda 21 est un outil qui permet de mettre en œuvre une politique de développement durable.

Il s'agit d'un projet territorial qui se traduit par la mise en place de plans d'actions concrets (agenda signifie en latin ce qu'il faut faire) tout au long du XXI^{ème} siècle. Un agenda 21 repose sur 5 finalités :

- Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et entre les générations
- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- Epanouissement de tous les êtres humains
- Consommation et production responsables

et 5 éléments de démarche :

- Participation de tous les acteurs
- Transversalité des approches
- Organisation du pilotage
- Evaluation continue de la démarche et des actions
- Amélioration continue des projets

Sommaire

Historique de la démarche	5
Evaluation de la démarche	6
Elaboration du second plan d'actions	7
Présentation des enjeux du second plan d'actions	9
Répondre de façon transversale aux 5 finalités du développement durable	11
Prise en compte de l'évaluation stratégique	13

AXE 1 UN AMENAGEMENT DURABLE DE LA VILLE GARANT D'UNE FORTE ATTRACTIVITE ET D'UNE HAUTE QUALITE DE VIE

ORIENTATION 1 Privilégier un aménagement durable de la ville pour améliorer le cadre de vie et valoriser la mixité sociale et générationnelle	
ACTIONS 1.1, 1.2, 1.3	14 → 18
ORIENTATION 2 Favoriser une économie respectueuse de l'environnement, productrice de richesses et solidaire	
Actions 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5	19 → 24
ORIENTATION 3 Valoriser les paysages, protéger la biodiversité et préserver les espaces naturels et agricoles	
Actions 3.1, 3.2, 3.3, 3.4	25 → 29
ORIENTATION 4 Favoriser l'éco-mobilité et la sécurité des déplacements	
Actions 4.1, 4.2, 4.3	30 → 33
ORIENTATION 5 Lutter contre le réchauffement climatique et l'épuisement des ressources	
Actions 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5	34 → 39
ORIENTATION 6 Maintenir les engagements de la ville en matière d'économie d'eau, de lutte contre les nuisances et de réduction de déchets	
Actions 6.1, 6.2, 6.3, 6.4	40 → 44

AXE 2 UN DEVELOPPEMENT SOCIAL ET HUMAIN AU CŒUR DE L'ACTION MUNICIPALE

ORIENTATION 7 Lutter contre les formes d'exclusions et les discriminations et renforcer la cohésion sociale	
Actions 7.1, 7.2, 7.3, 7.4	45 → 50
ORIENTATION 8 Améliorer l'accès à des services de proximité, de l'action sociale et de l'enfance	
Actions 8.1, 8.2	51 → 53
ORIENTATION 9 Engager une démarche de promotion de la santé	
Action 9.1	54 → 55
ORIENTATION 10 Engager les plus jeunes dans la dynamique du développement durable	
Actions 10.1, 10.2	56 → 58
ORIENTATION 11 Promouvoir le développement durable à travers les politiques culturelles, socioculturelles et sportives	
Actions 11.1, 11.2, 11.3, 11.4	59 → 63

AXE 3 UNE ADMINISTRATION EXEMPLAIRE REPOSANT SUR L'ECOCITOYENNETE, LA GOUVERNANCE, LA COOPERATION ET LA RECHERCHE DE SYNERGIES

ORIENTATION 12 Etre une administration exemplaire et promouvoir l'éco-citoyenneté	
Actions 12.1, 12.2, 12.3, 12.4, 12.5, 12.6	64 → 71
ORIENTATION 13 Renforcer la vie citoyenne et développer la démocratie participative	
Actions 13.1, 13.2, 13.3	72 → 75
ORIENTATION 14 Poursuivre la coopération décentralisée	
Action 14.1	76 → 77
ORIENTATION 15 Mettre en synergie les projets de Mérignac avec ceux des autres collectivités et des partenaires	
Actions 15.1, 15.2, 15.3, 15.4	78 → 82

Historique de la démarche

La ville de Mérignac est une commune de la Communauté Urbaine de Bordeaux qui compte 66095 habitants. C'est la 2^{ème} ville de Gironde et la 3^{ème} ville d'Aquitaine. Sur une surface de 4817 ha, 250 ha sont des espaces verts publics (10 parcs et bois municipaux), soit plus de 5% de la surface communale. Mérignac est desservie par une ligne de tramway, 13 lignes de bus, 2 parcs-relais et 75 km d'itinéraires cyclables en double sens. C'est le 1^{er} pôle économique d'Aquitaine avec 3822 entreprises et 43501 salariés, qui accueille aussi l'aéroport de Bordeaux - Mérignac. Ville à vivre, Mérignac compte 23,7 % de logements sociaux conventionnés, et propose de nombreux équipements aux familles : scolaires, petite enfance, seniors, sportifs, culturels. La vie locale est animée par des instances participatives, tels les 10 conseils de quartier, les 194 associations actives qui bénéficient d'une Maison des Associations, 11 centres socioculturels et 7 centres de loisirs.

La Ville de Mérignac s'est engagée dans le développement durable dès 2002 avec l'idée de réaliser une Charte de l'environnement. Dans la suite logique de cette réflexion, la Ville de Mérignac s'est finalement lancée dans une démarche agenda 21 en 2003 et a traduit ses engagements dans un premier plan de 47 actions sur la période 2006-2008.



66095 habitants

10 parcs et bois municipaux

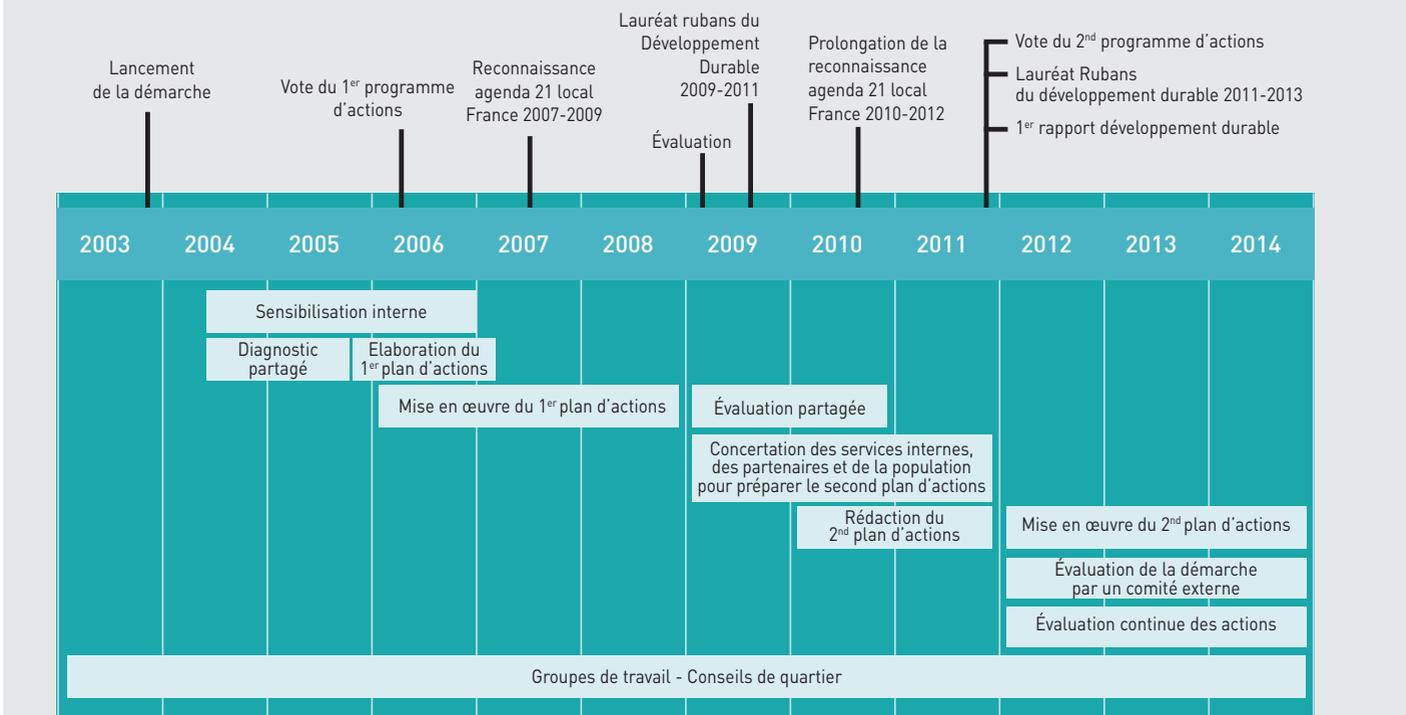
75,63 km d'itinéraires cyclables en double sens

3822 entreprises

43501 salariés

23,7% de logements sociaux conventionnés

LES ÉTAPES CLÉS DE LA DÉMARCHE MÉRIGNACAISE



Le comité de pilotage agenda 21 a été constitué dès octobre 2003 et se réunit au moins deux fois par an, sous la houlette des élus délégués au développement durable (Alain Anziani puis Marie Récalde), pour suivre l'avancement de la démarche. Il regroupe 12 élus concernés par la démarche, 13 agents de la Ville, ainsi que 5 partenaires extérieurs, dans le but de rendre l'agenda 21 de Mérignac cohérent avec les politiques de développement durable supra territoriales. Ainsi, la Communauté Urbaine de Bordeaux, le Conseil Général de la Gironde, le Conseil Régional d'Aquitaine, l'ADEME et la DREAL sont représentés dans le comité de pilotage.

Le pilotage technique a quant à lui été assuré par le Pôle développement durable de la Mairie de Mérignac.

Le soutien financier du Conseil Général de la Gironde apporté depuis 2005 pour un demi-poste dédié à la démarche a permis d'accompagner dans la durée et efficacement la mise en œuvre de l'agenda 21 local de Mérignac. De plus, les travaux collectifs réalisés dans le cadre du Conseil Départemental des agendas 21 locaux ont favorisé les échanges d'expériences, l'émulation et les partenariats avec d'autres collectivités de Gironde. Depuis 2009, les financements sur le poste de chargé de mission sont apportés conjointement par la Communauté Urbaine de Bordeaux et le Conseil Général de la Gironde.

L'évaluation de la démarche

L'objectif de l'évaluation du premier plan d'actions était de comprendre de façon collective ce qui a fonctionné ou pas dans la démarche agenda 21 portée par la Mairie et d'en tirer des enseignements pour le futur.

Globalement, il ressort de cette étude que le processus de construction, de l'état des lieux à la définition d'actions, a été bien mené et a permis de définir un plan d'actions cohérent et opérationnel.

Les points forts

● Une volonté politique forte

Dès 2003, le projet a bénéficié d'un réel portage politique. Le bureau d'études chargé de l'évaluation du 1^{er} plan d'actions note l'implication des élus et la volonté forte de faire avancer les choses.

● Des valeurs internes ouvertes aux principes du développement durable

L'investissement historique de la Ville en matière de gestion des parcs, du cadre de vie et plus globalement d'environnement (« Mérignac ville verte ») a été un facteur déterminant pour son investissement dans l'agenda 21. La culture interne est caractérisée par des valeurs d'audace qui impliquent que la nouveauté suscite non pas des craintes mais un réel enthousiasme. De ce fait, un réel élan s'est créé autour de l'agenda 21, démarche volontariste et ambitieuse avec des méthodes de travail innovantes et des thématiques nouvelles à explorer.

● Une implication des cadres et la mise à disposition de moyens financiers, humains et techniques

Cela s'est traduit par une volonté et une implication au niveau des cadres de la municipalité qui a permis de dynamiser la démarche et par la mise à disposition de réels moyens financiers, humains et techniques comme la mise en place d'un pôle entièrement dédié au développement durable. Dans le même sens, l'implication active de Mérignac dans des réseaux d'échanges, notamment dans le groupe d'échanges mis en place par le Conseil Général de la Gironde autour des agendas 21 ou au niveau national, permet à la Ville de disposer d'outils méthodologiques innovants et performants, notamment en termes de participation et d'évaluation.

● Des engagements tenus

86% des actions prévues dans le premier plan étaient soit en cours de réalisation soit terminées au moment de l'évaluation, ce qui démontre un réel engagement de la Ville. Ainsi, sur les 47 actions du 1^{er} plan, seules deux actions ont été abandonnées.

● Des thématiques phares

Que cela soit en raison de choix politiques ou pour des raisons historiques, la Ville a misé fortement sur certaines thématiques qui ont bien avancé sur le territoire. Parmi celles-ci, on peut citer : la construction « Haute Qualité Environnementale » (qui représente 1/5^{ème} des dépenses liées à l'agenda 21), les transports, la gestion différenciée des parcs et l'affirmation de la place des personnes handicapées dans la Ville.

Les pistes d'amélioration de l'agenda 21

● Renforcer les partenariats

L'objectif est d'aller vers plus de partenariats, que cela soit avec les conseils de quartier, les associations locales, les acteurs économiques, les structures municipales relais ainsi que les partenaires à d'autres échelles du territoire. L'intérêt est à la fois de responsabiliser les autres acteurs du territoire dans la réalisation des actions mais également de trouver des synergies et des effets leviers. De façon corollaire, la concertation devrait prendre plus d'ampleur en trouvant de nouvelles méthodes pour faire participer et pour responsabiliser la population vis à vis de la démarche.

● Poursuivre la sensibilisation et la communication

Il apparaît enfin important de renforcer le travail mené autour de la sensibilisation et la communication auprès de la population afin de faire prendre conscience de la nécessité de s'investir dans l'agenda 21 et plus globalement dans le développement durable.

DES MÉTHODES
DE TRAVAIL INNOVANTES
ET DES THÉMATIQUES
NOUVELLES À EXPLORER.

L'élaboration du second plan d'actions

Ce plan d'actions a été réalisé à partir des résultats de l'évaluation, de la concertation des acteurs locaux, mais aussi avec une volonté d'impulser une plus forte participation citoyenne. Pour cela, la Ville s'est appuyée en plusieurs temps sur les 10 conseils de quartier, les forums annuels, un questionnaire à la population, un blog interactif et le conseil consultatif communal.



LES CONSEILS DE QUARTIER

À la suite du cinquième forum public (2009), différentes phases de concertation en lien avec les membres des différents bureaux et les élus référents des 10 conseils de quartiers ont été organisées. L'objectif était donc bien d'associer les habitants à la construction du 2nd plan d'actions de l'agenda 21 pour la période 2011 – 2014.

Les 10 conseils de quartier ont été sollicités 3 fois entre 2009 et 2010 :

En mars 2009, il a été proposé aux conseils de quartier de travailler plus spécifiquement un thème de l'agenda 21 et d'approfondir ce qu'ils attendraient dans le second plan d'actions. 10 thèmes avaient été retenus :

Aménagements durables ; Mobilité/Climat/Air, biodiversité/paysage ; Education/sensibilisation/communication ; Economie et développement durable ; santé/solidarité ; Vivre entre générations ; Patrimoine et culture ; Vie associative/sportive et développement durable ; Gestion des ressources/consommation/alimentation.

En septembre 2009, il a été proposé aux membres des bureaux des conseils de quartier de développer des propositions autour des cinq questions suivantes :

Comment aménager une ville durable ?

Est-il possible de développer une économie sociale, solidaire et innovante ?

Comment mieux vivre ensemble, ici et ailleurs ?

Quelle est la place de la culture, de la vie associative et du milieu sportif dans le développement durable ?

Comment devenir des éco-citoyens ?

Comme pour la première fois, des documents avec le récapitulatif des résultats du premier plan d'actions ont été distribués et explicités par le chargé de mission agenda 21.

En novembre 2010, sur proposition du comité de pilotage, le plan d'actions a été de nouveau envoyé aux conseils de quartier. L'objectif étant qu'ils se positionnent sur des actions ou des mesures concrètes du second plan d'actions

et sur lesquelles les élus, les membres du bureau et les habitants auraient envie de s'investir particulièrement (pédibus, extinction partielle de l'éclairage public, démarches dans les centres sociaux, dans les écoles...) afin de créer une émulation, de territorialiser l'action et de susciter des partenariats.



FORUM DU 14 MARS 2009

Lors de ce cinquième forum, les habitants de la Ville ont été sollicités pour construire le second plan d'actions agenda 21. Le thème du forum était « oui, à Mérignac, je peux agir ».

Après avoir présenté aux 250 participants un bilan réalisé en «interne» de la démarche sur 3 ans, 4 ateliers ont été formés. L'objectif était à la fois de montrer aux citoyens que l'on pouvait agir au quotidien mais également d'organiser des débats sur des thématiques qui avaient semblées manquer dans le précédent plan :

Atelier 1 : Pour un plan climat / mobilité communale

Comment agir concrètement pour lutter contre le réchauffement climatique ? Quels sont les outils et les solutions disponibles ? Comment concevoir la Ville pour une meilleure mobilité ?

Atelier 2 : Vers une économie solidaire

Quelles sont les initiatives existantes en Aquitaine ? Quelles sont les opportunités sur Mérignac ? Quels sont les dispositifs pour lutter contre les discriminations ?

Atelier 3 : La santé dans un environnement sain

Comment agir pour préserver ma santé et celle de la planète ? Quels sont les impacts de la qualité de l'air intérieur sur la santé ? Quelles sont les priorités pour une alimentation durable ?

Atelier 4 : Valorisation de la citoyenneté

Comment donner envie d'agir en faveur du développement durable ? Quels sont les moyens pour valoriser les actions portées par des habitants ou des associations ? Comment mobiliser et impliquer les acteurs des quartiers à travers l'agenda 21 ?

LES FORUMS AGENDA 21

La Ville de Mérignac organise depuis 2005 un forum annuel sur l'agenda 21. Ces forums sont l'occasion de sensibiliser les habitants sur des thèmes différents (tri des déchets, habitat, santé, environnement, jardinage...) ainsi que de faire le point sur l'état d'avancement de la démarche.

FORUM SALON DU 16 JANVIER 2010

Le 6^{ème} forum agenda 21 a évolué par rapport aux éditions précédentes afin de proposer une manifestation plus ouverte et plus concrète. Cela a constitué une occasion de présenter aux Mérignacais des moyens et des solutions pour agir en faveur du développement durable à travers une cinquantaine de stands d'exposants et des animations réparties sur 10 espaces : solidarité, insertion, énergie, mobilité, éco-produit, environnement, jardin, alimentation saine et durable, commerce équitable, santé, partenaires. Un espace d'animations pour les enfants (avec les Petits Débrouillards et l'association CESEAU) a également été prévu ainsi qu'un stand pour présenter les actions de l'association Unis-Cité.

Cet événement devait aussi permettre d'échanger avec les habitants sur les résultats de l'évaluation menée par le bureau d'études « Adret et Territoires » et sur les pistes d'actions pour le futur agenda 21, en présence d'un directeur de recherches au CNRS, Monsieur Garrigues. La manifestation a été organisée en tenant compte de critères « éco-responsables » (tri des déchets sur site, incitation aux déplacements doux, supports de communication avec du papier recyclé, etc.).

FORUM DU 02 AVRIL 2011

Le forum du 2 avril a volontairement été conçu dans une version épurée par rapport au forum précédent : ni salon, ni invités n'ont été prévus afin de laisser la place à la validation collective du second plan d'actions.

Ce forum poursuivait deux objectifs :

- Inviter les différents acteurs à venir se prononcer sur le second plan d'actions avant une validation du plan d'actions en conseil municipal
- Essayer de positionner les participants comme acteurs des actions proposées (« et vous comment pensez-vous agir à votre échelle ? »).

Après avoir présenté à la centaine de personnes présente une synthèse de l'évaluation et rappelé les différentes phases de concertation, l'assemblée a été scindée en 3 groupes, 1 par axe :

Atelier 1 : Un aménagement durable de la Ville garant d'une forte attractivité et d'une haute qualité de vie

Atelier 2 : Un développement social et humain au cœur de l'action municipale

Atelier 3 : Une administration exemplaire reposant sur l'écocitoyenneté, la gouvernance, la coopération et la recherche de synergies

Dans son ensemble, il a été constaté dans les ateliers une bonne participation des citoyens, avec pas ou peu de polémiques. En ce qui concerne les actions propres à la Ville les habitants semblent faire confiance et se sont donc moins attardés. Les participants semblent vouloir en savoir plus pour comprendre les motivations des choix de la Ville.

Chaque atelier comportait un ou deux élu(s) président(s) selon les thématiques, un témoin (expert), un animateur (associatif, journaliste...) et un rapporteur (technicien de la Mairie).

Un blog agenda 21 a été ouvert en 2009 afin que les citoyens puissent continuer d'interagir sur ces thématiques et s'informer sur les actions de la Ville.

 **D'INFOS** agenda21.merignac.com

Présentation des enjeux du second plan d'actions

La Ville vient de valider un 2nd plan d'actions qui repose sur trois grandes orientations :

AXE 1 • Un aménagement durable de la Ville garant d'une forte attractivité et d'une haute qualité de vie

● **Privilégier un aménagement durable de la Ville pour améliorer le cadre de vie et valoriser la mixité sociale et générationnelle**

Le développement durable de Mérignac passe avant tout par une maîtrise de l'extension de l'urbanisation vers l'ouest et une valorisation des espaces non urbanisés.

Les opérations d'aménagement et de renouvellement urbain devront poursuivre l'objectif d'amélioration de la qualité de l'habitat tout en privilégiant la mixité urbaine et sociale.

Les objectifs de la Communauté Urbaine de Bordeaux étant d'atteindre une agglomération millionnaire en 2030, la Ville de Mérignac devrait participer à cette dynamique en assurant une mixité sociale et générationnelle dans tous les quartiers.

La Ville recherche à rééquilibrer la répartition des activités sur le territoire en intégrant les notions de densification et de multifonctionnalité afin d'éviter trop de consommation d'espaces.

● **Favoriser une économie respectueuse de l'environnement, productrice de richesses et solidaire**

Pour se maintenir à une place importante dans l'économie Girondine, Mérignac doit pérenniser, développer et optimiser la dynamique de son pôle économique. L'intégration de l'environnement dans les pratiques des entreprises devient une dimension importante d'un développement économique durable. Mérignac s'est rapprochée étroitement du Club des entreprises dans l'élaboration de son second plan d'actions.

En développant les partenariats publics - privés, l'innovation, la formation, la recherche et le transfert de technologies, le pôle économique de Mérignac pourra attirer les entreprises à fort potentiel technologique. Les projets d'aéroparc et de bioparc transforment ces objectifs en action. Aujourd'hui, la Ville participe à l'élaboration des chartes d'aménagement et veille au respect du développement durable aux côtés de la Communauté Urbaine de Bordeaux dans ces projets.

Les différentes réflexions de la Ville et notamment la multifonctionnalité des espaces ont mis en exergue les enjeux liés à la création d'emplois de proximité.

La Ville veille attentivement au soutien de l'économie sociale et solidaire et à l'émergence de nouveaux services. Elle souhaite notamment favoriser l'insertion sociale et professionnelle des habitants en difficulté.

● **Valoriser les paysages, protéger la biodiversité et préserver les espaces naturels et agricoles**

Les objectifs de protection et de valorisation des ressources naturelles devront être affirmés dans le Plan Local d'Urbanisme communautaire.

La Ville souhaite agir sur le maintien des espaces naturels et agricoles et lutter contre le mitage urbain. Les objectifs de cette orientation sont bien de préserver les espaces sensibles et la biodiversité (en utilisant une gestion différenciée), de valoriser le paysage naturel et urbain, de valoriser et développer l'engagement pour une « ville verte » ainsi que de maintenir l'agriculture, la sylviculture et la viticulture locales. Dans ce cadre, un Périmètre de Protection des Espaces Agricoles et Naturels Périurbains (PPEANP) est à l'étude sur les communes de Mérignac et Pessac sous maîtrise d'ouvrage du Conseil Général.

● **Favoriser l'éco mobilité et la sécurité des déplacements**

L'arrivée du tramway en 2007 a représenté une réelle opportunité pour dynamiser les politiques en faveur des modes de déplacements alternatifs à la voiture. La ligne de tram est en cours de prolongement et 2 nouveaux parc relais en proximité de rocade vont voir le jour en 2013.

Les objectifs de la Ville vont clairement dans le sens de la réduction de la voiture en ville à travers la réalisation de pistes cyclables, de quartiers apaisés ou l'accompagnement des pédibus.

La récente réhabilitation de la gare d'Arlac permet à la Ville de Mérignac de disposer d'un pôle multimodal.

● **Lutter contre le réchauffement climatique et l'épuisement des ressources**

Suite aux résultats du bilan carbone patrimoine et services, la Ville a décidé de se lancer dans un plan climat à l'échelle de son territoire afin de participer activement à la lutte contre le changement climatique et à l'amélioration de la qualité de l'air.

Elle a systématisé la démarche Haute Qualité Environnementale ou Bâtiment Basse Consommation sur tous les projets de construction ou de réhabilitation.

● **Maintenir les engagements de la Ville en matière d'économie d'eau, de lutte contre les nuisances et de réduction des déchets.**

Mérignac doit poursuivre et promouvoir toutes les actions d'écogestion. La mise en synergie et en cohérence des efforts engagés par la municipalité et l'ensemble des acteurs apparaît indispensable.

La communication et la sensibilisation auprès des entreprises et des habitants constituent des outils essentiels pour la réduction des nuisances, des déchets et des consommations en eau.



AXE 2 • Un développement social et humain au cœur de l'action municipale

● Lutter contre les formes d'exclusions et les discriminations et renforcer la cohésion sociale

L'intégration passe par une information régulière, une valorisation des services et des équipements publics et une optimisation des moyens déployés pour associer les habitants à la vie citoyenne. En outre, la promotion du développement durable comme nouvelle base permettra de renouveler le dynamisme communal en matière d'action sociale et de lutte contre les discriminations envers les plus démunis, les personnes handicapées et les personnes illettrées.

● Améliorer l'accès à des services de proximité, de l'action sociale et de l'enfance

Les équipements publics existants et futurs doivent être renouvelés et adaptés aux besoins de la population. L'implantation d'équipements phares comme la médiathèque, la maison des associations, le gymnase de Bourran, les constructions de l'école Ferdinand Buisson et du Conservatoire, la réhabilitation HQE de l'école Jean Jaurès ou encore le projet de relais des solidarités montrent la voie.

● Engager une démarche de promotion de la santé

La Ville de Mérignac souhaite faire de la santé un axe fort de son engagement politique et la formaliser au sein d'un Plan Local de Promotion de la Santé. Le PLPS vise à améliorer l'accès à la prévention et aux soins en réduisant les inégalités territoriales de santé. Il aborde les axes santé/environnement, santé/hygiène de vie et santé/développement social.

● Engager les plus jeunes dans la dynamique du développement durable

Il est nécessaire de former et d'éduquer les plus jeunes au développement durable. Les enfants bénéficient d'actions d'éducation au développement durable grâce notamment à la ferme de découverte et à la richesse de la flore et de la faune des parcs de la Ville. Plusieurs établissements scolaires sont engagés en agenda 21. Il s'agit de compléter cette offre et de mettre en réseau les différents acteurs de l'éducation au développement durable.

● Promouvoir le développement durable à travers les politiques culturelles, socioculturelles et sportives

La culture et les loisirs contribuent à la construction des individus et à la création du lien social. La Ville intervient de manière volontariste pour permettre à tous d'accéder à la culture et aux loisirs. Elle veut désormais responsabiliser les utilisateurs des équipements municipaux et susciter une meilleure participation des associations dans le développement durable.

Dans la dynamique approuvée en 2004 à Barcelone dans le cadre des Cités et Gouvernements Locaux Unis, la Ville souhaite inscrire sa démarche culturelle dans un agenda 21 de la culture.

AXE 3 • Une administration exemplaire reposant sur l'écocitoyenneté, la gouvernance, la coopération et la recherche de synergies

● Etre une administration exemplaire et promouvoir l'écocitoyenneté

L'intégration des principes de développement durable, la transversalité et l'évaluation, sont indispensables pour permettre une amélioration constante des politiques menées. Ainsi, des critères sociaux et environnementaux doivent être encore plus exigeants dans les achats et les opérations publiques. La Ville s'est également engagée dans une démarche de certification pour la qualité de son accueil (QUALIVILLE).

● Renforcer la vie citoyenne et développer la démocratie participative

Les actions en faveur de la communication et de la concertation avec les habitants doivent être poursuivies et approfondies afin d'impulser une prise de conscience des enjeux du développement durable auprès de tous les citoyens.

● Poursuivre la coopération décentralisée

Mérignac s'est engagée dans une coopération internationale couvrant différents domaines (culturel, sportif...). L'ouverture de la Ville vers d'autres cultures doit passer par la mise en œuvre de projets de coopération en partenariat avec les jeunes et les adolescents.

● Mettre en synergie les projets de Mérignac avec ceux des autres collectivités et des partenaires

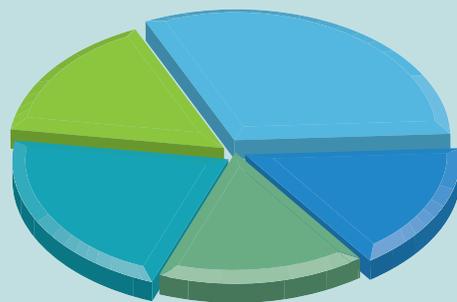
L'amélioration et le développement des échanges entre les différentes échelles territoriales sont essentiels dans l'aboutissement de l'agenda 21 local de Mérignac. En ce sens, la Ville de Mérignac prend part aux échanges d'expériences entre acteurs engagés dans des démarches agenda 21, notamment par le biais du comité départemental des agendas 21 de la Gironde.



Répondre de façon transversale aux cinq finalités du développement durable

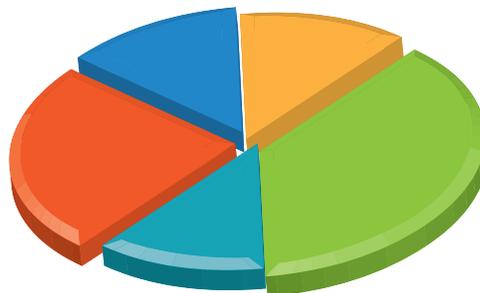
Conformément au cadre de référence des agendas 21 locaux, l'agenda 21 de la Ville de Mérignac répond aux 5 finalités du développement durable.

Le poids des finalités se répartit, selon le nombre d'actions, de la façon suivante



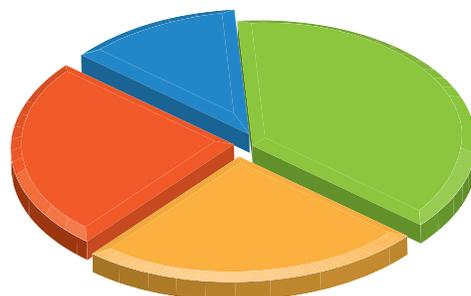
- Consommation responsable
Changements de comportements (16)
- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère (8)
- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources (8)
- Épanouissement de tous les êtres humains (11)
- Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations (8)

Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et entre les générations



- Non discrimination (1)
- Solidarité (3)
- Clause sociale (1)
- Initiative citoyenne (2)
- Coopération internationale (1)

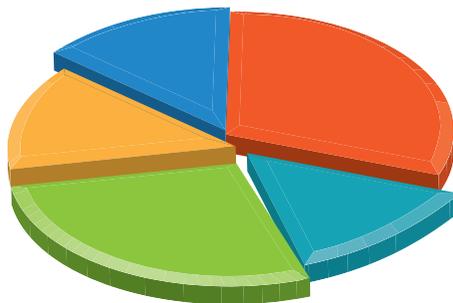
Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère



- Adaptation du territoire au réchauffement climatique et réduction des gaz à effets de serre (3)
- Accès pour tous à des modes de transport doux (2)
- Performance énergétique des bâtiments (économies d'énergies et développement des énergies renouvelables) (2)
- Accès pour tous à la connaissance énergétique (1)

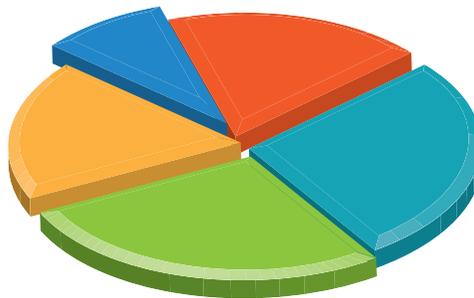
Les chiffres des graphiques correspondent au nombre d'actions dans la thématique.

Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources



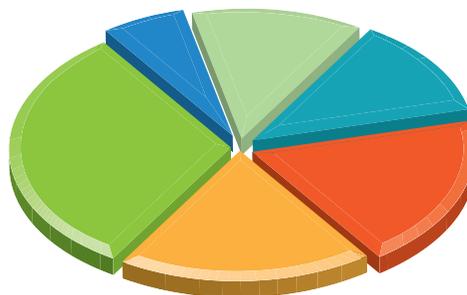
-  Maîtrise de l'étalement urbain (3)
-  Préservation des paysages (trames vertes - trames bleues) (1)
-  Préservation de la biodiversité (2)
-  Gestion durable de l'eau (1)
-  Prévention des déchets (1)

Épanouissement de tous les êtres humains



-  Accès à une meilleure qualité de vie et à un meilleur logement (2)
-  Accès à l'emploi et à la formation (3)
-  Accès à la santé (3)
-  Éducation pour un développement durable de tous les publics, à tous les âges de la vie (2)
-  Accès à la culture (1)

Consommation et production responsables



-  Cohérence territoriale (2)
-  Entreprises responsables (2)
-  Changement des pratiques des habitants (3)
-  Changement des pratiques des acteurs (3)
-  Amélioration des pratiques de la Ville (5)
-  Consommation respectueuse des hommes et de l'environnement (1)

Prise en compte de l'évaluation stratégique

La mise en place d'un comité externe d'évaluation

La Ville a souhaité mettre en place un comité externe d'évaluation composé de personnes représentantes de la Ville, d'institutions, d'associations, de la société civile et du conseil consultatif. Ce groupe d'une vingtaine de personnes intervient en complément de l'évaluation menée en interne sur les actions et ses conclusions sont préparées en amont du comité de pilotage agenda 21.

L'objectif de ce groupe est de construire des indicateurs stratégiques appropriés pour évaluer l'impact du second plan d'actions agenda 21 sur le territoire. Il s'agit en effet de réfléchir collectivement à 2 ou 3 indicateurs clés qui permettraient de montrer que les objectifs fixés dans les orientations du plan d'actions de la Ville sont bien atteints. La diversité du groupe est un avantage pour déterminer des indicateurs qui pourraient être présentés au grand public dans un souci de transparence et de meilleure compréhension des enjeux.

La présidence de ce comité externe d'évaluation est assurée par Marie Récalde mais une personne référente vient présenter les conclusions du groupe en comité de pilotage.

Expérimentation du référentiel national d'évaluation

En partenariat avec la Ville de Pessac, le Conseil Général de Gironde ainsi que les membres intéressés du Conseil Départemental des agendas 21 locaux, la Ville de Mérignac a participé à l'expérimentation du référentiel national d'évaluation, proposé par le Ministère du Développement Durable (MEEDDAT) et ABCD Durable.

Suite aux premiers tests, le référentiel a été considéré en interne comme un outil intéressant d'aide méthodologique dans la définition d'une stratégie de développement durable. Il a démontré la nécessité de fixer des objectifs chiffrés à travers l'agenda 21 et qu'il est important de développer une approche évaluative plus stratégique.

Des indicateurs stratégiques ont été retenus à partir de ce travail et le comité externe d'évaluation a permis de mieux les définir. Ces indicateurs apparaissent en italique sur les pages présentant les enjeux et les indicateurs des orientations.

Il ne sert de rien
à l'Homme de gagner
la Lune, s'il vient
à perdre la Terre.

François Mauriac



Axe 1

UN AMENAGEMENT DURABLE DE LA VILLE
GARANT D'UNE FORTE ATTRACTIVITE
ET D'UNE HAUTE QUALITE DE VIE



ORIENTATION 1



Privilégier un aménagement durable de la Ville pour améliorer le cadre de vie et valoriser la mixité sociale et générationnelle

ENJEUX DE L'ORIENTATION

- Prendre en compte les finalités du développement durable dans les projets d'aménagement
- Equilibrer la répartition des activités sur le territoire en intégrant les notions de densification et de multifonctionnalité des espaces
- Favoriser la mixité sociale et générationnelle dans l'habitat

INDICATEURS D'ORIENTATION PROPOSÉS

EN COURS DE DISCUSSION AVEC LE COMITÉ EXTERNE D'ÉVALUATION :

- Part de la population vivant dans un « espace aménagé durablement » (quartiers ou lotissements durables, anciens quartiers réhabilités, ou quartiers aménagés sous l'angle du développement durable)
- Part des opérations immobilières intégrant des exigences de mixité sociale
- Part des opérations immobilières intégrant des logements spécifiques (foyers jeunes travailleurs, etc.)
- Part de l'habitat social dans l'offre d'habitat total

ACTION 1.1

AMÉNAGER DES QUARTIERS EXEMPLAIRES EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

OBJECTIFS

- Intégrer le développement durable pour les opérations de renouvellement urbain ou de création de nouvelles zones d'habitat dense
- Permettre l'émergence d'un écoquartier ex nihilo d'ici 2014
- Densifier les activités et l'habitat autour des axes du transport en commun, notamment dans le cadre de l'opération 50 000 logements lancée par la Communauté Urbaine de Bordeaux

MESURES CONCRÈTES

- Opération démolition/reconstruction de la Résidence des Pins. Destruction de 303 logements pour 412 construits par Gironde Habitat à proximité du tramway. La Ville accompagnera Gironde Habitat dans la réalisation exemplaire de la troisième tranche des travaux
- « Eco »-Restructuration de l'ensemble immobilier de la Résidence les Ardillos (démolition de 200 logements et construction de 507 logements dont 321 sociaux par Mésolia Habitat)
- Avenue de la Marne : Objectif de densification et d'aménagement durable le long du tramway, entre l'avenue Mendès France et la rue de Belfort. Une veille foncière stratégique sur ce secteur est menée de façon parallèle, notamment pour la construction de 1000 logements.
- Suivi des autres opérations de renouvellement urbain sur la commune avec intégration de critères de développement durable comme la copropriété du Burck
- Création d'un zonage expérimental de type UD écoquartier dans le PLU sur le secteur de Pichey. Ce zonage permettrait de mener une réflexion sur le PLU durable et de tester des dispositions innovantes pour une réalisation exemplaire, en collaboration avec les professionnels.

INDICATEURS

De résultat (objectifs action) :

- Nombre de projets de renouvellement urbain ayant intégré le développement durable

De réalisations (mesures concrètes) :

- Nombre de logements par hectares
- Existence du zonage expérimental PLU

RÉPONSE AUX FINALITÉS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Lutte contre le réchauffement climatique et protection de l'atmosphère

- Limitation de la production de gaz effets de serre via le choix de construction et de mode de chauffage
- Incitation aux déplacements alternatifs à la voiture

Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources

- Introduction de la nature au sein de la programmation de logements
- Maîtrise de l'étalement urbain

Epanouissement de tous les êtres humains

- Meilleure qualité de vie des résidents
- Maintien de la cohésion et de la mixité sociale Densification maîtrisée

Cohésion sociale et solidarité entre territoire et génération

- Maillage territorial en circulation douce
- Création de structure d'échanges collectifs

Modes de production et de consommation responsables

- Présence d'aménagements et d'équipements facilitant le tri des déchets et les jardins partagés
- Sensibilisation des gestionnaires et des habitants aux bonnes pratiques

→ DESCRIPTIF DE L'ACTION

La Ville souhaite réaliser des aménagements urbains durables dans ses quartiers qu'ils soient en renouvellement urbain ou non. A terme, la Ville envisage la création d'un zonage spécifique « écoquartier » dans son PLU.

→ PORTEURS DE L'ACTION

Porteurs de l'action :

ELUS : C. BAUDRY, H. GEORGE, M. RECALDE, J-C. PRADELS, P. GIRARD

AGENTS : P. VERDON, N. BOUCHAIN, D. GASSIAN

→ PARTENAIRES

Communauté Urbaine de Bordeaux, A'Urba, Bailleurs sociaux, l'Agence Nationale de l'amélioration de l'habitat, ville de Pessac

→ FINANCEMENTS

Exemplarité de la Résidence des Pins : Participation de la Ville de 270 000 €

Le Burck : la Ville a participé pour 20 000 € pour les études et devrait contribuer à hauteur de 8% pour la réhabilitation des parties communes et de 10% pour les parties privatives.

Subventions à envisager :

Communauté Urbaine de Bordeaux, ADEME, Conseil Général de la Gironde



ACTION 1.2



EVOLUER VERS LA MULTIFONCTIONNALITÉ DANS LES ZONES D'ACTIVITÉS

OBJECTIFS

- Apporter de la diversité fonctionnelle dans les opérations d'aménagement ou de renouvellement urbain
- Améliorer l'architecture et le paysage dans les zones d'activités et secteurs commerciaux
- Aménager ces secteurs dans le respect des principes du développement durable

MESURES CONCRÈTES

- Mise en place d'une opération de renouvellement urbain permettant :
 - une densification des espaces autour et à proximité de l'espace commercial de Mérignac Soleil
 - une redéfinition de cette entrée de Ville.
- Il s'agit notamment de mixer dans les zones d'activités économiques, commerces, bureaux, services, équipements et logements. Cette démarche impliquera une modification fondamentale des documents et règlements d'urbanisme (PLU particulièrement) et une mission communautaire spécifique pour conceptualiser et mettre en œuvre une nouvelle vision de la Ville et un renouvellement de son attractivité. Cette évolution participe à l'appel à projet 50 000 logements lancés par la Communauté Urbaine de Bordeaux.
- Une étude sur la création d'une ligne de Transport en Commun en Site Propre en direction de l'aéroport et des zones d'activités situées à proximités est demandée par la Ville à la Communauté Urbaine de Bordeaux.

INDICATEURS

De résultat (objectifs action) :

- Densité d'habitations et surface de zones commerciales dans le secteur (permettant de valider la densification)

De réalisations (mesures concrètes) :

- Rapport surfaces de stationnement/surfaces commerciales

RÉPONSE AUX FINALITÉS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Lutte contre le réchauffement climatique et protection de l'atmosphère

- Maîtrise de l'automobile
- Densification auprès des transports en commun

Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources

- Maîtrise de l'étalement urbain

Epanouissement de tous les êtres humains

- Offre d'une meilleure qualité de vie
- Augmentation de l'accès au logement
- Densification maîtrisée

Cohésion sociale et solidarité entre territoire et génération

- Rapprochement des espaces de consommations et d'habitations

Modes de production et de consommation responsables

- Définition d'une référence urbaine et paysagère

→ DESCRIPTIF DE L'ACTION

La Ville souhaite agir sur la mutualisation des espaces publics communs (parkings, transports collectifs, aires de services, etc.) ainsi que sur la densité et la mixité des constructions afin de redynamiser les secteurs d'activités commerciales depuis les Quatre Chemins jusqu'à la rocade et l'aéroport

→ PORTEURS DE L'ACTION

Porteurs de l'action :

ELUS : C. BAUDRY, M. RECALDE, G. CHAUSSET

AGENTS : N. BOUCHAIN

F. DESCOUBES, M. DE PERSON

→ PARTENAIRES

Communauté Urbaine de Bordeaux, Conseil Régional d'Aquitaine, A'Urba

→ FINANCEMENTS

Avec la réalisation d'études préalables en prévision de nouvelles orientations pour le PLU et pour la création de la ligne TCSP desservant la zone aéroportuaire

Subventions à envisager :

Communauté Urbaine de Bordeaux, Conseil Régional d'Aquitaine, ADEME



ACTION 1.3

SOUTENIR LA CRÉATION DE LOGEMENTS SOCIAUX DE QUALITÉ SUR LA COMMUNE

OBJECTIFS

- Disposer d'au moins 30 % de logements conventionnés sur la commune, parmi lesquels au moins 25 % de logements sociaux en Prêt Locatif à Usage Social (PLUS) et Prêt Locatif Aidé d'Intégration (PLAI)
- Permettre l'accès au logement pour les ménages les plus modestes (c'est à dire privilégier les PLAI ou PLUS plutôt que les Prêts Locatifs Sociaux (PLS))
- Inciter à l'intégration de logements sociaux pour des projets supérieurs à 2000 m² de SHON (et non pas 2500)
- Intégrer les critères d'éco-construction, notamment pour diminuer les coûts de fonctionnement des bâtiments (lutte contre la précarité énergétique) et améliorer le « vivre ensemble » (intégration de l'architecture dans la trame urbaine, santé environnementale, espaces publics...)
- Favoriser la mixité sociale et générationnelle

MESURES CONCRÈTES

- Développement des négociations avec les promoteurs pour augmenter la part de logements sociaux PLAI / PLUS par rapport aux PLS
- Recherche d'une répartition homogène des logements conventionnés et sociaux dans l'ensemble des quartiers
- Accompagnement, en partenariat avec le CCAS, de projets immobiliers intégrant des logements adaptés (personnes handicapées, personnes âgées, jeunes travailleurs, etc.)
- Obligation de la prise en compte de critères de développement durable dans les choix constructifs (voir O5)

INDICATEURS

De résultat (objectifs action) :

- Part de logements sociaux sur la commune (selon les typologies PLAI, PLUS, PLS...) / logements totaux
- Nombre de critères développement durable portés à un niveau très performant dans la démarche HQE

De réalisations (mesures concrètes) :

- Nombre de projets ayant bénéficié des aides municipales
- Consommation en kWh.m².an des bâtiments (=économies réalisées pour les bénéficiaires)

RÉPONSE AUX FINALITÉS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Lutte contre le réchauffement climatique et protection de l'atmosphère

- Intégration de critères de haute qualité environnementale

Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources

- Maîtrise de l'étalement urbain

Epanouissement de tous les êtres humains

- Offre d'une meilleure qualité de vie
- Augmentation de l'accès au logement

Cohésion sociale et solidarité entre territoire et génération

- Mixité sociale
- Lutte contre la précarité

Modes de production et de consommation responsables

- Sobriété des constructions

→ DESCRIPTIF DE L'ACTION

Cette action vise à mettre en œuvre le soutien financier au logement social locatif et à l'accession sociale validé en Conseil Municipal et de participer ainsi à l'objectif de production de 50 000 logements près des axes de transports en commun fixé par la Communauté Urbaine de Bordeaux, mais aussi de travailler sur l'accessibilité et la qualité des logements. La Ville de Mérignac souhaite que la cohésion sociale et la mixité sociale soient fortes sur son territoire.

→ PORTEURS DE L'ACTION

Porteurs de l'action :
ELUS : H. GEORGE, C. BAUDRY
AGENTS : N. BOUCHAIN,
P. VERDON

→ PARTENAIRES

Communauté Urbaine de Bordeaux, Conseil Général de la Gironde, bailleurs sociaux

→ FINANCEMENTS

A l'étude
Subventions à envisager :
Communauté Urbaine de Bordeaux



ORIENTATION 2



Favoriser une économie respectueuse de l'environnement, productrice de richesses et solidaire

ENJEUX DE L'ORIENTATION

- Mobiliser et valoriser les acteurs économiques dans la démarche agenda 21
- Favoriser la création d'emplois de proximité et soutenir l'économie sociale et solidaire
- Favoriser le maintien du commerce de proximité

INDICATEURS D'ORIENTATION PROPOSÉS

EN COURS DE DISCUSSION AVEC LE COMITÉ EXTERNE D'ÉVALUATION :

- Nombre d'entreprises certifiées et en voie de certification ISO 14001, ISO 26000 ou SD 21000 ou RSE sur nombre total d'entreprises
- Nombre d'entreprises de l'économie sociale et solidaire / nombre total d'entreprises
- Nombre d'emplois dans le secteur de l'économie sociale et solidaire / nombre total d'emplois
- Taux de chômage par quartier

ACTION 2.1

VEILLER À UN AMÉNAGEMENT DURABLE DES ZONES COMMERCIALES ET D'ACTIVITÉS ET CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE L'AGGLOMÉRATION

OBJECTIFS

- Faire appliquer une charte intégrant des critères de développement durable dans la réhabilitation ou la création de zones d'activités
- Renforcer l'attractivité économique et les engagements du territoire en faveur de l'agenda 21
- Faire du développement durable un véritable élément de décision dans l'implantation de nouvelles entreprises

MESURES CONCRÈTES

Travailler sur l'existant avec la Communauté Urbaine de Bordeaux :

- Chercher à améliorer la qualité paysagère et hiérarchiser les requalifications de voiries dans les zones d'activités et commerciales existantes
- Transcrire dans le PLU des dispositions réglementaires en faveur du développement durable pour les zones UE
- Travailler en partenariat avec le Club des entreprises et les professionnels de l'immobilier d'entreprise afin d'écrire une charte de développement durable pour l'implantation d'entreprises sur la commune, avec des critères permettant d'évaluer concrètement leurs engagements en la matière (type de construction, mobilité, aménagements paysagers, etc.) puis la promouvoir ensemble auprès des partenaires économiques
- Veiller au respect des engagements pris par les entreprises en matière de développement durable et disposer d'un rapport d'évaluation de développement durable pour les entreprises d'importance implantées sur la commune

Intégrer le développement durable dans les futurs parcs d'activités :

- Bordeaux Aéroparc : Développement d'un parc technologique dédié à l'aéronautique spatial et système embarqué. Parc labellisé par le pôle de compétitivité s'étendant sur 400 ha sur trois communes (Mérignac, Saint Médard en Jalles et Le Haillan).
- Bioparc : Parc technologique à vocation d'accueil d'entreprises liées au secteur des technologies de la santé et de la biotechnologie en lien avec le pôle de compétitivité Prod'Innov. D'une superficie totale de 17 ha il se situe sur les communes de Mérignac et Pessac.

INDICATEURS

De résultat (objectifs action) :

- Superficie de zones d'activités ayant intégré le développement durable dans leurs aménagements

De réalisations (actions) :

- Nombre d'entreprises implantées dans les parcs d'activités aéroparc et bioparc

RÉPONSE AUX FINALITÉS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Lutte contre le réchauffement climatique et protection de l'atmosphère

- Intégration de critères de haute qualité environnementale

Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources

- Maîtrise de l'étalement urbain
- Aménagements paysagers permettant la préservation de la biodiversité

Epanouissement de tous les êtres humains

- Consolidation de l'activité économique
- Augmentation des emplois qualifiés

Cohésion sociale et solidarité entre territoire et génération

- Création d'emplois locaux

Modes de production et de consommation responsables

- Développement de partenariat public privé
- Attractivité des entreprises

→ DESCRIPTIF DE L'ACTION

Il s'agit de travailler en partenariat avec les professionnels, la Communauté Urbaine de Bordeaux et les services municipaux à des critères de développement durable dans la rénovation ou la réalisation de nouvelles zones d'activités mais également de travailler sur la qualité environnementale des entreprises souhaitant s'implanter sur Mérignac.

→ PORTEURS DE L'ACTION

Porteurs de l'action :

ELUS : M. RECALDE, A. ANZIANI, C. BAUDRY

AGENTS : M. DE PERSON, N. BOUCHAIN

→ PARTENAIRES

Communauté Urbaine de Bordeaux, Conseil Général de la Gironde, Conseil Régional d'Aquitaine, Etat, Villes voisines, ADEME, Club des Entreprises, associations de développement économique, CDC, 2ADI et Bordeaux UNitec

→ FINANCEMENTS

Coût sur 3 ans : 15 000 000 € pour les projets aéroparc et bioparc

Subventions à envisager :

Communauté Urbaine de Bordeaux, Conseil Général de la Gironde, Conseil Régional d'Aquitaine, ADEME



ACTION 2.2

INSTAURER DES APPELS À PROJET PERMETTANT LA VALORISATION « D'ENTREPRISES 21 »

OBJECTIFS

- Valoriser les professionnels vertueux
- S'appuyer sur ces entreprises, commerces ou artisans pour inciter au changement de pratiques et mobiliser le plus grand nombre d'acteurs de la vie économique dans la démarche agenda 21
- Accompagner la création d'entreprises et susciter des innovations

MESURES CONCRÈTES

Mettre en place, en partenariat avec le Club des entreprises, Bordeaux Technowest, la CCIB, la CMA et MFQ Aquitaine, des prix / appels à projets reconnaissant les engagements d'acteurs économiques en faveur du développement durable, particulièrement autour des thèmes suivants :

- gestion des déchets
- dispositifs favorisant l'éco-mobilité des salariés (Plan de Déplacements au sein de l'entreprise)
- engagement en matière d'éthique (responsabilité sociale de l'entreprise)
- procédés intégrant l'éco-conception

Elaborer collectivement un cahier d'expériences méridionales remarquables en matière de développement économique durable à partir des candidatures des entreprises

INDICATEURS

De résultat (objectifs action) :

- Nombre d'entreprises valorisées dans le cadre des trophées 21 du milieu économique

De réalisations (actions) :

- Existence du cahier d'expérience

RÉPONSE AUX FINALITÉS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Lutte contre le réchauffement climatique et protection de l'atmosphère

- Réduction des émissions de gaz à effets de serre
- Ecomobilité
- Écoconception

Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources

- Sensibilisation au tri sélectif

Epanouissement de tous les êtres humains

- Éducation au développement durable

Cohésion sociale et solidarité entre territoire et génération

- Territorialisation de la démarche développement durable

Modes de production et de consommation responsables

- Mise en réseau des acteurs
- Sensibilisation à la responsabilité sociale de l'entreprise

→ DESCRIPTIF DE L'ACTION

Cette action vise à valoriser les démarches exemplaires des entreprises, des commerçants et artisans de la Ville

→ PORTEURS DE L'ACTION

Porteurs de l'action :

ELUS : M. RECALDE,
JM BERTRAND

AGENTS : M. DE PERSON,
V. SIMOES, M. RAIMBAULT

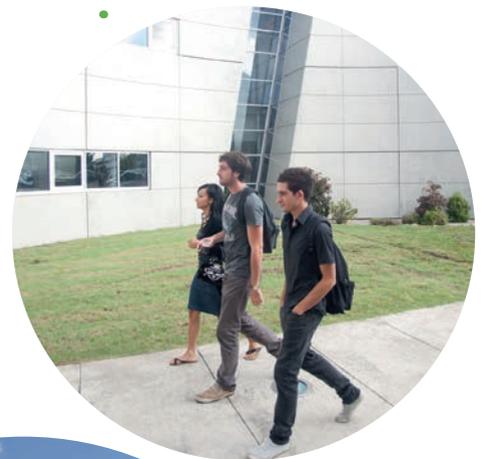
→ PARTENAIRES

Entreprises, Club des entreprises,
CCIB, CMA, Bordeaux Technowest,
MFQ Aquitaine

→ FINANCEMENTS

Subventions à envisager :

Communauté Urbaine de
Bordeaux, ADEME, Conseil
Régional d'Aquitaine



ACTION 2.3

DÉVELOPPER DES PROJETS D'INSERTION À TRAVERS L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

OBJECTIFS

- Permettre le développement des nouvelles possibilités d'insertion pour les mérignacais les plus fragiles
- Promouvoir l'intérêt de l'économie sociale et solidaire auprès des partenaires et des habitants

MESURES CONCRÈTES

Une étude de faisabilité en lien avec les politiques sociales en cours a permis de valider les possibilités de développement des projets :

- Une conciergerie d'entreprises
- Un restaurant d'insertion
- Une entreprise d'insertion multiservice
- Une régie de quartier

INDICATEURS

De résultat (objectifs action) :

- Nombre de SIAE (Structure d'Insertion par l'Activité Économique) sur le territoire

De réalisations (actions) :

- Nombre d'emplois générés par ces structures

RÉPONSE AUX FINALITÉS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Lutte contre le réchauffement climatique et protection de l'atmosphère

Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources

Epanouissement de tous les êtres humains

- Accès à l'emploi pour tous

Cohésion sociale et solidarité entre territoire et génération

- Insertion de personnes en difficulté

Modes de production et de consommation responsables

- Consommation respectueuse des Hommes



→ DESCRIPTIF DE L'ACTION

Des pistes de projets ont été formulées en matière d'économie sociale et solidaire à la suite d'une étude réalisée par un bureau d'études extérieur en 2009, ayant permis de croiser les besoins des entreprises, des usagers et des partenaires

→ PORTEURS DE L'ACTION

Porteurs de l'action :

ELU : J-M. GUILLEMBET

AGENT : M. BARRAU

→ PARTENAIRES

Etat, Conseil Régional d'Aquitaine, Conseil Général de la Gironde, Communauté Urbaine de Bordeaux, Fabrique à Initiatives (Association Aquitaine Active)

→ FINANCEMENTS

Subventions à envisager :

Etat, Conseil Régional d'Aquitaine, Conseil Général de la Gironde, Communauté Urbaine de Bordeaux



ACTION 2.4

VALORISER L'ACCESSIBILITÉ ET L'ATTRAIT DE L'ÉCONOMIE DE PROXIMITÉ ET DES MARCHÉS DE PLEIN AIR

OBJECTIFS

- Promouvoir le rôle des commerces et des artisans de proximité dans la vie de quartier
- Inciter aux déplacements alternatifs à la voiture pour des achats de proximité
- Communiquer sur l'accessibilité, la convivialité et les pratiques responsables des marchés de plein air

MESURES CONCRÈTES

- Poursuivre le travail de concertation avec les associations de commerçants au sein des différents quartiers
- Elaborer de manière conjointe des actions de promotion permettant d'améliorer l'attractivité des commerces de proximité
- Travailler sur des aménagements de voirie permettant de se rendre à pied ou en vélo en toute sécurité dans les structures de proximité
- Impliquer les associations de commerçants dans l'organisation de la semaine de la mobilité en septembre (opération « mes achats de proximité autrement qu'en voiture »)
- Valoriser régulièrement les commerçants non sédentaires présents au sein des marchés de Mérignac ainsi que les produits proposés, en présentant les engagements pris en matière de respect des sites (tri des déchets, limitation de la consommation de fluides, achats de sacs cabas) et en proposant des animations ponctuelles autour du développement durable. L'objectif est de tendre vers un « éco-fonctionnement » du marché.
- Envisager un système de livraison de marchandises avec des véhicules électriques au centre-ville et dans d'autres quartiers à destination de personnes à mobilité réduite : personnes handicapées, âgées ou enceintes.

INDICATEURS

De résultat (objectifs action) :

- Nombre d'actions de communication conjointe

De réalisations (actions) :

- Nombre de commerçants ayant participé à la semaine de la mobilité
- Nombre d'actions mises en œuvre et progression des résultats

RÉPONSE AUX FINALITÉS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Lutte contre le réchauffement climatique et protection de l'atmosphère

- Encouragement à l'écomobilité
- Limitation de la consommation de fluides
- Promotion des déplacements alternatifs à la voiture

Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources

- Tri des déchets

Epanouissement de tous les êtres humains

- Accès à des commerces à proximité
- Dynamisation des commerces de proximité

Cohésion sociale et solidarité entre territoire et génération

- Renforcement du lien social

Modes de production et de consommation responsables

- Remplacement des sacs plastiques par des sacs cabas

→ DESCRIPTIF DE L'ACTION

La Ville de Mérignac souhaite valoriser les actions des commerçants présents sur ses 3 marchés de plein air et inciter les habitants à se rendre dans les commerces de proximité pour effectuer leurs achats

→ PORTEURS DE L'ACTION

Porteurs de l'action :
ELUS : J.-M. BERTRAND,
M. RECALDE
AGENTS : V. SIMOES,
M. RAIMBAULT

→ PARTENAIRES

CCIB, Associations de commerçants

→ FINANCEMENTS

Coût : 10 000 € sur 18 mois
(2^{ème} tranche du FISAC)
Subventions à envisager :
Etat (FISAC)



ACTION 2.5

ELABORER COLLECTIVEMENT UNE CHARTE DE L'ÉCO-COMMERÇANT / ÉCO-ARTISAN

OBJECTIFS

- Mobiliser le plus grand nombre de commerces et les artisans de proximité autour des pratiques responsables
- Repérer, valoriser et encourager les démarches exemplaires
- Valoriser le commerce de proximité comme acteur de développement durable
- Rendre plus attractifs les produits et services respectueux de l'environnement
- Inciter à des économies d'énergie au sein des commerces de produits frais (meilleure gestion des zones chauffées et des zones réfrigérées)

MESURES CONCRÈTES

- Rédiger une charte de l'éco-commerçant / éco-artisan et créer un logo approprié en constituant un groupe de travail, composé de représentants des commerces et des artisans des quartiers, d'agents de l'ADEME et de la Chambre de commerce et d'industrie de Bordeaux, de la Chambre des métiers et de l'artisanat, ainsi que des personnes intéressées.
- Prévoir un système d'évaluation du degré d'engagement et des marges de manœuvre.

INDICATEURS

De résultat (objectifs action) :

- Nombre de commerces et d'artisans signataires de la charte
- Nombre d'événements organisés avec les associations de commerçants en lien avec le développement durable

De réalisations (actions) :

- Nombre d'entreprises participantes (suivi annuel)
- Rapport logo / chiffre d'affaire

RÉPONSE AUX FINALITÉS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Lutte contre le réchauffement climatique et protection de l'atmosphère

- Economie d'énergie

Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources

- Economie d'eau

Epanouissement de tous les êtres humains

- Education au développement durable pour tous

Cohésion sociale et solidarité entre territoire et génération

- Espaces et temps d'échanges collectifs

Modes de production et de consommation responsables

- Dynamisation des commerces de proximité
- Proposition d'alternatives aux sacs en plastiques

→ DESCRIPTIF DE L'ACTION

La Ville de Mérignac souhaite rédiger avec l'ensemble des partenaires une charte visant à sensibiliser les commerçants et les artisans au développement durable.

→ PORTEURS DE L'ACTION

Porteurs de l'action :
ELUS : J.-M. BERTRAND
M. RECALDE
AGENTS : V. SIMOES
C. APLINCOURT
M. RAIMBAULT

→ PARTENAIRES

Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux,
Associations de commerçants,
CMA

→ FINANCEMENTS

Coût : 10 000 € sur 18 mois
(2^{ème} tranche du FISAC)
Subventions à envisager :
Etat (fonds FISAC), ADEME,
Chambre de Commerce et
d'Industrie de Bordeaux, Chambre
des Métiers et de l'Artisanat,
Associations de commerçants



ORIENTATION 3



Valoriser les paysages, protéger la biodiversité et préserver les espaces naturels et agricoles

ENJEUX DE L'ORIENTATION

- Préserver les espaces sensibles et la biodiversité
- Valoriser le paysage naturel et urbain
- Valoriser et développer l'engagement pour une « ville verte »
- Maintenir l'agriculture, la sylviculture et la viticulture locales

INDICATEURS D'ORIENTATION PROPOSÉS

EN COURS DE DISCUSSION AVEC LE COMITÉ EXTERNE D'ÉVALUATION :

- Surfaces d'espaces verts (publics, privés, trame verte ou bleue) en continuité avec des espaces naturels, agricoles, forestiers
- Part des espaces verts et espaces publics du territoire gérés avec des procédés écologiques (désherbage sans produits phytosanitaires, mulchage, choix d'espèces économes en eau,...)
- Superficie d'espaces verts publics / habitants (Indicateur d'exemplarité pour la collectivité)

ACTION 3.1

ELABORER ET METTRE EN ŒUVRE UNE CHARTE PAYSAGÈRE

OBJECTIFS

- Renforcer la qualité paysagère du territoire
- Identifier et préserver les trames verte et bleue
- Construire un référentiel pour guider l'aménagement sur les espaces public et privé

MESURES CONCRÈTES

Pour réaliser cette action, une étude a été lancée par la Ville en 2010 afin de :

- Diagnostiquer et renforcer la qualité paysagère du territoire
- Déterminer les éléments de préservation et de création d'une trame verte et bleue (liaisons entre les parcs publics, création de cheminements près des cours d'eau, corridors écologiques)
- Planifier des aménagements
- Aider les habitants à faire les bons choix de végétalisation

INDICATEURS

De résultat (objectifs action) :

- Nombre de projets publics et privés ayant intégré les préconisations de la charte

De réalisations (actions) :

- Kilomètres de cheminement réalisés

RÉPONSE AUX FINALITÉS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Lutte contre le réchauffement climatique et protection de l'atmosphère

- Limitation des gaz à effets de serre

Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources

- Lutte contre l'étalement urbain

Epanouissement de tous les êtres humains

- Embellissement de la Ville

Cohésion sociale et solidarité entre territoire et génération

- Continuité des espaces verts

Modes de production et de consommation responsables

- Changement de comportement

→ DESCRIPTIF DE L'ACTION

Il s'agit d'impulser une démarche qualité par des documents pédagogiques et incitatifs sur l'intégration paysagère des constructions, la protection de la végétation existante et locale ou encore la gestion des Espaces Boisés Classés pour les espaces privés.

Concernant l'espace public, il s'agit de répondre à l'attente des habitants en matière d'espaces verts et de développer une trame verte de qualité permettant de relier les espaces naturels entre eux et avec le réseau extérieur à la Ville. La restauration du réseau hydrographique en faveur d'une trame bleue est également concernée.

→ PORTEURS DE L'ACTION

Porteurs de l'action :

ELUS : M. RECALDE, C. BAUDRY, G. CHAUSSET

AGENTS : E. FOURNIER, M. COMBRIE, N. BOUCHAIN, M. RAIMBAULT

→ PARTENAIRES

Communauté Urbaine de Bordeaux, Conseil Général de la Gironde, A'URBA, CAUE, Conservatoire régional d'espaces naturels

→ FINANCEMENTS

100 000 euros TTC

Subventions à envisager :

Communauté Urbaine de Bordeaux, Conseil Général de la Gironde, DREAL



ACTION 3.2

PRÉSERVER LA COULÉE VERTE

OBJECTIFS

- Contenir l'urbanisation dans ses limites actuelles
- Maintenir et mettre en valeur l'agriculture, la sylviculture, la viticulture et les activités équestres
- Préserver et mettre en valeur le paysage
- Préserver la biodiversité
- Développer un réseau de cheminements doux
- Favoriser l'implantation de maraichage de proximité en liaison avec les Associations de Maintien de l'Agriculture Paysanne existantes sur le territoire

MESURES CONCRÈTES

Plusieurs mesures sont à engager :

- Élaboration d'un plan d'actions pour la mise en place d'un Périmètre de Protection des Espaces Agricoles et Naturels Péri-urbains (PEANP) et création d'une Zone d'Aménagement Protégée (ZAP) (avec changement de zonage des parcelles identifiées de N à A).
- Acquisitions foncières opportunes (préemptions avec la Safer) et les emplacements réservés pour les équipements publics ou d'intérêt général
- Études des possibilités d'implantation d'activités agricoles péri-urbaines
- Travail en concertation avec la Ville de Pessac dans le cadre du Parc du Bourgaillh
- Établissement de conventions de passage et d'utilisation avec la Communauté Urbaine de Bordeaux et les propriétaires privés (notamment pour le parc urbain en attendant l'achat des terrains grâce à un emplacement réservé, et pour les cheminements doux).
- Élaboration d'un projet cohérent autour des actions d'éducation au développement durable en lien avec la ferme de découverte
- Remise en état des fossés

INDICATEURS

De résultat (objectifs action) :

- Superficie d'espaces préservés de l'urbanisation / superficie totale

De réalisations (actions) :

- Nombre de kilomètres d'itinéraires doux dans la zone de la coulée verte
- Superficies agricoles et sylvicoles exploitées

RÉPONSE AUX FINALITÉS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Lutte contre le réchauffement climatique et protection de l'atmosphère

- Piégeage du CO₂ via les espaces forestiers

Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources

- Préservation et valorisation des espaces naturels et agricoles

Epanouissement de tous les êtres humains

- Espaces de détente pour la population

Cohésion sociale et solidarité entre territoire et génération

- Cohésion urbain/rural

Modes de production et de consommation responsables

- Maintien de l'agriculture locale
- Développement des circuits courts

→ DESCRIPTIF DE L'ACTION

La zone de la coulée verte est un territoire complexe où les enjeux sont importants en termes de mitage urbain ou de lutte contre la déprise agricole... La Ville souhaite définir les moyens publics et privés pour préserver et valoriser ce poumon vert.

→ PORTEURS DE L'ACTION

Porteurs de l'action :

ELUS : M. RECALDE, C. BAUDRY, G. CHAUSSET

AGENTS : E. FOURNIER, M. COMBRIE, N. BOUCHAIN, M. RAIMBAULT

→ PARTENAIRES

Communauté Urbaine de Bordeaux, A'Urba, Conseil Général de la Gironde, Chambre d'agriculture, SAFER, AGAP, prestataire extérieur, Ville de Pessac

→ FINANCEMENTS

Montant défini dans le contrat de co-développement : 3,5 Millions d'euros

Subventions à envisager :

Communauté Urbaine de Bordeaux, Conseil Général de la Gironde



ACTION 3.3

POURSUIVRE LA VÉGÉTALISATION DES ESPACES PUBLICS, LA GESTION DIFFÉRENCIÉE DES ESPACES VERTS ET L'ÉCO-CERTIFICATION DES PARCS

OBJECTIFS

- Maintenir une qualité de traitement de l'ensemble des espaces verts en application des principes de la gestion différenciée
- Tendre vers un plan de désherbage avec 0 produit phytosanitaire d'ici 2014 pour les espaces verts
- Poursuivre la restauration et la préservation de la biodiversité et sensibiliser à son respect.
- Poursuivre l'éco-certification des parcs municipaux

MESURES CONCRÈTES

- Poursuivre la plantation d'au moins 400 arbres par an
- Suivre de manière précise les pratiques de gestion des espaces verts par les équipes municipales et mobiliser le service des sports dans la démarche
- Poursuivre l'application d'un plan de désherbage sans chimie par l'utilisation de techniques alternatives, communiquer sur les actions et analyser les retours des riverains (en prévision de supprimer le désherbage chimique des trottoirs, d'en réduire l'utilisation au cimetière et de développer une campagne auprès des administrés).
- Engager l'éco-certification pour le parc de Montesquieu, « Parc à l'orée des deux villes »
- Réaliser un atlas de la biodiversité du territoire, en liaison avec la ville de Pessac.

INDICATEURS

De résultat (objectifs action) :

- Superficie d'espaces verts et sportifs entretenus selon la gestion différenciée
- Nombre de parcs éco-certifiés
- Nombre d'espèces locales (inventaire faune - flore en 2011)

De réalisations (actions) :

- Nombre d'arbres plantés par an sur les espaces publics
- Quantité de produits phyto sanitaires utilisés (sur voirie et sur espaces verts)

RÉPONSE AUX FINALITÉS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Lutte contre le réchauffement climatique et protection de l'atmosphère

- Limitation des gaz à effets de serre

Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources

- Amélioration de la trame verte
- Gestion rationnelle des ressources
- Connaissance et valorisation de la faune et de la flore

Epanouissement de tous les êtres humains

- Accès à des espaces verts de qualité

Cohésion sociale et solidarité entre territoire et génération

- Création de lien social et d'espaces de rencontres et d'échanges accessibles à tous

Modes de production et de consommation responsables

- Création d'activités pour les entreprises privées ou d'insertion



→ DESCRIPTIF DE L'ACTION

La Ville de Mérignac a mis en place une gestion différenciée de ses espaces verts. Elle permet de gérer au mieux les espaces verts en intégrant des objectifs écologiques précis et en tenant compte des moyens humains. En ce sens, la Ville a souhaité faire certifier sa démarche dans les parcs.

→ PORTEURS DE L'ACTION

Porteurs de l'action :
ELUS : G. CHAUSSET,
T. TRIJOLET

AGENTS : M. COMBRIE, C. TISON,
H HUIN

→ PARTENAIRES

Communauté Urbaine de Bordeaux, A'Urba, Bailleurs sociaux, Ville de Bordeaux, Ville de Pessac

→ FINANCEMENTS

Subventions à envisager :
Communauté Urbaine de Bordeaux, Conseil Général de la Gironde, Conseil Régional d'Aquitaine, ADEME

ACTION 3.4

ELABORER ET METTRE EN ŒUVRE UNE CHARTE D'AIDE À LA DÉCISION PERMETTANT DE PRENDRE EN COMPTE LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LES TRAVAUX RÉALISÉS SUR LES ESPACES PUBLICS

OBJECTIFS

- Faire appliquer une charte intégrant des critères de développement durable en matière de travaux publics
- Faire du développement durable un véritable élément de décision dans l'attribution des marchés publics

MESURES CONCRÈTES

- Faire évoluer le système de notation dans l'attribution des marchés publics afin de donner une part plus importante aux engagements pris par les entreprises en matière de développement durable
- Travailler avec la Communauté Urbaine de Bordeaux et la fédération régionale des travaux publics, sur l'application d'un éco-comparateur en fonction des choix techniques proposés par les entreprises
- Pouvoir disposer d'un rapport d'évaluation de développement durable pour les projets menés sur le domaine public

INDICATEURS

De résultat (objectifs action) :

- Pourcentage de la notation consacrée au développement durable dans les marchés publics

De réalisations (actions) :

- Nombre de signataires de la charte
- Critères de la charte respectés : pourcentage précis de matériaux recyclés ou réemployés, données sur la réduction des émissions de carbone du chantier, réduction de la consommation d'eau des chantiers, proposer des variantes techniques écocompatibles, prise en compte de la clause sociale, de la propreté et la sécurité des chantiers etc.)

RÉPONSE AUX FINALITÉS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Lutte contre le réchauffement climatique et protection de l'atmosphère

- Réduction des gaz à effets de serre

Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources

- Réduction des consommations d'eau
- Réduction des consommations des ressources

Epanouissement de tous les êtres humains

- Limitation des nuisances pour les citoyens

Cohésion sociale et solidarité entre territoire et génération

- Intégration de la clause d'insertion sociale

Modes de production et de consommation responsables

- Changement de comportement

→ DESCRIPTIF DE L'ACTION

Elaborer de manière concertée une charte de développement durable des travaux publics pour les opérations sur la commune, avec les professionnels, la Communauté Urbaine de Bordeaux et le service des finances, avec des critères permettant d'évaluer concrètement les propositions des entreprises

→ PORTEURS DE L'ACTION

Porteurs de l'action :

ELU : G. CHAUSSET

AGENTS : E. FOURNIER,
A. VILLAUME-LE

→ PARTENAIRES

Communauté Urbaine de Bordeaux, Conseil Général de la Gironde, Fédération Régionale des Travaux Publics

→ FINANCEMENTS

Subventions à envisager :

Etat, Communauté Urbaine de Bordeaux, Conseil Général de la Gironde



ORIENTATION 4



Favoriser l'éco-mobilité et la sécurité des déplacements

ENJEUX DE L'ORIENTATION

- Réduire la place de la voiture individuelle dans la Ville et son utilisation
- Améliorer l'offre de transports en commun et la mobilité
- Sécuriser et favoriser les déplacements doux

INDICATEURS D'ORIENTATION PROPOSÉS

EN COURS DE DISCUSSION AVEC LE COMITÉ EXTERNE D'ÉVALUATION :

- Part modale de la voiture dans les déplacements
- Nombre d'accidents impliquant un piéton ou un cycliste
- *Part de la population ayant accès au transport collectif (ou nombre d'abonnés transports en commun, hors scolaires, étudiants, ou nombre d'emplois et logements créés et existants à moins de 500 m d'un train, 400 m d'un arrêt métro-tram, 300 m d'un bus)*

ACTION 4.1



DÉVELOPPER LES DÉPLACEMENTS DOUX ET LES ZONES DE CIRCULATION APAISÉE À TRAVERS LA COMMUNE POUR RÉDUIRE L'USAGE DE LA VOITURE

OBJECTIFS

- Réaliser un plan d'apaisement et de sécurisation des quartiers afin de limiter les effets d'une circulation routière élevée et des nuisances associées (zones 20-30)
- Partager la voirie et l'espace public entre les différents modes de déplacement et privilégier l'écomobilité.
- Résorber les discontinuités cyclables intra-rocade et extra-rocade et assurer les liaisons avec les villes voisines

MESURES CONCRÈTES

Développement de zones apaisées de manière progressive :

- Quartier du parc du château en 2010
- Quartier d'Arlac en 2010-2011
- Quartier de La Forêt / Les Pins en 2012
- Quartier de Bourranville en 2013

Mise en place d'un plan de communication adapté, à travers une signalétique spécifique sur voirie et des informations à travers le magazine municipal et internet

Développement d'un plan de déplacement cyclable évolutif en partenariat avec la Communauté Urbaine de Bordeaux et l'association Vélo-Cité :

- Etablir un plan annuel d'opérations et développer les pistes, bandes, contre-sens cyclables ainsi que les zones 30.
- Poursuivre l'implantation d'arceaux à vélo
- Editer un plan régulièrement mis à jour des itinéraires cyclables
- Travailler à l'élaboration d'un plan piéton
- Travailler avec la Communauté Urbaine de Bordeaux pour promouvoir la « boucle verte » de l'agglomération bordelaise (randonnées pédestres)

INDICATEURS

De résultat (objectifs action) :

- Longueur de voirie en zone 30 consacrée à ces zones de circulation apaisée
- Nombre de kilomètres cyclables sur la commune
- Nombre de liaisons cyclables avec Bordeaux et entre les zones intra et extra-rocades

De réalisations (actions) :

- Longueur de contre-sens cyclables
- Part du vélo ou de la marche à pied dans les déplacements méridionnais
- Nombre d'arceaux à vélo

RÉPONSE AUX FINALITÉS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Lutte contre le réchauffement climatique et protection de l'atmosphère

- Réduction des gaz à effets de serre
- Limitation de la dégradation de la qualité de l'air

Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources

- Diminution de la dépendance aux énergies fossiles

Epanouissement de tous les êtres humains

- Diminution du trafic automobile
- Convivialité des déplacements doux
- Bienfaits sur la santé

Cohésion sociale et solidarité entre territoire et génération

- Accès à la mobilité

Modes de production et de consommation responsables

- Changement de pratiques

→ DESCRIPTIF DE L'ACTION

La Ville de Mérignac souhaite diminuer les nuisances provoquées par les automobiles notamment en travaillant au développement des itinéraires cyclables et en expérimentant des zones de circulation apaisée.

→ PORTEURS DE L'ACTION

Porteurs de l'action :

ELUS : G. CHAUSSET,
M. RANSON

AGENTS : E. FOURNIER,
D. PAGES

→ PARTENAIRES

Communauté Urbaine de Bordeaux, A'Urba, Conseil Général de la Gironde, Vélo-Cité, villes voisines

→ FINANCEMENTS

Enveloppe consacrée chaque année de +/- 200 000 € sur le fonds de proximité de la Communauté Urbaine de Bordeaux
1,7 M€ globalement pour la Communauté Urbaine de Bordeaux en 2010, dans le cadre des travaux de voirie programmés annuellement sur le fonds de proximité et sur l'enveloppe résorption des discontinuités cyclables

Subventions à envisager :

Communauté Urbaine de Bordeaux



ACTION 4.2

PROMOUVOIR L'ÉCO-MOBILITÉ ET LES PLANS DE DÉPLACEMENTS

OBJECTIFS

- Promouvoir toutes les formes d'éco-mobilité dans le cadre des déplacements professionnels et domicile / travail ou domicile/école
- Présenter l'ensemble des solutions alternatives à la voiture et les possibilités d'intermodalité sur le territoire
- Proposer un code de la rue « méridional » : guide du partage de la rue et de l'écomobilité
- Faire en sorte qu'au moins 25 % des agents utilisent des modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle (covoiturage, transport en commun, vélo, marche, etc), contre 10 % aujourd'hui

MESURES CONCRÈTES

- Travailler en concertation avec les associations ainsi que les opérateurs de transport et la Communauté Urbaine de Bordeaux pour publier un livret sur l'éco-mobilité et les règles de circulation en ville
- Promouvoir au sein des quartiers l'intérêt des démarches Pédibus. Développer dans au moins 5 quartiers des initiatives de plans de déplacements scolaires (1 seul quartier concerné en 2009) pour amener les enfants à l'école de manière collective, saine et conviviale

Pour les agents de la Mairie : différentes actions seront mises en œuvre en lien avec les préconisations du Bilan Carbone :

- Impulser la conduite d'un plan déplacement administration
- Envisager son interconnexion avec un plan de déplacement entreprise avec le club des entreprises

INDICATEURS

De résultat (objectifs action) :

- Nombre de livrets distribués
- Nombre d'enfants concernés par des pédibus / vélobus

De réalisations (actions) :

- Nombre d'agents utilisant un mode de déplacement alternatif

RÉPONSE AUX FINALITÉS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Lutte contre le réchauffement climatique et protection de l'atmosphère

- Réduction des gaz à effets de serre
- Limitation de la dégradation de la qualité de l'air

Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources

- Diminution de la dépendance aux énergies fossiles

Epanouissement de tous les êtres humains

- Diminution du trafic automobile
- Convivialité des déplacements mutualisés
- Bienfaits sur la santé

Cohésion sociale et solidarité entre territoire et génération

- Développement des transports en commun

Modes de production et de consommation responsables

- Changement de pratiques



→ DESCRIPTIF DE L'ACTION

La Ville incite la population à limiter l'utilisation de la voiture individuelle en favorisant le développement de plans de déplacement scolaires, d'administration et d'entreprise.

→ PORTEURS DE L'ACTION

Porteurs de l'action :

ELUS : M. RECALDE,
G. CHAUSSET

AGENTS : E. FOURNIER,
C. DESAIGUES, C. APLINCOURT,
M. RAIMBAULT

→ PARTENAIRES

Communauté Urbaine de Bordeaux, A'Urba, Associations Vélo-Cité et Droits du Piéton, Police Municipale, KEOLIS, Autocool, Conseil Régional d'Aquitaine, CNFPT, ADEME, club des entreprises

→ FINANCEMENTS

Subventions à envisager :

Communauté Urbaine de Bordeaux, ADEME

ACTION 4.3

ACCOMPAGNER LA MISE EN ŒUVRE DU RÉSEAU DU TRANSPORT EN COMMUN ET DE L'AUTOPARTAGE SUR LA COMMUNE

OBJECTIFS

- Promouvoir les objectifs communautaires de réduction de l'usage de voiture individuelle
- Développer le nombre d'utilisateurs mérignacais du système d'autopartage d'ici 2014

MESURES CONCRÈTES

- La Ville accompagne l'arrivée du tramway à Mérignac (3^{ème} phase).
- La Ville s'engage à prendre les dispositions nécessaires et réglementaires au bon fonctionnement du réseau
- Des stations d'autopartage ont été encouragées dans le cadre du renouvellement de la Place Charles de Gaulle. Un développement sur Arlac sera étudié.

INDICATEURS

De résultat (objectifs action) :

- Nombre de projets de renouvellement urbain ayant intégré le DD

De réalisations (mesures concrètes) :

- Nombre de logements par hectares
- Existence du zonage expérimental PLU

RÉPONSE AUX FINALITÉS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Lutte contre le réchauffement climatique et protection de l'atmosphère

- Réduction des gaz à effets de serre
- Limitation de la dégradation de la qualité de l'air
- Promotion des déplacements alternatifs à la voiture

Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources

- Diminution de la dépendance aux énergies fossiles

Epanouissement de tous les êtres humains

- Diminution du trafic automobile

Cohésion sociale et solidarité entre territoire et génération

- Développement des transports en commun

Modes de production et de consommation responsables

- Changement de pratiques

→ DESCRIPTIF DE L'ACTION

La Communauté Urbaine de Bordeaux est autorité organisatrice des transports urbains sur le territoire communautaire. A ce titre, elle a notifié une délégation de service public à KEOLIS. Sur Mérignac, la ligne A du tramway, avec un terminus au centre ville et deux parcs relais, Marne et Arlac, constitue la pièce maîtresse des transports en commun sur la commune. De plus 19 lignes de bus quadrillent les quartiers et viennent compléter quotidiennement la desserte de la commune en direction de la Ville centre vers les communes périphériques. La commune dispose également d'une station d'autopartage avec 2 véhicules.

→ PORTEURS DE L'ACTION

Porteurs de l'action :

ELUS : G. CHAUSSET,
M. RECALDE

AGENTS : E. FOURNIER,
P. NOUAILHAC,
O. PASTOR-PINSOLLE

→ PARTENAIRES

Communauté Urbaine de Bordeaux, KEOLIS, Autocool

→ FINANCEMENTS

Subventions à envisager :

Communauté Urbaine de Bordeaux



ORIENTATION 5



Lutter contre le réchauffement climatique et l'épuisement des ressources

ENJEUX DE L'ORIENTATION

- Diminuer les consommations de fluides
- Réduire les émissions de gaz à effets de serre
- Développer la haute qualité environnementale et les constructions basse énergie (BBC)

INDICATEURS D'ORIENTATION PROPOSÉS

EN COURS DE DISCUSSION AVEC LE COMITÉ EXTERNE D'ÉVALUATION :

- Production d'électricité sur la commune issue d'énergies renouvelables
- *Emissions de gaz à effets de serre liées aux pratiques de la collectivité (en équivalent CO2, bâtiments, déplacements notamment)*
- Nombre de constructions haute qualité environnementale et/ou basse énergie sur la commune

ACTION 5.1



METTRE EN ŒUVRE UN PLAN CLIMAT – ÉNERGIE POUR LE TERRITOIRE (PCET)

OBJECTIFS

D'ici 2020 (dans la perspective du facteur 4) :

- Réduire de 20% la consommation énergétique sur le territoire
- Produire 20% de l'énergie consommée sur le territoire à partir d'énergie renouvelable
- Réduire de 20% les émissions de gaz à effet de serre sur le territoire
- Améliorer la qualité de l'air

MESURES CONCRÈTES

- Recrutement d'un agent en charge du pilotage de la démarche et des actions retenues par les élus
- Recensement, par les élus de la Ville en charge de cette problématique et à l'aide des propositions issues du bilan carbone, d'un ensemble d'actions possibles à mettre en œuvre dans le cadre du PCET et de l'amélioration du niveau de la qualité de l'air
- Evaluation, par les services de la Ville, des moyens à mettre en œuvre et des coûts associés
- Mise en place de tableaux de bord pour effectuer un suivi et une évaluation des actions menées et leur impact sur les émissions de gaz à effet de serre de la Ville et de son territoire.
- S'efforcer de traduire les informations et les actions en vue de leur intégration dans d'autres documents pour une véritable prise en compte des objectifs climat et énergie.
- Animation du comité d'experts plan climat dont le rôle est de vérifier la bonne cohérence de l'ensemble
- Etudier la faisabilité d'un réseau de chaleur à Mérignac centre

INDICATEURS

De résultat (objectifs action) :

- Nombre de projets de renouvellement urbain ayant intégré le développement durable

De réalisations (mesures concrètes) :

- Existence du plan climat

RÉPONSE AUX FINALITÉS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Lutte contre le réchauffement climatique et protection de l'atmosphère

- Réduction des gaz à effets de serre
- Amélioration de la qualité de l'air

Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources

- Economies de ressources

Epanouissement de tous les êtres humains

- Education au développement durable

Cohésion sociale et solidarité entre territoire et génération

- Cohérence avec les plans climat engagés par la Région, le Département, la Communauté Urbaine de Bordeaux et la ville de Pessac

Modes de production et de consommation responsables

- Changement de comportement

→ DESCRIPTIF DE L'ACTION

La réalisation d'un Plan Climat Energie pour les collectivités de plus de 50 000 habitants a été rendue obligatoire par le projet de loi Grenelle II. Ce document est envisagé comme le volet « climat » de l'agenda 21. Il synthétisera les contributions de la Ville en matière de lutte contre le réchauffement climatique en s'appuyant sur le bilan des émissions de gaz à effet de serre mis en évidence dans le bilan carbone. Ce document s'attachera également à l'amélioration de la qualité de l'air de la Ville

→ PORTEURS DE L'ACTION

Porteurs de l'action :

ELUS : M. RECALDE, P. GIRARD

AGENTS : C. APLINCOURT,
M. RAIMBAULT

→ PARTENAIRES

Agence Locale de l'Énergie,
Air Aquitaine, Espace info énergie,
Ville de Pessac, ADEME,
Conseil Général de la Gironde,
Conseil Régional, Communauté
Urbaine de Bordeaux

→ FINANCEMENTS

39 000 euros HT

Subventions à envisager :

Communauté Urbaine de
Bordeaux, Conseil Général
de la Gironde, ADEME



ACTION 5.2

APPLIQUER LES PRÉCONISATIONS DU BILAN CARBONE « PATRIMOINE ET SERVICES »

OBJECTIFS

- Assurer une bonne gouvernance en interne
- Réduire la dépendance énergétique de la Ville
- Réussir la transition vers la construction durable
- Rendre plus efficace les déplacements
- Consommer moins et consommer mieux
- Évaluer et présenter les résultats et les économies en matière d'émissions de gaz à effet de serre

MESURES CONCRÈTES

Le Bilan Carbone propose 22 actions, dont :

- Réduction de la température des bâtiments de 1°C
- Sensibilisation à la réduction des consommations électriques
- Réduction des consommations de chauffage via de bonnes pratiques
- Suppression des chaudières au fioul, poursuite dans le remplacement des chaudières et expérimenter des chaudières au bois
- Étudier la possibilité de lancer un appel à projet pour équiper un grand nombre de bâtiments communaux en panneaux photovoltaïques (concept de « mairie positive »)
- Report de l'utilisation de la voiture
- Passage progressif à des véhicules consommant moins
- Développement des marchés publics bas carbone et réduction des consommations de fournitures de bureau

INDICATEURS

De résultat (objectifs action) :

- Nombre d'actions mises en place en lien direct avec les préconisations

De réalisations (actions) :

- Quantité de gaz à effet de serre économisée en fonction des actions menées par rapport à la valeur de référence (3870 tonnes équivalent C calculé par un bureau d'études extérieur)

RÉPONSE AUX FINALITÉS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Lutte contre le réchauffement climatique et protection de l'atmosphère

- Réduction des gaz à effets de serre
- Amélioration de la qualité de l'air

Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources

- Economies de ressources

Epanouissement de tous les êtres humains

- Education au développement durable

Cohésion sociale et solidarité entre territoire et génération

- Soutien et développement de l'accès à l'énergie des populations vulnérables

Modes de production et de consommation responsables

- Changement de comportement

→ DESCRIPTIF DE L'ACTION

La Ville de Mérignac a réalisé un bilan carbone de son patrimoine et de ses services. Il s'agit d'ici 2020 (dans la perspective du facteur 4) de réduire de 37 % les émissions de gaz à effet de serre générées par les activités administratives et de consacrer 10 % du budget municipal d'investissement aux économies d'énergie.

→ PORTEURS DE L'ACTION

Porteurs de l'action :

ELUS : M. RECALDE,
P. GIRARD, J-C. PRADELS,
G. CHAUSSET

AGENTS : C. APLINCOURT,
M. GAMBLIN, D. MERCERON

→ PARTENAIRES

Agence Locale de l'Énergie,
Espace info énergie

→ FINANCEMENTS

1,5 Million d'euros annuel
d'investissement dans les
économies d'énergie des
équipements

Subventions à envisager :

Communauté Urbaine de
Bordeaux, Conseil Régional
d'Aquitaine, ADEME



ACTION 5.3



POURSUIVRE LA CONSTRUCTION ET LA RÉNOVATION/RÉHABILITATION DE BÂTIMENTS PUBLICS INNOVANTS ET ÉCONOMES

OBJECTIFS

- Systématiser la démarche Haute Qualité Environnementale pour les opérations de construction, de rénovation ou de réhabilitation
- Vérifier la tenue des engagements en cours et en fin de chantier et pendant le fonctionnement

MESURES CONCRÈTES

- Intégrer dès le programme des critères de performance en matière d'environnement et d'économie d'énergie
- Étudier de manière approfondie et justifiée l'ensemble des procédés constructifs permettant le recours aux énergies renouvelables (particulièrement en terme de source de chauffage)
- Privilégier les matériaux sains dans les procédés de constructions et permettant un entretien facilité du site
- Disposer en interne d'un référent en matière d'énergie, en charge du contrôle des engagements pris en matière d'environnement et d'énergie tout au long du projet
- Pouvoir disposer d'un rapport d'évaluation au regard du développement durable pour chacun des projets et vérifier la qualité du résultat final (possibilité d'un recours à des photographies infra-rouge pour les contrôles après la livraison ou à des contrats avec intéressement sur les économies d'énergie)
- Développer des supports de communication présentant les caractéristiques des projets
- Actions sur les bâtiments avec amélioration de l'isolation et de la qualité de l'air

INDICATEURS

De résultat (objectifs action) :

- Nombre de bâtiments construits avec des critères de développement durable
- Montant financier consacré aux opérations

De réalisations (actions) :

- Économies réalisées par les choix de procédés (en CO₂ et en euros)

RÉPONSE AUX FINALITÉS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Lutte contre le réchauffement climatique et protection de l'atmosphère

- Réduction des gaz à effets de serre

Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources

- Limitation de l'impact des bâtiments sur l'environnement

Préservation du patrimoine et des paysages

- Epanouissement de tous les êtres humains
- Accès à des bâtiments publics de qualité

Cohésion sociale et solidarité entre territoire et génération

- Confort pour les agents et les usagers

Modes de production et de consommation responsables

- Prise en compte de la santé environnementale
- Développement de marchés pour les entreprises du BTP et d'ingénierie

→ DESCRIPTIF DE L'ACTION

La Ville de Mérignac intègre la démarche HQE et les critères des bâtiments basse consommation pour la construction de ses nouveaux bâtiments. Pour les opérations de rénovation/réhabilitation, l'objectif visé est d'intégrer au moins trois cibles performantes.

→ PORTEURS DE L'ACTION

Porteurs de l'action :

ELUS : P. GIRARD,
J-C. PRADELS

AGENTS : M. GAMBLIN,
D. MERCERON, C. APLINCOURT

→ PARTENAIRES

Agence Locale de l'Énergie

→ FINANCEMENTS

Subventions à envisager :

ADEME, Conseil Régional
d'Aquitaine, Conseil Général
de la Gironde, FEDER



ACTION 5.4

APPLIQUER UN PLAN LOCAL D'ÉNERGIE EN MATIÈRE D'ÉCLAIRAGE PUBLIC

OBJECTIFS

- Diminuer de 20 % la consommation liée à l'éclairage public d'ici 2014 (valeur fin 2009 = 6512526 kwh)
- Impliquer les habitants afin de chercher à s'engager sur la voie du facteur 4 d'ici 2050, dans le cadre de la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre (soit 75 % de consommation en moins)

MESURES CONCRÈTES

Différentes actions seront menées en parallèle :

- Renouvellement des équipements d'éclairage anciens (70 % déjà réalisé en 2009) et utilisation de lampes basse consommation (voire LED en fonction des évolutions technologiques)
- Appliquer le relampage qui consiste à changer systématiquement toutes les lampes d'une même rue, (environ tous les 4 ans), et en profiter pour diminuer la puissance des lampes et contrôler les dispositifs
- Diminuer les temps d'illumination dans le cadre des périodes de fêtes de fin d'année et également la mise en valeur du patrimoine bâti
- Travailler de manière concertée avec les habitants et tester des périodes d'extinction différenciée, partielle ou totale de l'éclairage public dans certaines rues et dans les zones d'activités
- Contrôler et adapter la facturation, l'adéquation abonnement/consommation

INDICATEURS

De résultat (objectifs) :

- Valeur de la consommation énergétique liée à l'éclairage public

De réalisations (actions) :

- Nombre de points lumineux faisant l'objet d'opérations d'extinction différenciée
- Nombre d'opérations de relampage

RÉPONSE AUX FINALITÉS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Lutte contre le réchauffement climatique et protection de l'atmosphère

- Limitation des gaz à effets de serre
- Economies d'énergies

Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources

- Diminution de l'intensité lumineuse des villes

Epanouissement de tous les êtres humains

- Vie dans une Ville plus respectueuse de sa faune et de sa flore

Cohésion sociale et solidarité entre territoire et génération

Modes de production et de consommation responsables

- Changement de comportements et de pratiques

→ DESCRIPTIF DE L'ACTION

La Ville souhaite diminuer son impact carbone en limitant ses consommations d'énergie liées à l'éclairage public

→ PORTEURS DE L'ACTION

Porteurs de l'action :

ELUS : G. CHAUSSET, P. GIRARD

AGENTS : E. FOURNIER,

J. DUBOURG, D. BERTOLLE,

C. APLINCOURT

→ PARTENAIRES

Communauté Urbaine de Bordeaux, ADEME

→ FINANCEMENTS

Environ 300 000 € chaque année

Subventions à envisager :

Communauté Urbaine de Bordeaux, Conseil Général de la Gironde, ADEME



ACTION 5.5



RENFORCER LES PARTENARIATS AVEC L'ESPACE INFO ÉNERGIE-CLCV ET L'AGENCE LOCALE DE L'ÉNERGIE – ALEAB33

OBJECTIFS

- Établir une convention annuelle de partenariat qui fixe les engagements réciproques entre la Ville et les associations CLCV et ALEAB
- Aider à l'acquisition de 100 chauffe-eau solaire par des mérignacais d'ici 2014

MESURES CONCRÈTES

Une évaluation tant quantitative que qualitative sera réalisée conjointement par la Ville et par les associations, qui rendront compte de leurs activités et de l'emploi des subventions qui leurs sont attribuées

Convention CLCV

- Proposer aux habitants de Mérignac des séances d'information sur les thèmes de l'isolation, des énergies renouvelables, des techniques de construction, etc.
- Participation aux manifestations municipales (Forum agenda 21, semaine du développement durable en avril, semaine de la mobilité ou événement spécifique)
- Gestion et accompagnement des demandes de subventions des administrés pour l'installation de Chauffe-eau solaire
- Participation à l'élaboration de la charte des éco-commerçants et à des réunions de sensibilisation

Convention ALEAB

- Accompagnement et conseil techniques dans des projets de réhabilitation thermique d'ensembles immobiliers
- Aide technique au développement d'une politique de recours aux énergies renouvelables
- Aide technique au développement de la politique de maîtrise de l'énergie

INDICATEURS

De résultat (objectifs action) :

- Nombre de dossiers de chauffe-eau solaire traités

De réalisations (actions) :

- Nombre de personnes ayant contacté l'EIE – CLCV
- Part de personnes très satisfaites

RÉPONSE AUX FINALITÉS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Lutte contre le réchauffement climatique et protection de l'atmosphère

- Réduction des gaz à effets de serre
- Promotion de l'utilisation rationnelle de l'énergie et des sources d'énergie renouvelables

Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources

- Economie d'eau

Epanouissement de tous les êtres humains

- Accès à l'information

Cohésion sociale et solidarité entre territoire et génération

- Égalité d'accès à la formation

Modes de production et de consommation responsables

- Changement de comportements
- Sensibilisation des gestionnaires et des habitants aux bonnes pratiques

→ DESCRIPTIF DE L'ACTION

A travers l'Espace Info Énergie, dont elle assure la responsabilité l'association CLCV s'engage à proposer aux particuliers un lieu de conseil et d'information sur les énergies et les énergies renouvelables. L'ALEAB 33 accompagne la Ville de Mérignac dans sa politique énergétique.

→ PORTEURS DE L'ACTION

Porteurs de l'action :

ELU : P. GIRARD

AGENT : C. APLINCOURT

→ PARTENAIRES

Association CLCV, ADEME, ALEAB 33

→ FINANCEMENTS

30 000 € / an

Subventions à envisager :

Communauté Urbaine de Bordeaux, ADEME, Conseil Général de la Gironde, Conseil Régional d'Aquitaine



ORIENTATION 6



Maintenir les engagements de la Ville en matière d'économie d'eau, de lutte contre les nuisances et de réduction des déchets

ENJEUX DE L'ORIENTATION

- Diminution des consommations d'eau
- Lutter contre les risques et les nuisances
- Encourager le recyclage des déchets et le compostage

INDICATEURS D'ORIENTATION PROPOSÉS

EN COURS DE DISCUSSION AVEC LE COMITÉ EXTERNE D'ÉVALUATION :

- *Consommation d'eau potable / habitant*
- *Indice trimestriel de qualité de l'air*
- *Quantité de déchets ménagers récoltés par habitant (tonne/habitant)*

ACTION 6.1

MAINTENIR LES ENGAGEMENTS EN MATIÈRE D'ÉCONOMIES D'EAU

OBJECTIFS

- Poursuivre la diminution des consommations d'eau des équipements publics et atteindre 30 % d'économies d'ici 2014 (par rapport à 2002)
- Mobiliser les habitants autour de cette problématique

MESURES CONCRÈTES

Plusieurs actions sont menées afin de :

- Limiter les fuites : le service environnement a mis en place une surveillance accrue des consommations. Plus de 2 000 relevés de compteurs sont généralement effectués. Les consommations étant ainsi contrôlées plusieurs fois par an, les anomalies sont rapidement repérées.
- Limiter les consommations : des économiseurs d'eau ont été progressivement installés sur les équipements communaux. Ces matériels permettent la maîtrise des consommations d'eau sans modifier le confort des usagers (notamment dans les équipements sportifs). La mise en place de ce matériel permet à la fois de diminuer la facture d'eau mais également de faire des économies sur la facture d'énergie.
- Optimiser l'arrosage : les installations d'arrosage disposent toutes de programmeurs dont un grand nombre est couplé avec un pluviomètre (ce qui permet d'interrompre le programme en cas de précipitation). Par ailleurs, des études seront menées pour valider l'implantation de récupérateurs d'eau sur certains équipements.
- Sensibiliser le grand public et les scolaires : distribution de brochures et de kits économiseurs, partenariats avec des bailleurs, le CCAS et des centres socioculturels pour accompagner les familles modestes.

INDICATEURS

De résultat (objectifs action) :

- Quantité d'eau consommée par les équipements municipaux
- Nombre de sites communaux équipés de récupérateurs d'eaux pluviales et quantité d'eau récupérée et utilisée

De réalisations (actions) :

- Nombre de personnes concernées par des actions de sensibilisation
- Economies réalisées ou dépenses non effectuées (2002 comme année de référence avec 228 816 m³ d'eau consommée)

RÉPONSE AUX FINALITÉS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Lutte contre le réchauffement climatique et protection de l'atmosphère

- Limitation des gaz à effet de serre
- Économies d'énergies

Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources

- Préservation de la ressource en eau qualitativement et quantitativement

Epanouissement de tous les êtres humains

- Accès à l'eau potable

Cohésion sociale et solidarité entre territoire et génération

Modes de production et de consommation responsables

- Réduction des dépenses
- Limitation des consommations

→ DESCRIPTIF DE L'ACTION

La Ville de Mérignac conduit depuis 2003 une politique volontariste d'économie et de gestion de l'eau sur ses bâtiments et ses équipements. La Ville souhaite aujourd'hui maintenir ses engagements mais également les diffuser auprès des habitants.

→ PORTEURS DE L'ACTION

Porteurs de l'action :
ELU : G. CHAUSSET

AGENTS : S. TEULIE,
M. RAIMBAULT

→ PARTENAIRES

Communauté Urbaine de Bordeaux, Conseil Général de la Gironde, SMEGREG, bailleurs, centres socioculturels, etc

→ FINANCEMENTS

Subventions à envisager :
Conseil Général de la Gironde, fonds européens Life, SMEGREG



ACTION 6.2

RÉDUIRE LA PRODUCTION DE DÉCHETS À LA SOURCE NOTAMMENT PAR LA PRATIQUE DU COMPOSTAGE

OBJECTIFS

- Participation à l'achat de 600 composteurs sur 3 ans
- Expérimenter le compostage collectif et les vermicomposteurs pour l'habitat collectif

MESURES CONCRÈTES

- Préparation du montage opérationnel et financier de manière partenariale (Conseil Général de la Gironde, la Communauté Urbaine de Bordeaux, ADEME, etc.)
- Expérimentation de composteurs collectifs dans des résidences volontaires
- Expérimentation d'utilisation de vermicomposteurs dans l'habitat collectif
- Organisation de séances de formation collective pour les habitants et des animations sur le thème (notamment au parc de Bourran avec le potager et les associations de jardiniers)
- Communiquer sur la prévention et la réduction de la production de déchets et diffuser l'information sur les consignes de tri, en partenariat avec la Communauté Urbaine de Bordeaux et l'ADEME
- Aider les Mérignacais à s'équiper

INDICATEURS

De résultat (objectifs action) :

- Nombre de personnes disposant d'un composteur individuel avec l'aide municipale
- Nombre de sites et personnes concernés par un composteur collectif
- Nombre de sites et personnes concernés par un potager pédagogique

De réalisations (actions) :

- Nombre d'actions de communication autour de la prévention de la production de déchets
- Tonnes de déchets compostés / valorisés (estimation)

RÉPONSE AUX FINALITÉS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Lutte contre le réchauffement climatique et protection de l'atmosphère

- Limitation des gaz à effets de serre

Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources

- Utilisation d'engrais naturel

Epanouissement de tous les êtres humains

- Convivialité

Cohésion sociale et solidarité entre territoire et génération

- Lieux de rencontre écocitoyens

Modes de production et de consommation responsables

- Réduction des déchets à la source

→ DESCRIPTIF DE L'ACTION

La Ville de Mérignac a décidé de continuer sa politique d'aide financière pour les mérignacais souhaitant s'équiper de composteurs individuels et de bio-sceaux de cuisine.

→ PORTEURS DE L'ACTION

Porteurs de l'action :

ELU : G. CHAUSSET

AGENTS : M. COMBRIE, S. TEULIE

→ PARTENAIRES

Communauté Urbaine de Bordeaux, ADEME, Associations de jardiniers

→ FINANCEMENTS

Coût : 17000 €

Subventions à envisager :

ADEME, Communauté Urbaine de Bordeaux, Conseil Général de la Gironde



ACTION 6.3



METTRE EN PLACE UN PLAN DE PRÉVENTION DU BRUIT

OBJECTIFS

- Informer le public sur les niveaux de bruit et leurs effets
- Adopter un plan de prévention et de réduction du bruit
- Travailler avec l'aéroport pour limiter les nuisances vis à vis des riverains

MESURES CONCRÈTES

Action en cours :

Opération de cartographie des zones de bruit réalisée par la Communauté Urbaine de Bordeaux et résultat transmis aux services municipaux

Objectifs opérationnels pour les 3 prochaines années afin d'élaborer un Plan de Prévention du Bruit (PPB) :

- Entretiens avec la Communauté Urbaine de Bordeaux, la Chambre de Commerce et d'Industrie, la DDTM et les acteurs des transports pour définir le cahier des charges,
- Réalisation de la carte du bruit par la Communauté Urbaine de Bordeaux,
- Diffusion des résultats auprès de la population par la Ville.

A partir de cette carte de bruit, un plan de prévention du bruit sera établi en vue de prévenir et réduire, lorsque cela est nécessaire, le bruit dans l'environnement : traitement des zones où les niveaux sonores dépassent ou risquent de dépasser des valeurs limites, protection des zones calmes contre le bruit.

- Participation de la Ville à la charte de l'environnement de l'aéroport et recherche de solutions pour limiter notamment les nuisances sonores

INDICATEURS

De résultat (objectifs action) :

- Nombre de points identifiés avec des niveaux sonores supérieurs à la réglementation et pour lesquels une solution a été apportée
- Délibération du plan prévention

De réalisations (actions) :

- Nombre et types d'actions menées pour atténuer les nuisances sonores dans la Ville

RÉPONSE AUX FINALITÉS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Lutte contre le réchauffement climatique et protection de l'atmosphère

Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources

- Inventaire des sources de bruit et appréciation des impacts sonores

Epanouissement de tous les êtres humains

- Accès à une meilleure qualité de vie

Cohésion sociale et solidarité entre territoire et génération

- Limitation des nuisances

Modes de production et de consommation responsables

- Développement de normes de santé et de sécurité

→ DESCRIPTIF DE L'ACTION

La Ville de Mérignac s'attache à réaliser un Plan de Prévention du Bruit pour son territoire en partenariat avec la Communauté Urbaine de Bordeaux et à respecter les niveaux sonores réglementaires.

→ PORTEURS DE L'ACTION

Porteurs de l'action :

ELU : M. RANSON

AGENT : B. LAFARGUE

→ PARTENAIRES

Communauté Urbaine de Bordeaux, Chambre de Commerce et d'Industrie, DDTM

→ FINANCEMENTS

Subventions à envisager :

Communauté Urbaine de Bordeaux

Le bruit routier : Mérignac

Indicateur Lden (période 24h)

Carte technique

COMUNAUTÉ URBAINE DE BORDEAUX
LA CUB

ACTION 6.4



GARANTIR L'INFORMATION EN MATIÈRE D'IMPLANTATION D'ANTENNES

OBJECTIFS

- Informer de manière transparente les riverains sur les niveaux d'ondes électromagnétiques générées par les antennes relais
- Déclencher des mesures sur demandes

MESURES CONCRÈTES

- Travailler en partenariat avec les opérateurs afin de connaître en amont les projets d'implantation d'antennes relais
- Diffuser l'information auprès des riverains immédiats concernés par la création d'un nouveau site
- Répondre aux interrogations des administrés concernant le déroulement et l'impact des projets
- Organiser sur demande des réunions d'information publique et avec les conseils de quartier en présence des opérateurs chargés de l'implantation de nouvelles antennes
- Diffuser de l'information sur les consignes d'utilisation des téléphones portables et des risques pour la santé

INDICATEURS

De résultat (objectifs action) :

- Nombre de projets d'implantation présentés aux riverains sur nombre total de projets
- Bilan total des mesures selon un classement :
 - Nbr < 0.6 Volt / mètre
 - 0.6 V / m < Nbr < 2 V / m
 - Nbr > 2 V / m

De réalisations (actions) :

- Nombre de demandes de réunions

RÉPONSE AUX FINALITÉS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Lutte contre le réchauffement climatique et protection de l'atmosphère

Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources

- Meilleure intégration dans le paysage

Epanouissement de tous les êtres humains

- Réponse aux préoccupations de la population vis-à-vis des risques sanitaires

Cohésion sociale et solidarité entre territoire et génération

- Limitation des ondes émises sur le territoire

Modes de production et de consommation responsables

- Concertation avec les opérateurs

→ DESCRIPTIF DE L'ACTION

Cette action vise à assurer une installation concertée et harmonieuse des antennes relais sur la commune.

→ PORTEURS DE L'ACTION

Porteurs de l'action :

ELU : M. RANSON

AGENT : B. LAFARGUE

→ PARTENAIRES

Opérateurs de téléphonie mobile (AFOM)

→ FINANCEMENTS

Subventions à envisager

Axe 2

UN DEVELOPPEMENT SOCIAL ET HUMAIN
AU COEUR DE L'ACTION MUNICIPALE



ORIENTATION 7



Lutter contre les formes d'exclusions et les discriminations et renforcer la cohésion sociale

ENJEUX DE L'ORIENTATION

- Faire connaître les enjeux de la lutte contre les discriminations au plus grand nombre
- Faciliter l'accès aux savoirs de base pour tous
- Faciliter la vie des personnes handicapées sur la Ville

INDICATEURS D'ORIENTATION PROPOSÉS

EN COURS DE DISCUSSION AVEC LE COMITÉ EXTERNE D'ÉVALUATION :

- *Indicateur de mesure des inégalités sur le territoire (intégrant la part de population vivant en dessous du seuil de pauvreté et la part de charges locatives dans le loyer en logement social, BIP 40 simplifié)*
- *Part des personnes handicapées dans l'effectif de la collectivité (indicateur d'exemplarité)*

ACTION 7.1



RÉALISER UN PLAN D' ACTIONS DE LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

OBJECTIFS

- Connaître et identifier les pratiques discriminantes sur le territoire
- Former les élus et les services municipaux au repérage des discriminations
- Valoriser les actions mises en oeuvre et les diffuser avec les partenaires
- Suivre et évaluer l'application de la charte de la diversité signée en décembre 2008

MESURES CONCRÈTES

- Engager une deuxième phase de formation des agents au contact des administrés
- Créer et animer un groupe de coordination et de lutte contre les discriminations, constitué d'élus et de responsables, services municipaux et de représentants d'associations luttant contre les discriminations
- Réaliser un diagnostic partagé des actions menées en matière de discriminations sur le territoire et programmer un plan d'actions pluriannuel
- Développer des partenariats avec le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi, les centres socioculturels, le Bureau Information Jeunesse, etc. pour sensibiliser à la thématique
- Valoriser la permanence du délégué des défenseurs des droits (ex-HALDE) à la Maison des Associations

INDICATEURS

De résultat (objectifs) :

- Nombre de formations dispensées
- Nombre de lieux et d'outils d'information consacrés à la lutte contre les discriminations

De réalisations (actions) :

- Nombre de réunions du groupe de coordination
- Nombre de projets mis en oeuvre dans le cadre du plan d'actions

RÉPONSE AUX FINALITÉS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Lutte contre le réchauffement climatique et protection de l'atmosphère

Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources

Epanouissement de tous les êtres humains

- Meilleur accès à l'emploi et à la formation
- Mieux vivre ensemble

Cohésion sociale et solidarité entre territoire et génération

- Mixité sociale
- Non discrimination

Modes de production et de consommation responsables

- Entreprises et administrations responsables

→ DESCRIPTIF DE L'ACTION

Dans la continuité de la charte de la diversité signée en décembre 2008, la Ville de Mérignac souhaite accentuer la lutte contre toutes les formes de discrimination dans ses pratiques et sur son territoire.

→ PORTEURS DE L'ACTION

Porteurs de l'action :

ELU : M. VIC

AGENTS : V. DUPRAT
P. DELANCHY

→ PARTENAIRES

Services municipaux, Délégué du défenseur des droits, PLIE, centres socioculturels, Mission Locale, associations caritatives

→ FINANCEMENTS

Subventions à envisager :

Etat, Agence nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des chances



ACTION 7.2

PORTER UN PROGRAMME DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE EXEMPLAIRE ET RÉALISER LE PÔLE D'EXCELLENCE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE SUR LE QUARTIER DE BEAUDÉSERT

OBJECTIFS

- Mobiliser les différents acteurs et services de la commune pour désenclaver le quartier de Beaudésert
- Améliorer l'image des habitants sur leur quartier et vis à vis de l'extérieur
- Accompagner l'amélioration du cadre de vie du quartier
- Augmenter le taux de réussite scolaire
- Mettre en lien l'école et les entreprises de l'aéronautique
- Faciliter les pratiques culturelles de proximité

MESURES CONCRÈTES

- Construction de l'école Ferdinand Buisson
- Mise en place d'un programme de réussite éducative à travers le quartier et suivi des jeunes ayant des difficultés scolaires
- Proposition de différentes activités aux habitants afin de mieux s'approprier les enjeux autour de l'aéronautique, en lien avec l'environnement économique immédiat. Un travail partenarial avec le centre social est également engagé.

De plus, une antenne du Conservatoire municipal et de danse est prévue au sein des locaux afin de rendre plus accessibles certaines pratiques culturelles.

INDICATEURS

De résultat (objectifs) :

- Taux de réussite ou d'échec scolaire
- Nombre d'entreprises aéronautiques partenaires

De réalisations (actions) :

- Nombre de personnes impliquées dans les activités proposées par Cap Sciences et le centre social
- Nombre de pratiquants d'activités culturelles

RÉPONSE AUX FINALITÉS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Lutte contre le réchauffement climatique et protection de l'atmosphère

- Réduction des gaz à effets de serre
- Limitation de l'impact des bâtiments sur l'environnement

Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources

- Apprentissage dès le plus jeune âge de pratiques raisonnées et de la connaissance des milieux

Epanouissement de tous les êtres humains

- Accès à la connaissance
- Accès à la culture
- Accès à des bâtiments publics de qualité
- Partage des cultures

Cohésion sociale et solidarité entre territoire et génération

- Meilleure intégration du quartier dans la Ville
- Espace et temps d'échange collectif

Modes de production et de consommation responsables

- Mode de travail transversal



→ DESCRIPTIF DE L'ACTION

Cette action vise à créer un lieu de promotion de la culture scientifique et technique, en partenariat avec l'association Cap Sciences, au sein de la l'école HQE Ferdinand Buisson en reconstruction. Il s'agit également d'apporter un soutien individualisé et personnalisé aux enfants et adolescents en fragilité, en prenant en compte la globalité de leurs difficultés scolaires, sanitaires et sociales.

→ PORTEURS DE L'ACTION

Porteurs de l'action :

ELUS : S. CASSOU-SCHOTTE
R. MARCHAND, C. DEDIEU

AGENTS : P. DELANCHY,
K. LE GOFF

→ PARTENAIRES

Etat, Communauté Urbaine de Bordeaux, Cap Sciences, Centre social de Beaudésert

→ FINANCEMENTS

Coût : 5 700 000 € (construction de l'école et de la salle polyvalente)
Projet culture scientifique :
250 000 € par année
PRE : 70 000 € par année

Subventions à envisager :

Etat, Conseil Général de la Gironde, Communauté Urbaine de Bordeaux, FEDER

ACTION 7.3

PROPOSER DES FORMATIONS AUX SAVOIRS DE BASE ET AUX TIC

OBJECTIFS

- Permettre aux plus démunis d'accéder aux droits communs
- Porter une attention particulière aux habitants des quartiers Politique de la Ville

MESURES CONCRÈTES

- Proposer des formations aux TIC
Le pourcentage du public formé aux TIC issus des quartiers Politique de la Ville a dépassé l'objectif des 50% en 2009. Le renouvellement de cette action confiée à l'association INSUP est envisagée sur la période 2010 - 2012
- Lutter contre l'illettrisme
Favoriser les actions de remises à niveau, les savoirs de base ainsi que les cours de français (en lien avec 4 centres Sociaux, pilotés par celui de Capeyron).

INDICATEURS

- De résultat (objectifs) :
- Nombre de personnes ayant suivi une formation sur les NTIC et leur répartition par quartier
- De réalisations (actions) :
- Pourcentage de public formé
 - Nombre de personnes ayant suivi une formation sur les savoirs de base et leur répartition par quartier

RÉPONSE AUX FINALITÉS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Lutte contre le réchauffement climatique et protection de l'atmosphère

Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources

Epanouissement de tous les êtres humains

- Accès à la connaissance
- Développement de nouvelles compétences
- Faciliter l'intégration des plus démunis

Cohésion sociale et solidarité entre territoire et génération

- Lutte contre les discriminations et l'exclusion

Modes de production et de consommation responsables

→ DESCRIPTIF DE L'ACTION

La Ville de Mérignac met en place pour les plus démunis des actions de lutte contre l'illettrisme et de formation aux TIC afin que cela ne constitue pas des critères d'exclusion ou de discrimination.

→ PORTEURS DE L'ACTION

Porteurs de l'action :
ELU : J.-M. GUILLEMBET
AGENT : M. BARRAU

→ PARTENAIRES

Etat, Conseil Général de la Gironde, centres sociaux, associations caritatives

→ FINANCEMENTS

NTIC : 59000 €
Remises à niveau : 19000 €
Subventions à envisager :
Etat, Conseil Régional d'Aquitaine, Conseil Général de la Gironde, FSE,



ACTION 7.4

ACTION 7.4 : ANIMER LA MISE EN ŒUVRE DE LA CHARTE VILLE HANDICAP

OBJECTIFS

- Promouvoir l'intégration dans la cité de toutes les personnes handicapées (handicap moteur, psychique, auditif, visuel), en améliorant leur autonomie par des actions concertées.
- Elargir la notion d'accessibilité à l'accueil, les services, les prestations
- Mettre en place des actions pour animer la commission communale d'accessibilité

MESURES CONCRÈTES

Différentes actions seront poursuivies :

- Concertation : organisation de la commission communale d'accessibilité et mise en place de 2 groupes de travail, afin d'assurer le suivi des actions : « accessibilité » et « Vie quotidienne, Culture, Sports, Loisirs »
- Information : point accueil information pour les personnes handicapées
- Mobilité, voirie et transport : participation à la commission intercommunale de la Communauté Urbaine de Bordeaux.
- Accessibilité des lieux publics : application des préconisations suite au diagnostic d'accessibilité sur les bâtiments communaux
- Logement : mise en place d'un partenariat avec le Groupement pour l'Insertion des personnes Handicapées Physiques (GIHP)- Collaboration avec le B.E.A.L. (Bureau d'Etude et d'Accessibilité au Logement) du GIHP Aquitaine, afin de faciliter la recherche et l'accessibilité des logements proposés aux personnes handicapées physiques, moteur et sensoriel.
- Emploi : convention de partenariat avec le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique
- Enfance – Education : accueil des enfants handicapés dans les structures de la Ville (crèches, écoles, etc.)
- Culture, sports, loisirs : accompagnement vers la culture
- Vie à domicile : Maintien à domicile des personnes handicapées
- Vie sociale : soutien technique et financier à des associations œuvrant dans le domaine du handicap
- Formation : sensibilisation du personnel municipal aux problématiques du handicap.

Un rapport d'activités annuel est disponible pour présenter l'ensemble des actions menées

INDICATEURS

De résultat (objectifs) :

- Nombre de nouvelles actions développées dans le cadre de la charte Ville Handicap
- Nombre de nouveaux partenariats développés dans le cadre de la charte

De réalisations (actions) :

- Nombre de bâtiments municipaux mis aux normes sur la période 2011-2013

RÉPONSE AUX FINALITÉS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Lutte contre le réchauffement climatique et protection de l'atmosphère

Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources

Epanouissement de tous les êtres humains

- Intégration des personnes handicapées

Cohésion sociale et solidarité entre territoire et génération

- Meilleure accessibilité aux services municipaux
- Maintien à domicile

Modes de production et de consommation responsables

- Meilleure gestion de l'espace urbain
- Information et formation aux problématiques handicap

→ DESCRIPTIF DE L'ACTION

Mettre en œuvre la charte « Ville-Handicap », élaborée conjointement par les associations locales concernées et la Ville.

→ PORTEURS DE L'ACTION

Porteurs de l'action :

ELU : M. VIC

AGENTS : D. SEGALAS,
B. BARBIER, D.ESCOUBES

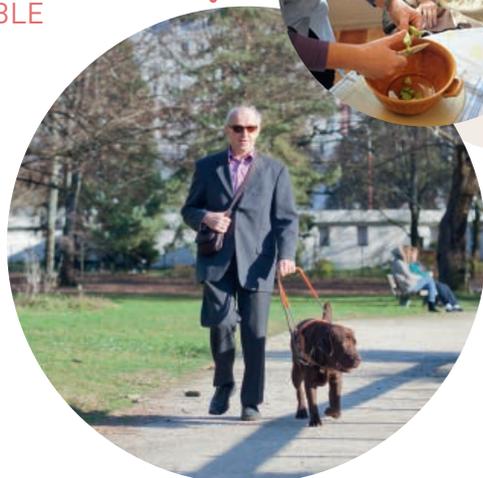
→ PARTENAIRES

Etat, Conseil Général de la Gironde, associations de PSH

→ FINANCEMENTS

Subventions à envisager :

Etat, Conseil Général de la Gironde, Communauté Urbaine de Bordeaux, CAF



ORIENTATION 8



Améliorer l'accès à des services de proximité, de l'action sociale et de l'enfance

ENJEUX DE L'ORIENTATION

- Lutter contre la pauvreté sans assistanat et dans le respect de la dignité des personnes
- Permettre un accès équitable aux structures de l'enfance

INDICATEURS D'ORIENTATION PROPOSÉS

EN COURS DE DISCUSSION AVEC LE COMITÉ EXTERNE D'ÉVALUATION :

- Part de la population bénéficiant des minima sociaux
- Part des foyers imposables
- Nombre d'enfants de moins de trois ans / place de crèche

ACTION 8.1

FÉDÉRER L'ACTION CARITATIVE DE LA VILLE À TRAVERS LE RELAIS DES SOLIDARITÉS

OBJECTIFS

- Fédérer l'ensemble des dispositifs en faveur de l'action caritative sur la commune
- Favoriser la mise en œuvre et le suivi des politiques de solidarité en articulant et en coordonnant l'action associative et celle des structures professionnelles
- Améliorer la qualité de travail des associations et des services rendus aux bénéficiaires, tout en préservant leurs identités
- Favoriser le développement de leurs actions dans des domaines de compétences complémentaires, tout en respectant la diversité de leurs modes de fonctionnement
- Mener une action durable en faveur des publics concernés

MESURES CONCRÈTES

- Cet équipement sera ouvert à tous (administrés, bénévoles, professionnels, écoles ...)
- Il sera articulé autour de trois pôles, supports de mixité sociale : un Pôle accueil, un Pôle ressources et un Pôle logistique.
- Le public y trouvera de l'accueil, de l'information et éventuellement une orientation vers des services spécialisés.
- Il permettra de diffuser une information générale, d'offrir des services spécifiques (soins à la personne, distribution alimentaire et vestimentaire, ateliers pédagogiques, épicerie solidaire ...) et un accompagnement personnalisé vers l'insertion, la santé, la culture, les loisirs ...

INDICATEURS

De résultat (objectifs) :

- Nombre de partenaires du projet
- Nombre d'actions collectives

De réalisations (actions) :

- Nombre de personnes accueillies
- Nombre de personnes participant aux actions collectives

RÉPONSE AUX FINALITÉS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Lutte contre le réchauffement climatique et protection de l'atmosphère

Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources

Epanouissement de tous les êtres humains

- Aide à l'accès à l'autonomie
- Aide à l'insertion sociale
- Accès à une bonne alimentation

Cohésion sociale et solidarité entre territoire et génération

- Espaces d'échanges collectifs

Modes de production et de consommation responsables

- Aide aux démunis sans assistanat
- Respect de la dignité des personnes en souffrance

→ DESCRIPTIF DE L'ACTION

La Ville souhaite réaliser un équipement à vocation sociale et caritative dans le quartier de Capeyron : le relais des solidarités.

→ PORTEURS DE L'ACTION

Porteurs de l'action :

ELUS : J.-M. GUILLEMBET
M. RECALDE

AGENTS : D. SEGALAS, F. ALIBERT
D. ESCOUBES

→ PARTENAIRES

CCAS, MDSI, Banque Alimentaire,
Associations caritatives

→ FINANCEMENTS

A l'étude

Subventions à envisager :

CAF, Conseil Général
de la Gironde



ACTION 8.2

PERMETTRE À TOUTES LES FAMILLES UN ACCÈS AUX MODES DE GARDE DE LA PETITE ENFANCE

OBJECTIFS

- Renforcer l'accueil et l'accompagnement des familles pour qu'elles trouvent un mode de garde répondant à leur besoin.
- S'assurer que l'offre de modes de garde proposée sur la Ville par la municipalité, les associations et les assistantes maternelles réponde au maximum des demandes en matière de places
- Développer une approche élargie aux autres solutions d'accueil

MESURES CONCRÈTES

- Développer l'accueil et l'accompagnement des familles en offrant un lieu à la fois d'information exhaustif et un lieu inscrit dans le partenariat avec les autres formes d'accueil et d'accompagnement des familles
- Développer des partenariats avec les assistantes maternelles indépendantes
- Maintenir à au moins 25% l'offre municipale au regard de l'offre globale
- Préserver les lieux d'accueil parents-enfants et les places d'urgence pour les familles en difficulté
- Poursuivre la réhabilitation et l'accessibilité des bâtiments existants
- Développer l'information sur les actions en matière de Petite Enfance à l'échelle de la Ville

INDICATEURS

De résultat (objectifs) :

- Nombre et type de partenariats développés avec les assistantes maternelles indépendantes
- Solutions trouvées pour les familles
- Proportion de familles accueillies bénéficiant de minima sociaux (référence au décret)

De réalisations (actions) :

- Mise en place d'une démarche qualité et d'analyse des besoins
- Réhabilitation des locaux associatifs
- Création d'un dispositif d'accompagnement des assistantes maternelles

RÉPONSE AUX FINALITÉS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Lutte contre le réchauffement climatique et protection de l'atmosphère

- Efforts constants des équipes dans la bonne utilisation des locaux

Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources

Epanouissement de tous les êtres humains

- Aller vers la recherche d'une solution pour chacun permettant d'allier vie familiale et vie professionnelle
- Accompagnement des familles dans leur parentalité

Cohésion sociale et solidarité entre territoire et génération

- Elargissement des services petite enfance dans tous les quartiers : animation, garde d'enfants, accueil.
- Équité et prise en compte des situations sociales dans l'accueil, l'attribution de places en crèche et l'accompagnement des familles.

Modes de production et de consommation responsables

- Effort en termes d'alimentation bio ou agriculture raisonnée ou productions de proximité
- Choix des produits d'entretien eco responsables.

→ DESCRIPTIF DE L'ACTION

Suite à une analyse des besoins sociaux, la Ville développe une stratégie visant à rendre plus accessibles les services de l'Action Sociale, notamment ceux de l'enfance, pour plus d'égalité des chances dans l'accueil des enfants, plus de facilités à gérer la vie familiale et les activités liées à l'emploi.

→ PORTEURS DE L'ACTION

Porteurs de l'action :

ELU : A-E. GASPAR

AGENTS : D. ESCOUBES ,
N. GALBAT

→ PARTENAIRES

CAF, Conseil Général de la Gironde

→ FINANCEMENTS

Subventions à envisager :

Etat, Conseil Général de la Gironde



ORIENTATION 9



Engager une démarche de promotion de la santé

ENJEUX DE L'ORIENTATION

- Offrir un cadre de vie, un environnement et des conditions favorables à un « mieux être » des Mérignacais

INDICATEURS D'ORIENTATION PROPOSÉS

EN COURS DE DISCUSSION AVEC LE COMITÉ EXTERNE D'ÉVALUATION :

- *Indicateur de Développement Humain local (Indicateur bâti sur le modèle de l'IDH international, mais adapté aux données communales, par exemple, suivant méthodologie expérimentée par le Grand Lyon, ou équivalente)*
- Espérance de vie
- Nombre de professionnels de santé / 10 000 habitants

ACTION 9.1

ÉLABORER ET FAIRE VIVRE UN PLAN LOCAL DE PROMOTION DE LA SANTÉ

OBJECTIFS

- Favoriser les actions de promotion de la santé vers des publics ciblés
- Informer les Mérignacais sur les comportements favorables à la santé
- Coordonner des actions de promotion de la santé sur la Ville
- Communiquer de manière efficiente sur la santé

MESURES CONCRÈTES

- Diagnostic des actions menées sur la commune et élaboration concertée d'un plan d'actions autour de plusieurs axes : santé et environnement, santé et hygiène de vie, santé et développement social.
- Actions visant à améliorer l'accès à l'information santé
- Développement d'Ateliers Santé Ville, dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale, sur les quartiers prioritaires du Burck et de Beaudésert.
- Mise en place d'un Point Info Santé Habitat en partenariat avec l'Espace Info Energie de la CLCV
- Développer des actions de sensibilisation autour du développement durable et des produits « santé » (alimentation, entretien, sensibilisation des familles) dans les structures petite enfance.

INDICATEURS

De résultat (objectifs) :

- Nombre de structures de prévention, associations, établissements sanitaires et d'outils d'information consacrés à la santé
- Nombre d'équipements favorisant une santé positive
- Nombre d'acteurs adhérents à la démarche
- Nombre de projets mis en œuvre dans le cadre du plan d'actions

De réalisations (actions) :

- Nombre de personnes impliquées dans le cadre des ateliers Santé Ville

RÉPONSE AUX FINALITÉS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Lutte contre le réchauffement climatique et protection de l'atmosphère

- Conseil sur les bonnes pratiques pour un intérieur sain

Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources

- Conseil sur les bonnes pratiques pour un intérieur sain et une meilleure alimentation

Epanouissement de tous les êtres humains

- Encouragement des comportements favorables à la santé

Cohésion sociale et solidarité entre territoire et génération

- Création d'espaces d'échanges et de liens
- Mise en place d'une politique territoriale de santé équitable

Modes de production et de consommation responsables

- Etre acteur de sa santé

→ DESCRIPTIF DE L'ACTION

La Ville de Mérignac a souhaité faire de la santé un axe fort de son engagement politique et la transcrire au sein d'un Plan Local de Promotion de la Santé. Le PLPS vise à améliorer l'accès à la prévention et aux soins en réduisant les inégalités territoriales de santé.

→ PORTEURS DE L'ACTION

Porteurs de l'action :

ELU : J. LEAO

AGENT : V. DUPRAT

→ PARTENAIRES

État, Conseil Régional d'Aquitaine, Conseil Général de la Gironde, Communauté Urbaine de Bordeaux, Réseau de professionnels de santé, libéraux, structures médico sociale, associations

→ FINANCEMENTS

Subventions à envisager :

Etat, Agence Régionale de la Santé, Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et Egalité des chances, ADEME, partenariats privés



ORIENTATION 10



Engager les plus jeunes dans la dynamique du développement durable

ENJEUX DE L'ORIENTATION

- Développer l'information auprès de la population
- Impliquer tous les acteurs de la vie locale

INDICATEURS D'ORIENTATION PROPOSÉS

EN COURS DE DISCUSSION AVEC LE COMITÉ EXTERNE D'ÉVALUATION :

- Nombre de projets montés par des moins de 25 ans en lien avec l'agenda 21 de la Ville
- Part des moins de 25 ans dans les réunions publiques liées à l'agenda 21

ACTION 10.1

ÉLABORER COLLECTIVEMENT DES PROJETS PÉDAGOGIQUES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LES ÉCOLES, LES COLLÈGES ET LES LYCÉES

OBJECTIFS

- Travailler en partenariat avec les équipes pédagogiques de l'ensemble des établissements scolaires afin de les accompagner à la définition d'un projet pédagogique spécifique de développement durable
- Améliorer les pratiques de fonctionnement en interne et mobiliser les parents d'élèves

MESURES CONCRÈTES

- Mobiliser l'ensemble des acteurs sur les pratiques responsables en matière de classes de découvertes, de fournitures éco labellisées (expérimentation de « cartables sains »), d'éco-mobilité, etc.
- Sensibiliser les parents d'élèves dans la démarche et encourager le développement d'agendas 21 scolaires
- Valoriser le travail déjà accompli en matière de procédures numériques pour les échanges d'information entre les services municipaux et les écoles.
- Evaluer les coûts de fonctionnement avec les équipes pédagogiques et chercher les pistes d'amélioration pour les diminuer (calcul de l'empreinte de la structure)
- Pouvoir rendre compte des résultats en matière d'économies d'eau, d'énergie, de consommations de fournitures et de production de déchets (obtenir un coût global de fonctionnement par enfant)
- Suivre l'état d'avancement des agendas 21 engagés par les Collèges des Eyquems et de Capeyron et les lycées Dassaut et Daguin.

INDICATEURS

De résultat (objectifs) :

- Nombre d'établissements scolaires ayant établi et contractualisé un projet pédagogique de développement durable

De réalisations (actions) :

- Nombre d'actions réalisées
- Nombre de projets inter établissements effectués

RÉPONSE AUX FINALITÉS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Lutte contre le réchauffement climatique et protection de l'atmosphère

- Economies d'énergie

Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources

- Economie d'eau
- Economie de papier
- Jardinage écologique

Epanouissement de tous les êtres humains

- Education au développement durable des enfants, des enseignants et des parents

Cohésion sociale et solidarité entre territoire et génération

- Espace et temps d'échanges collectifs

Modes de production et de consommation responsables

- Valorisation des déchets compostables

→ DESCRIPTIF DE L'ACTION

Cette action vise à définir de manière concertée avec les équipes pédagogiques un plan d'actions de développement durable pour chaque établissement scolaire

→ PORTEURS DE L'ACTION

Porteurs de l'action :

ELUS : R. MARCHAND,
M. RECALDE

AGENTS : F. JOVER,
E. LAZARINI, B. TOGNINI

→ PARTENAIRES

Education Nationale
CREAQ, Petits débrouillards,
Juniors du développement durable, château de Tenet

→ FINANCEMENTS

En fonction des Formations

Subventions à envisager :

Communauté Urbaine de Bordeaux, ADEME



ACTION 10.2

METTRE EN PLACE DES DISPOSITIFS ET ACTIONS FAVORISANT L'ENGAGEMENT DES 12-25 ANS DANS LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

OBJECTIFS

- Passer de 2 dispositifs en 2010 à 4 en 2014
- Mobiliser une part importante de jeunes méridionnais dans les actions, projets municipaux et ceux des partenaires (au moins 10 % d'ici 2014)
- Mobiliser une part importante d'acteurs jeunesse (ville et partenaires)

MESURES CONCRÈTES

Mise en place et évaluation de différents dispositifs et actions :

- Opération « Sac à dos » avec poursuite de l'intégration de critères de développement durable
- Dispositif municipal « Projets Initiatives jeunes » avec valorisation de ceux axés sur le développement durable
- Partenariat avec Unis-Cité et développement de projets en lien avec l'agenda 21
- Accompagnement des projets d'animation du Bureau Information Jeunesse en lien avec le développement durable.

INDICATEURS

De résultat (objectifs) :

- Nombre de dispositifs existants
- Nombre de jeunes s'étant investis grâce aux actions mises en place
- Nombre d'actions et d'événements portés par la ville et les partenaires (associations, éducation nationale)

De réalisations (actions) :

- Nombre de projets avec critères développement durable
- Nombre de jeunes volontaires engagés sur la thématique développement durable

RÉPONSE AUX FINALITÉS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Lutte contre le réchauffement climatique et protection de l'atmosphère

- Réflexion sur les moyens de transports utilisés
- Sensibilisation aux économies d'énergies

Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources

- Sensibilisation aux économies de ressources

Epanouissement de tous les êtres humains

- Accès aux vacances pour tous
- Education au développement durable

Cohésion sociale et solidarité entre territoire et génération

- Rencontre des générations

Modes de production et de consommation responsables

- Sensibilisation au tri sélectif
- Valorisation du lien producteur / consommateur

→ DESCRIPTIF DE L'ACTION

La Ville de Mérignac souhaite sensibiliser les jeunes âgés de 12 à 25 ans au développement durable dans leurs pratiques quotidiennes. Elle souhaite s'appuyer sur ce vecteur pour augmenter leur participation dans la vie citoyenne.

→ PORTEURS DE L'ACTION

Porteurs de l'action :

ELUS : S. CASSOU-SCHOTTE
C. SAINT MARC, M. RECALDE

AGENTS : B. TOGNINI,
JM COLOMBAIN

→ PARTENAIRES

Conseil Général de la Gironde,
CAF, Centres socioculturels,
Unis-Cité, DDSCS, Mission Locale
Technowest

→ FINANCEMENTS

Subventions à envisager :

DDSCS, Conseil Général
de la Gironde, FEDER



ORIENTATION 11



Promouvoir le développement durable à travers les politiques culturelles, socioculturelles et sportives

ENJEUX DE L'ORIENTATION

- Maintenir des équipements culturels, sportifs et de loisirs de haut niveau
- Favoriser l'accès de tous aux pratiques sportives, socioculturelles et culturelles
- S'appuyer sur la culture comme facteur de développement durable
- Susciter la participation des associations et leur engagements dans le développement durable
- Responsabiliser les utilisateurs des équipements municipaux

INDICATEURS D'ORIENTATION PROPOSÉS

EN COURS DE DISCUSSION AVEC LE COMITÉ EXTERNE D'ÉVALUATION :

- Part de la population pouvant accéder à un équipement sportif et / ou culturel en moins de 15 minutes
- Nombre de clubs sportifs / 10 000 habitants
- Nombre d'événements sur le développement durable organisés par les acteurs locaux
- *Nombre de démarches de développement durable accompagnées, incitées ou mises en réseaux dans le cadre du projet territorial de développement durable*

ACTION 11.1

ELABORER UN AGENDA 21 DE LA CULTURE POUR MÉRIGNAC

OBJECTIFS

- Rendre la culture accessible au plus grand nombre
- Proposer une offre accessible, diversifiée et basée sur la diffusion et la création
- Mettre en réseau les acteurs locaux de la culture et développer des actions communes à travers un projet fédérateur

MESURES CONCRÈTES

Il s'agit donc de rechercher localement à engager des actions autour des thèmes propres à un agenda 21 de la culture :

- Culture et droits de l'homme : permettre la diversité culturelle, favoriser le vivre ensemble, garantir la liberté d'expression, etc.
- Culture et gouvernance : assurer une légitimité des politiques culturelles, développer une responsabilité conjointe avec les citoyens et les acteurs locaux, etc.
- Culture, durabilité et territoire : favoriser la diversité des expressions culturelles sur le territoire, permettre le dialogue, la cohabitation et l'interculturalité, etc.
- Culture et inclusion sociale : lutter contre les formes de discriminations, favoriser l'accès à l'univers culturel à toutes les générations, etc.
- Culture et économie : présenter les gains économiques liées à la culture, diversifier les partenariats financiers, respecter les droits des auteurs et des artistes, etc.

Cet engagement dans un agenda 21 de la culture sera soumis à une évaluation régulière et des échanges d'expériences avec d'autres collectivités porteuses de ce même projet seront développés

INDICATEURS

De résultat (objectifs) :

- Nombre d'actions mises en place dans le cadre de l'agenda 21 de la culture
- Nombre de partenaires mobilisés dans le cadre de ce projet global

De réalisations (actions) :

- formalisation de l'agenda 21

RÉPONSE AUX FINALITÉS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Lutte contre le réchauffement climatique et protection de l'atmosphère

Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources

Epanouissement de tous les êtres humains

- Lutte contre les formes de discrimination

Cohésion sociale et solidarité entre territoire et génération

- Diversité culturelle

Modes de production et de consommation responsables

- Promotion d'une autre façon de dialoguer

→ DESCRIPTIF DE L'ACTION

Dans la suite des propositions développées dans le cadre du Grand Cercle de la Culture et des cafés culture, la volonté de mettre en place un agenda 21 de la culture a progressivement émergé, afin d'affirmer la place des activités culturelles dans la vie locale.

Il est donc prévu d'inscrire la démarche de la Ville dans la dynamique approuvée en 2004 à Barcelone dans le cadre des Cités et Gouvernements Locaux Unis.

→ PORTEURS DE L'ACTION

Porteurs de l'action :

ELU : D. MARGNES

AGENTS : M. CHAPEAU,
I. BOURGEOIS

→ PARTENAIRES

Etat, Conseil Régional d'Aquitaine, Conseil Général de la Gironde, IDDAC, Krakatoa, Pin Galant, MJC, centres sociaux

→ FINANCEMENTS

Subventions à envisager :

Etat, Communauté Urbaine de Bordeaux, Conseil Général de la Gironde, Conseil Régional d'Aquitaine



ACTION 11.2

IMPLIQUER LE MILIEU ASSOCIATIF ET LES ORGANISATEURS D'ÉVÈNEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS DANS LA DÉMARCHE AGENDA 21

OBJECTIFS

- Mobiliser le plus grand nombre d'acteurs de la vie associative dans la démarche agenda 21
- Mettre en place des dispositifs permettant de mettre en valeur les démarches exemplaires et d'inciter au changement de pratiques au quotidien ou lors des manifestations
- Mobiliser le maximum d'acteurs afin d'intégrer le concept de développement durable dans l'organisation d'événements.

MESURES CONCRÈTES

- Mettre en place, en lien avec le Comité Local de la Vie Associative, un cycle de formations au développement durable pour les bénévoles des associations, des organisateurs mais aussi pour les agents municipaux (l'éco-communication, les politiques d'achats et de partenariats, le transport et l'hébergement, la maîtrise des consommations, la gestion des déchets, la sensibilisation et l'information au développement durable ainsi que l'éco-citoyenneté et la solidarité).
- Accompagner et valoriser les initiatives associatives et les manifestations sportives et culturelles exemplaires en matière de développement durable : mise en place d'appels à projets, avec des trophées 21 de la vie associative et élaboration d'un guide des expériences méridionales.
- Travailler en concertation avec les représentants associatifs à l'élaboration d'une nouvelle génération de convention d'objectifs, permettant de valoriser les engagements en matière de développement durable.

INDICATEURS

De résultat (objectifs) :

- Nombre de participants aux ateliers de sensibilisation / formation
- Nombre d'événements organisés sur la commune prenant en compte les critères de développement durable

De réalisations (actions) :

- Nombre d'associations ayant contractualisé et formalisé leur engagement en matière de développement durable avec la Municipalité

RÉPONSE AUX FINALITÉS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Lutte contre le réchauffement climatique et protection de l'atmosphère

- Limitations des émissions de gaz à effets de serre

Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources

- Economie de ressources

Epanouissement de tous les êtres humains

- Education au développement durable

Cohésion sociale et solidarité entre territoire et génération

- Mixité sociale
- Espaces d'échanges et de temps collectifs

Modes de production et de consommation responsables

- Incitation au changement de comportement



→ DESCRIPTIF DE L'ACTION

La Ville souhaite généraliser les manifestations responsables sur son territoire en formant les organisateurs d'événements culturels et sportifs.

→ PORTEURS DE L'ACTION

Porteurs de l'action :

ELUS : S. CASSOU-SCHOTTE,
M. RECALDE, T. TRIJOLET
D. MARGNES, P. GIRARD

AGENTS : V. DUPRAT, H. HUIN
F. JOVER, M. CHAPEAU,
B. TOGNINI, M. RAIMBAULT

→ PARTENAIRES

CAF, Associations locales
Associations d'éducation
à l'environnement, Conseil
Général de la Gironde,
Direction Régionale Jeunesse
et Sport, EIE

→ FINANCEMENTS

Subventions à envisager :
Communauté Urbaine de
Bordeaux, Conseil Général
de la Gironde, FEDER

ACTION 11.3



OPTIMISER LE FONCTIONNEMENT DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS ET DÉVELOPPER DES STRUCTURES SPORTIVES DE PROXIMITÉ

OBJECTIFS

- Rendre visible les actions menées par le service des sports en matière de gestion responsable des sites et de rénovation du patrimoine
- Proposer une offre sportive accessible à tous, à travers des équipements de proximité et des possibilités de pratiques libres et gratuites

MESURES CONCRÈTES

- Il est prévu de mettre en avant les actions menées et de suivre précisément les économies réalisées à la suite des travaux. Un travail en partenariat avec la direction générale des services sera donc développé afin de mieux évaluer les gains obtenus. Les démarches liées aux économies d'eau (dans les bâtiments et avec l'arrosage) et à la limitation des produits phytosanitaires (recherche de rationalisation des coûts et de mutualisation des moyens avec le service espaces verts dans le cadre de la gestion différenciée) seront poursuivies et gérées de manière transparente.
- D'autre part, la mise à disposition d'équipements de proximité dans les quartiers sera poursuivie : après les terrains synthétiques du stade du Jard en 2009, un nouveau « city-stade » sera installé dans le quartier de Capeyron d'ici 2013. Les implantations se feront en concertation avec les utilisateurs ainsi que les riverains.

INDICATEURS

De résultat (objectifs) :

- Nombre de projets et économies réalisées en matière d'eau, d'énergie et de produits chimiques pour la gestion des équipements sportifs

De réalisations (actions) :

- Nombre d'équipements de proximité libres d'accès à travers la ville

RÉPONSE AUX FINALITÉS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Lutte contre le réchauffement climatique et protection de l'atmosphère

- Limitation des émissions de gaz à effets de serre

Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources

- Economie de ressources

Epanouissement de tous les êtres humains

- Education au développement durable

Cohésion sociale et solidarité entre territoire et génération

- Accessibilité des structures pour tous

Modes de production et de consommation responsables

- Concertation sur l'implantation des équipements

→ DESCRIPTIF DE L'ACTION

A la suite des études réalisées par ECOCAMPUS sur le potentiel d'économies d'énergies sur le patrimoine communal et par « Accessemétrie » sur l'accessibilité des bâtiments publics pour les personnes handicapées, le service des sports mène un programme pluriannuel de réhabilitation des équipements sportifs.

→ PORTEURS DE L'ACTION

Porteurs de l'action :

ELU : T. TRIJOLET

AGENTS : H. HUIN, C. CHINO

→ PARTENAIRES

Agence Locale de l'Énergie,
Conseil Régional d'Aquitaine,
Conseil Général de la Gironde

→ FINANCEMENTS

Subventions à envisager :

Conseil Régional d'Aquitaine,
ADEME



ACTION 11.4

ÉLABORER UNE CHARTE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE POUR LES UTILISATEURS DES ÉQUIPEMENTS COMMUNAUX

OBJECTIFS

- Mobiliser le plus grand nombre d'utilisateurs d'équipements communaux dans des pratiques responsables.
- Repérer, valoriser et encourager les démarches exemplaires
- Associer le personnel municipal dans la construction d'un projet de développement durable pour chaque établissement scolaire

MESURES CONCRÈTES

- Constituer un groupe de travail avec les principaux utilisateurs d'équipements communaux, l'éducation nationale, les représentants du milieu associatif, les services des sports et la mission agenda 21 pour la rédaction d'une Charte développement durable
- Sensibiliser le personnel, les enseignants, les bénévoles des associations et les éducateurs sportifs ainsi que le grand public sur les économies d'énergie et d'eau, la gestion des déchets au sein des équipements communaux et l'éco-mobilité.
- Mise en place d'une signalétique visible dans les bâtiments communaux afin d'inciter aux comportements responsables
- Elaborer un système d'évaluation pour un suivi des effets des éco-pratiques.
- Encourager la mise en place d'un volet éthique / développement durable dans la charte de fonctionnement des clubs sportifs, voire un agenda 21 sportif avec le SAM.
- Mobiliser l'ensemble des agents présents sur la structure pour définir un projet d'équipe pluriannuel autour du développement durable
- Renforcer les partenariats avec les équipes pédagogiques des établissements scolaires afin de chercher à développer de nouvelles relations de travail et tendre vers une structure exemplaire en matière de développement durable

INDICATEURS

De résultat (objectifs) :

- Nombre de clubs ayant intégré le développement durable dans leur charte de fonctionnement
- Nombre d'utilisateurs concernés par une action de sensibilisation aux pratiques responsables

De réalisations (actions) :

- Nombre de signataires de la charte
- Données issues de l'évaluation des effets des éco-pratiques

RÉPONSE AUX FINALITÉS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Lutte contre le réchauffement climatique et protection de l'atmosphère

- Réalisation des économies d'énergie et d'électricité
- Limitation de la production de gaz à effets de serre

Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources

- Réalisation des économies d'eau

Epanouissement de tous les êtres humains

- Meilleure qualité de vie pour tous

Cohésion sociale et solidarité entre territoire et génération

- Respect des biens publics

Modes de production et de consommation responsables

- Participation au changement de comportement
- Elaboration collective du projet d'établissement / intégration collective du développement durable dans le projet d'établissement

→ DESCRIPTIF DE L'ACTION

Les services municipaux souhaitent afficher clairement les engagements pris par la Ville en matière de développement durable afin que chacun les respecte lorsqu'il utilise les bâtiments municipaux.

→ PORTEURS DE L'ACTION

Porteurs de l'action :

ELUS : M. RECALDE,
T. TRIJOLET,
S. CASSOU-SCHOTTE

AGENTS : D. MERCERON, H. HUIN
F. JOVER, C. APLINCOURT,
M. RAIMBAULT

→ PARTENAIRES

Direction Régionale Jeunesse et Sport, Conseil Général de la Gironde, Education Nationale, Associations, clubs de sport.

→ FINANCEMENTS

Subventions à envisager :
Conseil Général de la Gironde



Axe 3

UNE ADMINISTRATION EXEMPLAIRE
REPOSANT SUR L'ECO-CITOYENNETE,
LA GOUVERNANCE, LA COOPERATION
ET LA RECHERCHE DE SYNERGIES



ORIENTATION 12



Être une administration exemplaire et promouvoir l'éco-citoyenneté

ENJEUX DE L'ORIENTATION

- Améliorer la relation administration/administrés
- Former les agents à des pratiques écoresponsables
- Être exemplaire et rechercher l'exemplarité dans les marchés et achats publics

INDICATEURS D'ORIENTATION PROPOSÉS

EN COURS DE DISCUSSION AVEC LE COMITÉ EXTERNE D'ÉVALUATION :

- *Appropriation du changement et de l'appropriation du développement durable dans les pratiques des agents et élus*
- Proportion d'agents participant aux groupes de travail des agents 21
- Part des marchés de la collectivité, intégrant des critères sociaux et environnementaux (en nombre de marchés et en montant financier)
- *Part des délibérations s'appuyant sur une analyse développement durable et de son incidence sur les 5 finalités du développement durable*

ACTION 12.1



POURSUIVRE LA QUALITÉ DES SERVICES APPORTÉS AUX ADMINISTRÉS À TRAVERS UNE DÉMARCHE CERTIFIÉE

OBJECTIFS

Qualiville

- Disposer d'au moins 4 services certifiés qualiville d'ici 2014
- Proposer de nouveaux services
- Développer de nouveaux partenariats avec les acteurs publics et privés présents sur le territoire

Services aux personnes à domicile

- Réaliser le second projet de service pour la période 2011-2015
- Entamer une démarche de certification en 2014

MESURES CONCRÈTES

Qualiville

- Après l'accueil physique et téléphonique de l'Hôtel de ville, le service de l'état civil, et le service de l'Aménagement Urbain, le service Petite Enfance s'est engagée dans la démarche en 2011. Des réflexions seront menées pour impliquer d'autres services.

Services aux personnes à domicile

- Réaliser une auto évaluation annuelle
- Procéder à une enquête de satisfaction auprès des usagers
- Proposer de nouveaux dispositifs permettant d'améliorer l'intervention de la ville dans le cadre des services existants
- Développer le partenariat avec les autres intervenants publics et associatifs
- Développer des actions de sensibilisation et d'animation autour du développement durable dans les foyers restaurants

INDICATEURS

De résultat (objectifs) :

- Nombre de services certifiés

De réalisations (actions) :

- Délai de réponse moyen dans le traitement des demandes administratives
- Taux de satisfaction des usagers vis à vis des services certifiés
- Nombre et type de partenariats développés avec d'autres acteurs du secteur
- Nombre d'améliorations prioritaires

RÉPONSE AUX FINALITÉS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Lutte contre le réchauffement climatique et protection de l'atmosphère

Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources

Epanouissement de tous les êtres humains

- Qualification de l'accueil des services administratifs

Cohésion sociale et solidarité entre territoire et génération

- Amélioration des conditions de vie des personnes âgées

Modes de production et de consommation responsables

- Développement de nouveaux modes de partenariat
- Création d'emplois dans les services de proximité



→ DESCRIPTIF DE L'ACTION

Certification Qualiville

La ville de Mérignac est certifiée QUALIVILLE depuis mai 2009. La certification « QUALIVILLE » porte sur les relations quotidiennes des habitants et des services municipaux (Accueil, information, orientation, délivrance d'actes administratifs...). Ce certificat QUALIVILLE est délivré par AFNOR Certification pour une durée de trois ans, avec un audit de suivi annuel permettant de s'assurer du respect de 18 engagements. La Ville souhaite continuer la démarche de certification « Qualiville ».

Certification Services aux Personnes à Domicile

Le CCAS de Mérignac a engagé une démarche de projet de service visant l'amélioration de ses services en direction des personnes âgées. Cette amélioration s'inscrit dans le cadre d'une démarche qualité reposant sur une certification NF X 50-056 ; services aux personnes à domicile délivrée par l'AFNOR Certification

→ PORTEURS DE L'ACTION

ELUS : A-E. GASPARD,
V. LAURAND,
J-M. GUILLEMBET

AGENTS : C. DESAIGUES,
D. ESCOUBES, C. FOURNAT,
N. GALBAT

→ PARTENAIRES

Services municipaux, AFNOR Certification, Cabinet Osmose Cabinet Mithra, CAF, Conseil Général de la Gironde

→ FINANCEMENTS

Subventions à envisager :
Etat, Conseil Général de la Gironde

ACTION 12.2



DÉVELOPPER LA PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LA COMMANDE PUBLIQUE

OBJECTIFS

- Former les agents des différents services sur le code des marchés publics et le développement durable
- Disposer dans la plupart des marchés d'une fiche « verte » témoignant de la prise en compte du développement durable dans le cahier des charges et le rapport d'analyse des offres.

MESURES CONCRÈTES

Mettre en place une nouvelle gouvernance en interne permettant :

- de désigner par service un référent « marché » qui sera formé au respect des dispositions et formalités spécifiques au code des marchés publics
- de former ce référent sur les outils et les méthodes permettant de prioriser les achats écoresponsables

Organiser le suivi :

- Une fiche de liaison « verte » pour une majorité de marchés sera élaborée de manière concertée et devra permettre de rendre compte des engagements pris en matière de développement durable (et d'impact carbone) par le produit choisi ou la prestation retenue.
- Un système de suivi des consommations de fournitures (tableau de bord) et de mutualisation des moyens (notamment en matière de parc informatique - impression) sera également mené afin de responsabiliser les utilisateurs à la nécessité de faire des économies de ressources
- Un important travail sera également mené avec des experts extérieurs afin d'étudier la nocivité de certains produits d'entretien vis à vis de la santé et de renouveler le marché en recherchant des solutions saines, écologiques et faciles d'utilisation (comme les microfibras ou le renouvellement de vêtements mis à disposition par la Mairie)

Des échanges d'expériences seront également encouragés ainsi qu'une participation au Réseau des Acheteurs Responsables en Aquitaine

Systématiser la priorisation du critère écologique dans les marchés à partir de l'expérience menée sur la crèche du Burck et envisager une évaluation du coût carbone des achats effectués par la Ville.

INDICATEURS

De résultat (objectifs) :

- Nombre de personnes mobilisées en interne pour une commande publique responsable
- Nombre de marchés passés intégrant des critères de développement durable

De réalisations (actions) :

- Volume financier sur la somme totale des dépenses
- Nombre de produits utilisés

RÉPONSE AUX FINALITÉS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Lutte contre le réchauffement climatique et protection de l'atmosphère

- Limitation des émissions de gaz à effets de serre

Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources

- Limitation de l'impact du fonctionnement municipal sur les ressources

Epanouissement de tous les êtres humains

- Meilleure qualité de vie pour tous

Cohésion sociale et solidarité entre territoire et génération

- Solidarité internationale sur la provenance et les conditions de fabrication des produits

Modes de production et de consommation responsables

- Changement de comportement des agents
- Consommation respectueuse des Hommes et de l'environnement

→ DESCRIPTIF DE L'ACTION

La ville de Mérignac souhaite généraliser la prise en compte de critères développement durable dans ses achats et marchés et mettre en place une nouvelle gouvernance interne.

→ PORTEURS DE L'ACTION

Porteurs de l'action :

ELUS : D. ESTAY, P. GIRARD

AGENTS : J. PLATTELET, P. ULM
P. SECCO, C. LAGARDE

→ PARTENAIRES

ADEME, Communauté Urbaine de Bordeaux, Conseil Général de la Gironde, Conseil Régional d'Aquitaine, Réseau des Acheteurs Responsables, Association HSEN

→ FINANCEMENTS

Subventions à envisager :

Conseil, Régional ADEME, Conseil Général de la Gironde, Communauté Urbaine de Bordeaux



ACTION 12.3

MAINTENIR ET RENFORCER L'APPLICATION DE LA CLAUSE D'INSERTION SOCIALE DANS LES MARCHÉS PUBLICS

OBJECTIFS

- Poursuivre l'intégration de la clause d'insertion sociale dans les marchés publics
- Diversifier les publics et les métiers sollicités par les projets appliquant une clause

MESURES CONCRÈTES

Il s'agit de maintenir cette clause dans les futurs projets de la Ville, notamment :

- Ecole Ferdinand Buisson,
- 3^{ème} tranche des Pins avec Gironde Habitat,
- Aménagement Place Charles de Gaulle,
- Parc Montesquieu
- Abords de l'hôtel de Ville
- La chartreuse
- Pin galant
- Conservatoire
- Relais des solidarités
- Centre social de Beaudésert

INDICATEURS

De résultat (objectifs) :

- Nombre de projets ayant intégré la clause d'insertion sociale
- Nombre de personnes concernées par les projets avec la clause

De réalisations (actions) :

- Taux de réalisation (nombre d'heures signées sur nombre d'heures d'insertion réalisées)
- Nombre de poursuite d'emploi / taux de retour à l'emploi

RÉPONSE AUX FINALITÉS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Lutte contre le réchauffement climatique et protection de l'atmosphère

Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources

Epanouissement de tous les êtres humains

- Accès à l'emploi et à la formation pour tous

Cohésion sociale et solidarité entre territoire et génération

- Lutte contre les discriminations et la précarité
- Solidarités locales

Modes de production et de consommation responsables

- Responsabilité sociale des entreprises

→ DESCRIPTIF DE L'ACTION

Les Clauses d'insertion sociale, signées par la Ville, sont mises en œuvre par le Service Emploi Insertion depuis 2005. Pour les années 2009-2010, ce sont 8 067 heures réalisées contre 6 839 heures prévues soit un taux de réalisation de 118% avec 31 entreprises. Sur les 39 salariés missionnés, 26 sont en situation de travail (dont 4 en contrat de professionnalisation et 3 en formation).

→ PORTEURS DE L'ACTION

Porteurs de l'action :

ELU : J-M. GUILLEMBET

AGENTS : M. BARRAU,
J. PLATTELET

→ PARTENAIRES

Communauté Urbaine de Bordeaux, Conseil Général de la Gironde, PLIE

→ FINANCEMENTS

Subventions à envisager :
Etat, Conseil Général de la Gironde



ACTION 12.4



DÉVELOPPER UNE COMMUNICATION MUNICIPALE INTÉGRANT LES PRINCIPES DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

OBJECTIFS

- Optimiser les supports de communication et valoriser les supports numériques
- Disposer d'une imprimerie municipale exemplaire dans ses pratiques et son fonctionnement

MESURES CONCRÈTES

- La Ville rendra des comptes par rapport aux engagements pris dans le cadre de cette démarche :
 - Suivi des déchets et leur traçabilité (recyclage, traitement),
 - Interdiction totale d'utiliser des produits toxiques,
 - Présence de bacs de rétention pour prévenir les fuites de produits chimiques,
 - Recyclage du papier et des emballages, etc.
- La participation à des réseaux d'échanges et à des sessions de formations sur la communication « responsable » sont envisagées.
- Utilisation des technologies informatiques :
 - La transmission des cartons d'invitation se fera de manière systématique par voie électronique, tout comme les cartes de vœux.
 - Les possibilités de développement d'un magazine municipal interactif sera également étudié afin de réduire l'impact de cette publication sur l'environnement, gage de la préoccupation donnée quotidiennement à la gestion des déchets et produits d'imprimerie.

INDICATEURS

De résultat (objectifs) :

- Nombre de supports électroniques de la ville disponibles pour diffuser l'information sur le développement durable
- Nombre d'engagements pris par l'imprimerie municipale pour obtenir le label « Imprim'Vert »

De réalisations (actions) :

- Nombre de cartons d'invitation transmis sous format numérique (par rapport au nombre total d'envois)
- Nombre de formations communication responsable

RÉPONSE AUX FINALITÉS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Lutte contre le réchauffement climatique et protection de l'atmosphère

- Limitation des émissions de gaz à effets de serre

Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources

- Gestion économe des ressources
- Limitation des nuisances environnementales engendrées par la collectivité

Epanouissement de tous les êtres humains

- Meilleure prise en considération de la santé au travail

Cohésion sociale et solidarité entre territoire et génération

- Solidarité internationale

Modes de production et de consommation responsables

- Consommation respectueuse des Hommes et de l'environnement
- Amélioration du service public
- Innovation dans les moyens de communication



→ DESCRIPTIF DE L'ACTION

La ville de Mérignac cherche à économiser les impressions papier et travaille sur le développement de différents supports numériques attractifs : site internet, newsletters, réseaux sociaux, blogs, etc.. Les publications municipales sont d'ores et déjà éditées sur du papier recyclé et selon des procédés respectueux de l'environnement. Pour aller plus loin, l'imprimerie municipale cherche à obtenir le label « Imprim'vert »,

→ PORTEURS DE L'ACTION

Porteurs de l'action :

ELUS : B. LE ROUX, M. RECALDE

AGENTS : B. GAUBAN,
V. BOUGANT, N. BIZET

→ PARTENAIRES

ADEME,
Agences de communication

→ FINANCEMENTS

Subventions à envisager :

Etat, ADEME, Conseil Général de la Gironde



ACTION 12.5



FORMER LES AGENTS AUX COMPORTEMENTS ÉCO-CITOYENS

OBJECTIFS

- Former au moins 300 agents au tri des déchets d'ici 2014
- Former 40 agents parmi les plus utilisateurs de véhicules municipaux à l'éco-conduite
- Envisager des formations pour les futurs utilisateurs d'équipements municipaux à vivre dans des bâtiments performants énergétiquement

MESURES CONCRÈTES

- Les enjeux du tri des déchets

Rappeler aux agents l'importance de prévenir la production de déchets et de favoriser le recyclage. Des visites de la station Astria seront intégrées au programme de formation.

- L'intérêt de l'éco-conduite

Adopter un mode de conduite souple a des effets positifs pour la sécurité routière mais également pour la consommation de carburant (économies possibles d'au moins 15 %). Il sera donc proposé des séances de formation à l'éco-conduite aux conducteurs fortement utilisateurs des véhicules municipaux (par exemple, services de la police municipale, des services techniques, et pour les agents ayant un véhicule affecté). Une évaluation des économies de carburant sera réalisée par le Centre technique municipal à la suite des sessions de formation.

- Travailler dans un bâtiment HQE-BBC

Le surcoût pris en charge par la collectivité lorsqu'elle réalise des bâtiments publics est à relativiser si les utilisateurs de celui-ci agissent comme dans un bâtiment classique. Il s'agit de les former à de nouvelles pratiques (ouverture des fenêtres, extinction lumières, gestion du chauffage...).

- Former les agents aux bonnes pratiques internes

Il s'agirait d'engager un cycle de formations interne visant à sensibiliser et à faire adopter aux agents des bonnes pratiques développement durable (chauffage, électricité, tri des déchets, mobilité, papier...). C'est un des moyens d'atteindre le facteur 4 (bilan carbone) et de répondre aux volontés du pacte écologique solidaire de former les travailleurs sociaux au développement durable.

INDICATEURS

De résultat (objectifs) :

- Nombre d'agents formés à la problématique du tri des déchets
- Nombre d'agents formés à l'éco-conduite
- Evaluation des économies réalisées par véhicules concernés

De réalisations (actions) :

- Gains réalisés suite aux formations

RÉPONSE AUX FINALITÉS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Lutte contre le réchauffement climatique et protection de l'atmosphère

- Limitation des émissions de gaz à effets de serre
- Economie et gestion rationnelle de l'énergie

Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources

- Economie de ressources

Epanouissement de tous les êtres humains

- Education au développement durable de tous
- Meilleure compréhension des relations de cause à effet

Cohésion sociale et solidarité entre territoire et génération

- Formation de tous les agents sans distinctions de fonction
- Espaces et temps d'échanges

Modes de production et de consommation responsables

- Prise en compte du développement durable dans le travail quotidien des agents

→ DESCRIPTIF DE L'ACTION

Cette action vise à développer en partenariat avec le CNFPT, des organismes de formation spécifiques ou des prestataires extérieurs des sessions de formation sur le tri des déchets, l'écoconduite, la vie dans des bâtiments de qualité environnementale et d'une manière générale sur les bonnes pratiques.

→ PORTEURS DE L'ACTION

Porteurs de l'action :

ELUS : B. LE ROUX, P. GIRARD

**AGENTS : L. CENET,
J-C CAVALERIE**

→ PARTENAIRES

Services municipaux, CNFPT
Centre Astria, autres organismes

→ FINANCEMENTS

Les visites du centre Astria sont gratuites.

Subventions à envisager :
Etat



ACTION 12.6

DÉVELOPPER EN INTERNE LA DIFFUSION ET LA MISE EN OEUVRE DE PRATIQUES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

OBJECTIFS

- Inscrire dans les supports de communication interne une rubrique participative dédiée au développement durable
- Relancer le groupe de travail des agents 21 pour la diffusion des pratiques de développement durable en interne

MESURES CONCRÈTES

- Création d'une rubrique spécifique à l'agenda 21 sur le support de communication interne
- Proposition de rédaction collective (ou à tour de rôle) pour alimenter la rubrique dans le cadre des réunions de travail des agents 21
- Relancer les réunions de travail des agents 21, renouvellement de séances d'information / sensibilisation sur des thèmes précis du développement durable et mobilisation de nouveaux référents à travers les services
- Mise en place d'une boîte à idées permettant de récolter les suggestions de l'ensemble des agents vis à vis des pratiques de développement durable
- Mise en œuvre d'une enquête de satisfaction permettant de cibler les attentes du personnel en matière de communication interne.

INDICATEURS

De résultat (objectifs) :

- Nombre de personnes faisant partie du groupe des agents 21

De réalisations (actions) :

- Nombre de propositions des agents 21

RÉPONSE AUX FINALITÉS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Lutte contre le réchauffement climatique et protection de l'atmosphère

- Economie d'énergie

Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources

- Gestion des déchets
- Entretien écologique des locaux et des espaces extérieurs
- Economie d'eau

Epanouissement de tous les êtres humains

- Education au développement durable pour tous

Cohésion sociale et solidarité entre territoire et génération

- Espaces et temps d'échanges collectifs

Modes de production et de consommation responsables

- Elaboration collective du projet

→ DESCRIPTIF DE L'ACTION

La Ville forme ses agents à des gestes écocitoyens quotidiens. Il s'agit de façon parallèle de mettre en lumière les actions de développement durable lancées en interne et de donner du sens et une valorisation aux projets portés par les agents.

→ PORTEURS DE L'ACTION

Porteurs de l'action :

ELUS : B. LE ROUX, M. RECALDE
AGENTS : M. LACOUR,
M. RAIMBAULT, agents 21

→ PARTENAIRES

ADEME, CNFPT

→ FINANCEMENTS

Formation par CNFPT



ORIENTATION 13



Renforcer la vie citoyenne et développer la démocratie participative

ENJEUX DE L'ORIENTATION

- Impliquer tous les acteurs de la vie locale
- Susciter la participation de la population

INDICATEURS D'ORIENTATION PROPOSÉS

EN COURS DE DISCUSSION AVEC LE COMITÉ EXTERNE D'ÉVALUATION :

- Nombre de réunions des conseils de quartier
- Nombre de participants aux conseils de quartier
- *Part de politiques revisitées ou de projets structurants ayant fait l'objet d'un débat participatif*
- Nombre d'habitants des quartiers prioritaires impliqués dans des projets de revalorisation de leur quartier

ACTION 13.1

ACCOMPAGNER LES INITIATIVES CITOYENNES EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

OBJECTIFS

- Impliquer 90 familles dans un agenda 21 en 3 ans
- Favoriser l'émergence de pédibus ou cyclobus
- Favoriser l'émergence de jardins partagés

MESURES CONCRÈTES

- Développer des partenariats avec des bailleurs sociaux et Unis-Cité afin de faire émerger des familles témoins (dans le cadre du projet « Médiaterre » ou pour des agenda 21 familiaux), qui serviront d'exemple pour inciter d'autres personnes à passer à l'action
- Accompagner les démarches Pédibus / cyclobus et de jardins collectifs dans les différents quartiers

INDICATEURS

De résultat (objectifs) :

- Nombre de personnes impliquées dans des démarches locales de développement durable
- Nombre de personnes sensibilisées au jardinage bio

De réalisations (actions) :

- Nombre de groupes de travail créés
- Nombre de lignes de pédibus ou cyclobus
- Part des enfants utilisant les pédibus

RÉPONSE AUX FINALITÉS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Réponse aux finalités du développement durable

- Lutte contre le réchauffement climatique et protection de l'atmosphère
- Limitation des gaz à effets de serre
- Economies de fluides

Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources

- Respect des espèces faunistiques et floristiques
- Compréhension des pollutions locales que peuvent engendrées l'utilisation de produits phytosanitaires

Epanouissement de tous les êtres humains

- Déplacement à l'école plus convivial

Cohésion sociale et solidarité entre territoire et génération

- Temps d'échanges intergénérationnels

Modes de production et de consommation responsables

- Localisation des réflexions agendas 21
- Envie et émulations

→ DESCRIPTIF DE L'ACTION

La Ville souhaite que la démarche agenda 21 s'ouvre sur l'ensemble des acteurs de son territoire.

Il s'agit notamment de disposer dans chaque quartier d'un habitant référent et ressource vis à vis de l'agenda 21 qui inciterait à développer une ou deux actions phares portées par les habitants en matière de développement durable.

→ PORTEURS DE L'ACTION

Porteurs de l'action :

ELUS : M. RECALDE,
G. CHAUSSET,
S. CASSOU-SCHOTTE

AGENTS : M. COMBRIE,
P. DELANCHY, B. TOGNINI,
M. RAIMBAULT

→ PARTENAIRES

Centres socioculturels,
Unis-Cité, Communauté Urbaine
de Bordeaux

→ FINANCEMENTS

Coût sur 3 ans : 60000 €
de subvention à Unis-Cité
et 1000 € pour l'achat de matériels

Subventions à envisager :

Communauté Urbaine de
Bordeaux, Conseil Général
de la Gironde, ADEME



ACTION 13.2

IMPLIQUER LES HABITANTS DES QUARTIERS DANS L'ANIMATION DE LEUR VIE LOCALE

OBJECTIFS

- Disposer dans chaque quartier d'un habitant référent et ressource vis à vis de l'agenda 21
- Mobiliser le plus grand nombre d'habitants dans des projets de quartier
- Mener des actions dans chacun des quartiers prioritaires pour revaloriser la perception des habitants et des autres quartiers

MESURES CONCRÈTES

- Créer des groupes de travail agenda 21 dans chaque conseil de quartier
- Mobiliser les habitants dans les futurs projets d'écoquartiers
- Améliorer l'implication des habitants des quartiers prioritaires :
- Beaudésert : travail avec l'association le Bruit du Frigo pour impliquer les habitants dans la définition du programme du futur pôle d'équipement public et animation autour d'un jardin avec le centre social
- Burck : formation des habitants à l'auto-réhabilitation et mise en place d'un système d'échange local avec le centre social
- Les Pins : travail avec un paysagiste, le bailleur social et la maison de quartier autour de l'appropriation des espaces collectifs (avec un jardin partagé et des activités intergénérationnelles)
- Beutre : développement d'un projet culturel (avec la compagnie de théâtre « le mur ») permettant de faire circuler les habitants dans le quartier et de chercher à améliorer les différents aménagements

INDICATEURS

De résultat (objectifs) :

- Nombre de projets développés sur les quartiers
- Nombre d'adhérents au sein des centres socioculturels des quartiers ciblés

De réalisations (actions) :

- Nombre d'habitants impliqués dans les projets

RÉPONSE AUX FINALITÉS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Lutte contre le réchauffement climatique et protection de l'atmosphère

- Limitation des gaz à effets de serre

Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources

- Maîtrise de l'étalement urbain

Epanouissement de tous les êtres humains

- Accès à un meilleur cadre de vie

Cohésion sociale et solidarité entre territoire et génération

- Mixité sociale
- Meilleure intégration du quartier dans la ville

Modes de production et de consommation responsables

- Changements de pratiques
- Envie et émulations

→ DESCRIPTIF DE L'ACTION

La Ville de Mérignac souhaite que les habitants des quartiers s'impliquent dans le développement durable que ce soit à travers les opérations de renouvellement urbain, les conseils de quartier ou les projets d'écoquartier.

→ PORTEURS DE L'ACTION

Porteurs de l'action :

ELUS : B. LE ROUX
M. RECALDE, J.-C. PRADELS,
S. CASSOU-SCHOTTE

AGENTS : P. DELANCHY,
V. SIMOES, P. VERDON

→ PARTENAIRES

Etat, centres socioculturels,
bailleurs sociaux, conseils
de quartiers

→ FINANCEMENTS

Bruit du Frigo : 60 000 €
Autoréhabilitation : 120 000 €
Pins : 30 000 €
Beutre : 20 000 €

Subventions à envisager :

Etat, Conseil Régional d'Aquitaine,
Conseil Général de la Gironde,
Communauté Urbaine de
Bordeaux, CAF, FEDER



ACTION 13.3

RENDRE LES HABITANTS ACTEURS DE L'EMBELLISSEMENT DE LA VILLE PAR LA PRATIQUE DU JARDINAGE

OBJECTIFS

- Accompagner le développement des potagers pédagogiques dans les écoles et les structures para-municipales volontaires
- Créer des jardins familiaux ou partagés
- Rechercher le lien intergénérationnel et la cohésion sociale
- Inciter les habitants à respecter la biodiversité et à jardiner plus écologique

MESURES CONCRÈTES

- Recenser et mettre à disposition des terrains municipaux pour installer des potagers pédagogiques et des jardins partagés.
- Après la signature d'une convention d'engagements réciproques avec les usagers, accompagner les démarches de jardins collectifs dans les différents quartiers.
- Réserver dans les projets d'aménagements des espaces dédiés à la mise en place de potagers ou de jardins fruitiers (jardin potager pédagogique de bourran ou de la ferme de découverte, jardins des petits fruits de courteline ou de tenet (en cours de réalisation).
- S'appuyer sur les expériences de la Ville pour :
 - Sensibiliser la population à la biodiversité (jardin des abeilles de bourran, gestion différenciée)
 - Participer à l'éveil de sa curiosité (jardin de senteurs de l'école jean macé, jardinières avec herbes de senteurs dans toute la ville ...)
 - Inciter la population à créer des potagers décoratifs
- Développer des opérations de communication collectives avec les jardinerie sur l'intérêt de « jardiner bio et sans pesticides » et avec les acteurs sociaux et de l'économie sociale et solidaire sur l'alimentation saine.

INDICATEURS

De résultat (objectifs) :

- Nombre de jardins partagés
- Nombre de projets à l'initiative des citoyens

De réalisations (actions) :

- Nombre d'opérations de sensibilisation
- Nombre de mètres carrés dédiés à la pratique collective du jardinage

RÉPONSE AUX FINALITÉS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Lutte contre le réchauffement climatique et protection de l'atmosphère

- Limitation des gaz à effets de serre

Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources

- Respect des espèces faunistiques et floristiques
- Respect des sols

Epanouissement de tous les êtres humains

- Amélioration du cadre de vie

Cohésion sociale et solidarité entre territoire et génération

- Temps d'échanges intergénérationnels

Modes de production et de consommation responsables

- Partage des savoirs
- Émulation collective

→ DESCRIPTIF DE L'ACTION

Que ce soit dans un Parc, sur une friche ou dans des jardinières, la Ville de Mérignac souhaite amener le jardinage et des pratiques collectives partout dans la ville. Facteur de cohésion et lien entre les personnes, c'est aussi l'occasion de découvrir des saveurs et de partager les savoir-faire.

→ PORTEURS DE L'ACTION

Porteurs de l'action :

ELUS : G. CHAUSSET,
M. RECALDE

AGENTS : E. FOURNIER,
M. COMBRIE, V. SIMOES,
M. RAIMBAULT

→ PARTENAIRES

Centres socioculturels, Unis-Cité, Communauté Urbaine de Bordeaux

→ FINANCEMENTS

20000 euros pour les jardins partagés d'Arlac



ORIENTATION 14



Poursuivre la coopération décentralisée

ENJEUX DE L'ORIENTATION

- Impliquer la Ville de Mérignac dans des actions de coopération internationale
- Renforcer le jumelage entretenu avec la ville de Kaolack

INDICATEURS D'ORIENTATION PROPOSÉS

EN COURS DE DISCUSSION AVEC LE COMITÉ EXTERNE D'ÉVALUATION :

- Part du budget municipal consacré à l'aide au développement
- Nombre de points de santé électrifiés au Sénégal grâce aux actions menées

ACTION 14.1

DÉVELOPPER DES PARTENARIATS AVEC LE SÉNÉGAL AUTOUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA SANTÉ

OBJECTIFS

- Participer à la réhabilitation de 18 postes de santé et de maternité en 2 ans à Kaoloack
- Impliquer 2 écoles par an dans le cadre du projet « Ecoles Solidaires »
- Présenter annuellement les actions menées et les perspectives envisagées

MESURES CONCRÈTES

- Amélioration des conditions d'accueil, d'hygiène et de sécurité à travers la remise en état de 18 postes de santé en partenariat avec l'Association Internationale des Maires Francophones (AIMF), la Ville de Kaolack (Sénégal), la Ville d'Aoste (Italie) et la Ville de Vilanova (Espagne),
- Développer des partenariats entre des écoles de Mérignac et de Kaoloack dans le cadre du projet « Ecoles Solidaires » : avec l'appui de l'association Unis-Cité, sensibilisation des élèves aux économies d'eau et d'énergie, aux déplacements et à la Solidarité Internationale.
- Favoriser l'échange d'expérience sur les pratiques et les soins prodigués aux enfants âgés de 0 à 3 ans entre les familles sénégalaises et mérignacaises.

INDICATEURS

De résultat (objectifs) :

- Nombre de postes de santé et de maternités réhabilités
- Nombre d'écoles et d'élèves participant au projet « Ecoles Solidaires »

De réalisations (actions) :

- Actions engagés avec les volontaires d'Unis Cités

RÉPONSE AUX FINALITÉS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Lutte contre le réchauffement climatique et protection de l'atmosphère

- Economies d'énergie

Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources

- Economies d'eau

Epanouissement de tous les êtres humains

- Meilleur accès aux soins
- Echanges culturels

Cohésion sociale et solidarité entre territoire et génération

- Temps d'échanges entre citoyens de pays différents

Modes de production et de consommation responsables

- Contribution au développement économique de pays émergents



→ DESCRIPTIF DE L'ACTION

Cette action vise à permettre aux villes de Kaolack et de Mérignac de renforcer leurs partenariats, particulièrement en matière de santé et de développement durable

→ PORTEURS DE L'ACTION

Porteurs de l'action :

ELUS : F. DIOP, M. RECALDE,
R. MARCHAND, A.-E. GASPAR
AGENTS : I. CALMELS,
F. JOVER, M. RAIMBAULT,
N. GALBAT

→ PARTENAIRES

Association Jumelages
et Partenariats Internationaux,
Unis-Cité, Education Nationale

→ FINANCEMENTS

Subventions à envisager

ORIENTATION 15



Mettre en synergie les projets de Mérignac avec ceux des autres collectivités et des partenaires

ENJEUX DE L'ORIENTATION

- Prendre part aux échanges d'expériences entre acteurs engagés dans des démarches agenda 21
- Rendre cohérente la démarche mérignacaise avec celles engagées par d'autres collectivités
- Mutualiser des moyens autour de l'éducation au développement durable
- Renforcer les partenariats avec le club des entreprises et le SIVU

INDICATEURS D'ORIENTATION PROPOSÉS

EN COURS DE DISCUSSION AVEC LE COMITÉ EXTERNE D'ÉVALUATION :

- Nombre d'actions de l'agenda 21 réalisées en partenariat avec d'autres collectivités ou acteurs locaux
- Part des cofinancements des autres collectivités
- *Part des denrées issues de l'agriculture biologique ou de Haute Qualité environnementale (lorsque label défini) dans les marchés de restauration (valeur en euros, ou en volumes, ou en part des repas)*

ACTION 15.1



PARTICIPER AUX RÉSEAUX ET AUX ÉCHANGES D'EXPÉRIENCES AVEC D'AUTRES COLLECTIVITÉS ET RECHERCHER UNE COHÉRENCE D' ACTIONS SUR DES ENJEUX PARTAGÉS

OBJECTIFS

- Être impliqué dans les réseaux et projets collectifs des collectivités territoriales engagées dans des démarches de développement durable
- Fédérer les acteurs des territoires et les habitants autour d'un Plan Climat partagé
- Faire connaître la démarche d'agenda 21 local à l'échelle nationale

MESURES CONCRÈTES

Participer aux réseaux et aux échanges d'expériences avec les autres collectivités :

- Renforcer les partenariats développés avec le Conseil Général de la Gironde et participer activement aux travaux du Conseil Départemental des agenda 21 locaux (pacte de la solidarité écologique, évaluation, participation citoyenne...)
- Participer aux journées de travail de la Communauté Urbaine de Bordeaux sur le développement durable
- Maintenir la présence de Mérignac au sein du Comité Régional des Agendas locaux, piloté par le Préfet en partenariat avec la DREAL et rechercher la prolongation de la reconnaissance ministérielle de la démarche
- Participer à des travaux nationaux, avec le Ministère, le Comité 21 ou l'Observatoire national des agendas 21 locaux afin de participer à l'évolution du cadre de référence national des agenda 21 locaux (finalités et éléments déterminants de la démarche) et aux démarches d'évaluation.
- Valoriser les actions portées par la Municipalité à travers des appels à projets locaux et nationaux : trophées agenda 21 de la Gironde, rubans du développement durable, trophées des éco-maires, concours sur les écoquartiers, etc.
- Mettre en cohérence le plan climat de la Ville avec les démarches engagées par les autres échelons territoriaux
- Mutualiser les actions avec la ville de Pessac afin de lutter contre le changement climatique, de prévenir la précarité énergétique, de réduire la vulnérabilité des territoires et de préparer leur adaptation au changement climatique (création d'un volet intercommunal dans les deux plans climat).

INDICATEURS

De résultat (objectifs) :

- Nombre de réseaux dans lesquels la Ville est partie prenante
- Nombre d'actions partagées sur des enjeux communs

De réalisations (actions) :

- Nombre de distinctions obtenues à l'échelle locale et nationale
- Financements consacrés aux actions communes

RÉPONSE AUX FINALITÉS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Lutte contre le réchauffement climatique et protection de l'atmosphère

- Limitation des émissions de gaz à effets de serre
- Développement des modes doux

Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources

- Limitation de l'étalement urbain
- Mise en valeur des espaces naturels

Epanouissement de tous les êtres humains

Cohésion sociale et solidarité entre territoire et génération

- Recherche de cohérence et de mutualisation entre les différents documents
- Recherche d'une plus grande cohérence territoriale

Modes de production et de consommation responsables

- Développement de nouveaux partenariats
- Changement de pratiques



→ DESCRIPTIF DE L'ACTION

La Ville de Mérignac souhaite prendre part aux échanges d'expériences avec des acteurs engagés dans des démarches d'agendas 21 afin d'être tenue informée des avancées, de présenter ses actions et de participer à l'émulation collective des agendas 21. En ce sens, elle souhaite notamment s'investir dans le réseau départemental des agendas 21 et mener des actions conjointes dans le cadre d'un Plan Climat partagé avec la Ville de Pessac et la Communauté Urbaine de Bordeaux.

→ PORTEURS DE L'ACTION

Porteurs de l'action :

ELUS : M. RECALDE, P. GIRARD

AGENTS : M. RAIMBAULT,
C. APLINCOURT

→ PARTENAIRES

Communauté Urbaine de Bordeaux, Conseil Général de la Gironde, Conseil Régional d'Aquitaine, DREAL, Comité 21, Observatoire national des agendas 21 locaux, Ville de Pessac

→ FINANCEMENTS

Subventions à envisager



ACTION 15.2



ACCOMPAGNER ET METTRE EN RÉSEAUX DES ACTIONS D'ÉDUCATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

OBJECTIFS

- Disposer de 12 acteurs investis concrètement dans une démarche de développement durable d'ici 2014 (contre seulement 4 aujourd'hui)
- Mettre en synergie les acteurs de l'éducation au développement durable à l'échelle du territoire méridional

MESURES CONCRÈTES

- Valoriser les démarches exemplaires d'agendas 21 menés sur la commune (2 écoles primaires, un centre d'animation et un collège) et encourager de nouveaux projets
- Accompagner la mise en place de projets pédagogiques innovants en mettant à disposition différentes ressources (expositions, brochures, vidéos, etc.), au sein des établissements scolaires, des centres de loisirs, des centres socioculturels, des associations ou des familles
- Développer des agendas 21 dans les crèches
- Identifier les acteurs de l'éducation au développement durable (EDD) à l'échelle de la commune et réfléchir ensemble à leur mise en synergie en lien avec les autres partenaires (notamment la Communauté Urbaine de Bordeaux et le Conseil Général de la Gironde)
- Disposer de référents « développement durable » dans chaque structure engagée dans une démarche et développer des actions collectives permettant la valorisation des différentes initiatives (notamment dans le cadre de la semaine du développement durable)
- Proposer des opérations de communication mutualisées auprès des enfants et des familles autour des gestes « éco-citoyens »
- Former les enseignants et acteurs locaux sur le développement durable, notamment dans le cadre du dispositif pédagogique communautaire mis en place autour de l'éco-citoyenneté et des juniors du développement durable

INDICATEURS

De résultat (objectifs) :

- Nombre d'acteurs engagés dans une démarche concrète de développement durable
- Nombre de personnes concernées par des projets d'agendas 21 locaux

De réalisations (actions) :

- Nombre de référents dans les structures

RÉPONSE AUX FINALITÉS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Lutte contre le réchauffement climatique et protection de l'atmosphère

- Gestes éco-citoyens

Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources

- Gestes éco-citoyens

Epanouissement de tous les êtres humains

- Mise en place de référents agenda 21 dans les structures

Cohésion sociale et solidarité entre territoire et génération

- Partage des outils

Modes de production et de consommation responsables

- Multiplication d'agenda 21

→ DESCRIPTIF DE L'ACTION

L'éducation au développement durable concerne plusieurs acteurs à l'échelle de la Ville. Il s'agirait de les mettre en réseau afin de coordonner des méthodes et de mutualiser des outils pédagogiques d'accompagnement des établissements scolaires développés par la Ville, la Communauté Urbaine de Bordeaux, le Département et la Région (pour une multiplication des agendas 21 locaux).

→ PORTEURS DE L'ACTION

Porteurs de l'action :

ELUS : M. RECALDE,
R. MARCHAND,
S. CASSOU-SCHOTTE

AGENTS : F. JOVER, P. DELANCHY
N. GALBAT, M. RAIMBAULT

→ PARTENAIRES

Communauté Urbaine de Bordeaux, Conseil Général de la Gironde, Conseil Régional d'Aquitaine, Education Nationale, Centres socioculturels

→ FINANCEMENTS

Subventions à envisager :

Communauté Urbaine de Bordeaux, Conseil Général de la Gironde, Conseil Régional d'Aquitaine, ADEME



ACTION 15.3



ACCOMPAGNER LA MISE EN ŒUVRE D'UN AGENDA 21 DE LA CUISINE CENTRALE AVEC LA VILLE DE BORDEAUX

OBJECTIFS

- Mettre en œuvre une démarche globale et cohérente de développement durable au sein du SIVU de Bordeaux - Mérignac
- Disposer de 20 % de produits biologiques dans les repas d'ici 2014 (contre 10 % en 2009)

MESURES CONCRÈTES

- Des mesures sont programmées (dans l'optique du plan « 3R » : réduire, réutiliser et recycler) et seront mises en œuvre dans les prochaines années, notamment autour des actions suivantes :
 - Réduction des déchets organiques et passage aux 4 composantes,
 - Ré-utilisation et recyclage des barquettes polypropylène
 - Organisation du tri sélectif pour les déchets alimentaires dans les offices
 - Augmentation de l'intégration de produits issus de l'agriculture biologique ou en conversion ainsi que de produits labellisés
 - Insertion de personnes en difficulté
 - Développement de l'information vis à vis des usagers
 - Participation au groupe de travail des Acheteurs Responsables sur l'Alimentation Saine et Durable
 - Evaluation du coût carbone des produits achetés
 - Arbitrage en faveur des circuits courts pour chaque achat
- Présentation régulière d'un tableau de bord des résultats et des actions menées.
- Provoquer des réunions trimestrielles pour assurer le suivi collectif de la démarche.
- Réfléchir collectivement à l'articulation des 3 démarches agenda 21 engagées.
- Valoriser et promouvoir les actions du SIVU à travers les réseaux de communication et professionnels.

INDICATEURS

De résultat (objectifs) :

- Nombre de réseaux dans lesquels la Ville est partie prenante
- Nombre d'actions partagées sur des enjeux communs

De réalisations (actions) :

- Nombre de distinctions obtenues à l'échelle locale et nationale
- Financements consacrés aux actions communes

RÉPONSE AUX FINALITÉS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Lutte contre le réchauffement climatique et protection de l'atmosphère

- Limitation des émissions de gaz à effets de serre
- Priorisation des circuits courts dans la démarche d'achat

Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources

- Intégration de produits biologiques
- Tri sélectif

Epanouissement de tous les êtres humains

- Insertion de personnes en difficultés

Cohésion sociale et solidarité entre territoire et génération

- Actions fédérant 2 communes,
- Répercussion des actions sur plusieurs lieux et sur plusieurs types de personne

Modes de production et de consommation responsables

- Participation à des réseaux d'échanges

→ DESCRIPTIF DE L'ACTION

Le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) de restauration collective de Bordeaux - Mérignac produit des repas à destination des scolaires, seniors et des agents municipaux des 2 Villes. Le site a ouvert ses portes en 2004 et produit 19000 repas/jour soit près de 3 millions de repas par an. En juillet 2009, le SIVU a lancé la réalisation d'un agenda 21 local, à la suite de la dynamique créée par les villes de Bordeaux et Mérignac autour du développement durable. Ce projet de 27 mesures est unique en France puisqu'il est entièrement consacré à la restauration collective dans un cadre intercommunal.

→ PORTEURS DE L'ACTION

Porteurs de l'action :

ELUS : R. MARCHAND, J. LEAO
J.-C. PRADELS

AGENTS :

D. IAPICHINO (directeur du SIVU)
P. FAUCHER (Bordeaux)
Y. MIAUD, M. RAIMBAULT

→ PARTENAIRES

SIVU, Ville de Bordeaux,
Conseil Régional d'Aquitaine,
prestataires de la restauration

→ FINANCEMENTS

Subventions à envisager :

Etat, Conseil Régional d'Aquitaine,
Conseil Général de la Gironde

ACTION 15.4



RENFORCER LE PARTENARIAT AVEC LE CLUB DES ENTREPRISES

OBJECTIFS

- Impliquer collectivement les acteurs économiques dans le but de faire de Mérignac une ville pilote.
- Encourager et valoriser les pratiques responsables des entreprises.

MESURES CONCRÈTES

La Ville souhaite s'investir dans différentes actions du club des entreprises :

- Mieux répondre aux exigences d'entrepreneurs au quotidien : la Ville agit sur la qualité des aménagements destinés à l'implantation des entreprises. Elle souhaite aller plus loin en travaillant sur la qualité des entreprises désirant s'installer à Mérignac.
- Réaliser des économies d'échelle par la mutualisation
- Quelques entreprises vont lancer des bilans carbone de leurs activités.
- La Ville souhaite pouvoir expérimenter un plan de déplacement entreprise et administration conjoint à partir de leurs résultats en terme de déplacements des salariés
- Le club des entreprises se place comme un coordinateur pour la mise en place de bonnes pratiques pour les entreprises. La Ville se tient disponible pour faire un échange d'expériences sur ses politiques d'achats responsables, son bilan carbone, sa démarche agenda 21 et sur la mise en places de bonnes pratiques.
- Le club des entreprises collabore à la journée Responsabilité Sociale de l'Entreprise (RSE) du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE).

INDICATEURS

De résultat (objectifs) :

- Nombre de réunions multipartenariales

De réalisations (actions) :

- Nombre d'actions communes engagées

RÉPONSE AUX FINALITÉS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Lutte contre le réchauffement climatique et protection de l'atmosphère

- Limitation des émissions de gaz à effets de serre
- Plan de déplacement expérimental conjoint entreprise/administration

Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources

- Economie de ressources

Epanouissement de tous les êtres humains

- Education au développement durable pour tous

Cohésion sociale et solidarité entre territoire et génération

- Lien entreprise-administration

Modes de production et de consommation responsables

- Entreprises responsables
- Travail partenarial public-privé

→ DESCRIPTIF DE L'ACTION

Le club des entreprises de Mérignac compte 300 entreprises adhérentes. Après concertation et formation de groupes de travail, il s'est doté d'un plan d'actions visant à atteindre une compétitivité durable. La Ville de Mérignac souhaite renforcer son partenariat sur les thématiques qui y sont inscrites en participant activement à sa mise en œuvre.

→ PORTEURS DE L'ACTION

Porteurs de l'action :

ELU : M. RECALDE

AGENTS :

M DE PERSON, M. RAIMBAULT

→ PARTENAIRES

Club des entreprises, entreprises

→ FINANCEMENTS

Subventions à envisager

MÉRIGNAC

MÉRIGNAC
AGENDA  21

CONTACT

Pôle développement durable

Tél. 05 56 55 23 72

agenda21@merignac.com



Édité par la Ville de Mérignac

©Photos : Ville de Mérignac (FBAP, Franck Brunet),
Bernard Bonnel, Aurélien Marquot, Fotolia.com, Phovoir.com, Masterfile.com

Imprimé par : Imprimerie SODAL
sur papier PEFC



Dépot légal : à parution

Réalisation : **SEPIA** tél 05 57 30 09 10 - RC 6 434 804 720

2 0 1 1
—
2 0 1 4

Un petit pas pour moi...
un grand pas pour Mérignac

Un petit pas pour moi...
un grand pas pour Mérignac